

UNIVERSITE DE STRASBOURG  
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

**RIO DE JANEIRO : UNE VILLE MONDIALE POUR QUI ?  
CONSEQUENCES SUR LES FAVELAS DU PROJET  
URBAIN DE LA VILLE A L'APPROCHE DES GRANDS  
EVENEMENTS SPORTIFS**

**Maëva Courivaud**

Mémoire de quatrième année d'IEP

Direction :  
Samuel Jablon  
Olivier Fuchs

**Mai 2016**



UNIVERSITE DE STRASBOURG  
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

**RIO DE JANEIRO : UNE VILLE MONDIALE POUR QUI ?  
CONSEQUENCES SUR LES FAVELAS DU PROJET  
URBAIN DE LA VILLE A L'APPROCHE DES GRANDS  
EVENEMENTS SPORTIFS**

**Maëva Courivaud**

Mémoire de quatrième année d'IEP

Direction :  
Samuel Jablon  
Olivier Fuchs

**Mai 2016**

*L'université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur(e)*

## Sommaire

Introduction.....	5
Première partie : Le projet urbain de la ville de Rio de Janeiro à l’approche des événements sportifs.....	11
Seconde partie : Les conséquences sur les favelas du projet urbain néolibéral de Rio de Janeiro .....	35
Conclusion .....	73
Annexes .....	76
Bibliographie .....	101
Tables des matières.....	112

## Introduction

Rio de Janeiro, ville merveilleuse, « Cidade Maravilhosa ». Une rapide recherche sur internet convaincrait même les plus sceptiques : mer, lac, plages, soleil, forêts, monts. Rio de Janeiro se veut touristique, attractive, et elle joue de sa géographie impressionnante. Une véritable image de carte postale, que les problèmes de pauvreté<sup>1</sup>, de disparités socio-économiques<sup>2</sup>, de pollution, de violence<sup>3</sup>, ne semblent pas ternir<sup>4</sup>.

La touriste que j'étais en arrivant à Rio de Janeiro, en juillet 2014, s'est rapidement plongée dans l'univers carioca : les visites des sites touristiques qui se concurrencent pour la plus belle vue de la ville, les promenades à vélo le long des plages de Copacabana et d'Ipanema, ou autour de la Lagoa de Rodrigo de Freitas, les vendredis soirs, caïpirinha à la main, aux Arcos de Lapa. Un quotidien de *gringa*<sup>5</sup> au sein d'une des plus belles villes du monde. Mais passées les premières impressions, la ville de Rio de Janeiro offre – à qui veut le voir – une image moins lisse. Les sans-abris coexistent à côté des boutiques luxueuses d'Ipanema, les favelas avec les *condomínios*<sup>6</sup> imprenables, la plage au sable fin de Copacabana, où s'alignent bikinis et planches de paddle, contraste avec, à peine cinq kilomètres au nord, la plage de Botafogo interdite à la baignade pour cause de pollution. Rio de Janeiro me semblait être pleine de contradictions.

Deux éléments m'ont particulièrement frappé : l'environnement privilégié de la ville pourtant mal préservé, et l'aménagement urbain très déséquilibré. Logiquement, j'ai

---

<sup>1</sup> Le taux de pauvreté de la ville de Rio de Janeiro est de 23,85% selon les données du recensement de 2000 de l'IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística). A titre de comparaison, il est de 25% au Brésil (CEPAL, 2010).

<sup>2</sup> Le coefficient de Gini mesure l'inégalité de revenus au sein d'une population donnée, il se situe entre 0 (égalité parfaite des revenus entre les habitants) et 1 (inégalité parfaite des revenus entre les habitants). L'indice de Gini de la ville de Rio de Janeiro est de 0,48 selon les données du recensement de 2000 de l'IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística). A titre de comparaison, il est de 0,52 au Brésil, de 0,508 au Chili, de 0,65 en Afrique du Sud, de 0,411 aux Etats-Unis, et de 0,317 en France (UNDP, 2015).

<sup>3</sup> Le taux d'homicides de la ville de Rio de Janeiro est de 18,0 pour cent mille habitants. SECRETARIA NACIONAL DE SEGURANÇA PUBLICA, « Diagnóstico dos Homicídios no Brasil, Subsídios para o Pacto Nacional pela Redução de Homicídios » [en ligne], Brasília, Ministério da Justiça, 2015. A titre de comparaison, il est de 28,0 sur l'ensemble de l'Etat de Rio de Janeiro, de 9,8 à Sao Paulo, de 27 au Brésil, 7 en Argentine, 31 en Afrique du Sud, 1 en France, 5 aux Etats-Unis (Banque Mondiale, 2012).

<sup>4</sup> En 2014, année de la Coupe du Monde, Rio de Janeiro a accueilli 1.597.153 touristes, contre 1.207.800 l'année précédente (2013), soit une augmentation de 32,24%. SECRETARIA NACIONAL DE POLITICAS DE TURISMO « Anuário Estatístico de Turismo – 2015 » [en ligne], volume 42, Brasília, Ministério do Turismo, 2015.

<sup>5</sup> Terme relativement péjoratif désignant les Nord-Américains et Européens, blancs et riches.

<sup>6</sup> Immeubles gardés 24/24h, entourés d'imposantes grilles, situés dans les quartiers aisés du sud de Rio de Janeiro.

pris des cours de droit de l'environnement et de l'urbanisme à la PUC-Rio, afin de mieux comprendre les enjeux qui en découlent. J'ai rencontré des étudiants en Droit et en Biologie très concernés par les problématiques socio-économiques et environnementales. J'ai alors découvert le poids du projet urbain de la ville de Rio de Janeiro envers les classes les plus modestes, et notamment envers les favelas. Lors d'une sortie pédagogique organisée par la professeure de droit de l'urbanisme aux lieux les plus caractéristiques de Rio de Janeiro, tant par leur histoire que par leur notoriété, j'ai visité les deux projets phares de la ville : le *Porto Maravilha* (Port Merveille) et la *Vila Olímpica* (Village Olympique). Renseignée sur les aspects les plus controversés grâce aux élèves et professeurs, j'ai été fascinée par ces deux nouveaux quartiers, l'un revitalisé, l'autre construit au milieu de rien.

Le *Porto Maravilha* est un projet colossal : une rénovation complète du quartier du port, qui doit être érigé comme le nouveau quartier touristique immanquable, au même titre que Copacabana. Cependant ce vaste chantier, ont précisé mes accompagnateurs, a pour conséquences premières la flambée des prix des immeubles et l'expulsion de familles qui habitent dans le *Morro da Providência* afin de mettre notamment en place un téléphérique qui ferait le bonheur des touristes.

La *Vila Olímpica*, immense, a été longée en bus. Le chantier était impressionnant : à droite les immeubles semblaient pousser comme des champignons, tandis qu'à gauche, les multiples stades et arènes en étaient à diverses étapes de construction. Mais à la fin de la ligne droite, un amas de baraques contrastait avec ces constructions flambants-neuves et les engins de travaux publics : la *Vila Autódromo*. Quelques maisons debout, qui semblaient alors bien petites, et sur les murs desquelles étaient inscrites des phrases contre la « *remoção* »<sup>7</sup> en cours.

De retour en France, il me fallait approfondir ces questions. J'ai longtemps hésité à privilégier l'environnement à l'urbain, ou à concilier les deux. Mais l'image de la favela face aux immenses stades et la médiatisation des Jeux Olympiques, m'ont poussé à choisir ce sujet. Je souhaitais comprendre comment une ville, où l'accès aux services basiques n'est pas assuré pour toute la population, où l'éducation ne peut qu'être améliorée, où la pauvreté saute aux yeux, peut-elle dépenser 38,1 milliards de dollars pour organiser les

---

<sup>7</sup> *Eviction, expulsion, délogement.*

Jeux Olympiques<sup>8</sup>, alors que cette même somme pourrait considérablement améliorer le système de santé et/ou le système éducatif ? Comment une ville peut-elle expulser ses habitants pour permettre la construction de stades dans lesquels ils n'auront pas les moyens d'entrer ?

La ville de Rio de Janeiro n'est pas la première à avoir fait de tels choix : les exemples de Pékin de 2008, d'Athènes de 2004 ou encore de Séoul de 1988 vont dans ce sens. Les événements sportifs internationaux sont âprement disputés par les villes, pourquoi ? La question est légitime : l'argent dépensé pour l'organisation de ces événements et la construction des infrastructures est de plus en plus élevé, alors que ces événements sont très limités dans le temps<sup>9</sup>. Les villes, dans un contexte de compétition internationale, basent leur développement urbain sur ces événements, qui permettraient d'importantes retombées économiques pour la ville, et un héritage conséquent en termes d'infrastructures sportives et urbaines. Mais empiriquement, le constat n'est pas aussi positif : les budgets explosent, entraînant des problèmes financiers et économiques sur le long terme, les infrastructures deviennent des « éléphants blancs »<sup>10</sup>, peu voire pas utilisés, dont l'entretien coûte cher à la ville, si bien qu'ils sont parfois vendus, à un prix beaucoup plus faible que leur coût de construction, à des entreprises privées.

Ce choix de métropole globale a une incidence grave sur les habitants car elle porte atteinte au droit à la ville<sup>11</sup> de la population urbaine. Ce schéma se retrouve encore plus fortement dans les villes, telle que Rio de Janeiro, qui ont choisi les événements sportifs internationaux pour vendre leur image. Ces événements nécessitent des infrastructures de très grande ampleur, et ont ainsi des conséquences importantes au niveau des quartiers et au niveau des villes. Si bien que les pouvoirs publics, favorisant « l'intérêt général », doivent expulser certains habitants des quartiers en rénovation, des lieux de passage des nouveaux systèmes de transport prévus pour l'occasion ou des lieux de construction des complexes sportifs et hôteliers. Ajoutez à ceci la spéculation

---

<sup>8</sup> TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), *O TCU e as Olimpíadas de 2016, Relatório de situação*, [en ligne] 3<sup>a</sup> edição, Brasília, août 2015.

<sup>9</sup> La Copa America dure une vingtaine de jours, la Coupe du Monde et les Jeux Olympiques et Paralympiques durent un mois.

<sup>10</sup> ELEPHANT BLANC in LINTERNAUTE « *Désigne une réalisation, un ouvrage de grande ampleur et de prestige, la plupart du temps initiée dans le domaine public, et qui s'avère plus onéreuse qu'utile et dont, finalement, l'existence devient un poids financièrement.* ».

<sup>11</sup> « Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitant et à l'habiter » in LEFEBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Anthropos, 3<sup>e</sup> édition, 2009, p.125.

immobilière implacable, et les habitants des quartiers modestes n'ont d'autres choix que de s'éloigner des centres, favorisant ainsi le processus de gentrification promu par les pouvoirs publics.

Comment Rio de Janeiro concilie son projet de ville-globale, attractive de capitaux internationaux, avec ses favelas ?

Les favelas de Rio de Janeiro sont mondialement connues pour leur état de pauvreté, de dénuement, de manque d'accès aux services basiques, et bien sûr, d'insécurité et de violence. Cependant beaucoup d'images concernant les favelas sont fausses, car entretenues par la « culture de la peur » véhiculée par les médias nationaux et internationaux. Tout d'abord définir ce qu'est une favela<sup>12</sup> n'est pas chose aisée, cela dépend de critères, artificiellement construits et donc subjectifs. L'IBGE<sup>13</sup> définit un *aglomerado subnormal* (terme consensuel préféré à celui de favela, aussi appelée *communauté*) de la manière suivante :

C'est un ensemble constitué d'au moins 51 unités résidentielles caractérisées par l'absence de titre de propriété et par au moins une des caractéristiques suivantes :

- irrégularité des voies de circulation et de la taille et forme des lots et/ou
- manque de services publics essentiels (tels que la collecte des ordures, un système d'égouts, l'approvisionnement en eau potable, l'électricité et l'éclairage public)<sup>14</sup>.

Selon les chiffres de l'IBGE, qui datent du dernier recensement de 2010, il existerait 763 favelas, au sein desquelles habiteraient 1 393 314 personnes, soit 22% de la population de la ville de Rio de Janeiro. Mais les recensements divergent selon les

---

<sup>12</sup> Tout au long de ce mémoire, sera utilisé le terme *favela*, m'étant appuyée sur la réflexion suivante : « Dans le cas des favelas, c'est le terme de « communauté » qui est venu le remplacer dans les travaux sociologiques et dans les médias généralistes. Dans le langage technocratique – y compris dans le recensement – c'est le concept d'« agglomération subnormale » qui remplace favela, évitant ainsi les connotations péjoratives et les stigmates associés au terme. Puisque cet article vise à questionner ces référentiels stéréotypiques, nous employons le terme de favela comme rappel critique de ce qu'il véhicule. » MOULIN AGUIAR C., TABAK J., « Travail humanitaire et favela globale : la violence urbaine et l'action humanitaire à Rio de Janeiro » [en ligne], *Cultures & Conflits*, n°97, printemps 2015.

<sup>13</sup> Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística.

<sup>14</sup> « É o conjunto constituído por 51 ou mais unidades habitacionais caracterizadas por ausência de título de propriedade e pelo menos uma das características abaixo : - irregularidade das vias de circulação e do tamanho e forma dos lotes e/ou - carência de serviços públicos essenciais (como coleta de lixo, rede de esgoto, rede de água, energia elétrica e iluminação pública) ». IBGE, « Censo 2010: Aglomerados Subnormais – Informações Territoriais », [en ligne], 2010.

instituts, et certaines associations locales contestent les chiffres, jugés trop au-dessous de la réalité<sup>15</sup>.

Les favelas sont les bêtes noires des pouvoirs publics depuis longtemps : elles sont critiquées pour leur illégalité, leur violence, leur désordre, et les classes moyennes et aisées ont peur de ses habitants, de leur expansion. C'est pourquoi pendant toute la première moitié du vingtième siècle, alors que la ville « formelle » se développe grâce au flux de capitaux et aux échanges commerciaux, les favelas sont rasées pour faire place à la modernité. Les projets urbains n'intègrent pas ces quartiers, ils sont détruits et leurs habitants s'éloignent vers la périphérie. Le schéma actuel choque par sa similitude : le projet urbain souhaite faire de Rio de Janeiro une métropole importante, attractive, reconnue par le monde, et les favelas n'en font pas partie. Les évictions reprennent, les favelas sont détruites et les habitants pauvres s'éloignent des centres économiques.

Dans une première partie, il convient de déterminer quel est le projet de la ville de Rio de Janeiro au vu des événements sportifs passés et futurs du vingtième siècle. La ville de Rio de Janeiro cherche à attirer les capitaux étrangers, et la tenue d'événements sportifs de grande ampleur prend une place prioritaire dans son projet urbain. Cependant les bénéficiaires de ce projet ne sont pas les habitants, contrairement à ce que le marketing urbain peut laisser penser. Les dernières compétitions internationales qui ont eu lieu à Rio de Janeiro le montrent de manière flagrante : les budgets sont élevés, les infrastructures ne sont pas terminées, et les éléphants blancs s'accumulent. Seule une partie favorisée de la population a bénéficié des *legados*<sup>16</sup> promis par les pouvoirs publics, alors que les favelas ont été largement oubliées. Il sera plus précisément question du projet de Rio 2016, au vu des prochains Jeux Olympiques pour plusieurs raisons : l'événement est d'une ampleur plus grande que la Coupe du Monde, en termes de budget notamment, mais également en termes d'infrastructures, puisque contrairement à cette dernière, les Jeux se dérouleront dans une seule et même ville, Rio de Janeiro. Dans ce contexte, la favela est-elle un frein au projet, une verrue pour l'image de carte postale de la ville de Rio de Janeiro ? Ou va-t-elle profiter du projet urbain et de ses retombées économiques et touristiques promises ?

---

<sup>15</sup> ALVIM Mariana, « Censo nas favelas é controverso » [en ligne], in *Viva la Favela*, [S.d.].

<sup>16</sup> Le terme portugais *legado* sera largement repris dans toute la première partie, car il correspond au projet de la ville de Rio de Janeiro à l'approche de tous les événements sportifs internationaux de cette dernière décennie. On peut traduire *legado* par *héritage* ou *legs*.

Dans un second temps, face aux multiples *remoções* en cours<sup>17</sup> dans plusieurs favelas de Rio de Janeiro, il est important de revenir en arrière pour comprendre la place de la favela dans la ville de Rio de Janeiro, du début du vingtième siècle à aujourd'hui. La favela a été détestée et admirée. Les pouvoirs publics ont voulu l'éradiquer, l'urbaniser, la mettre en valeur. Aujourd'hui, dans le contexte du projet de « ville-globale »<sup>18</sup> quelles sont les conséquences de ce projet urbain sur la favela ? Le projet urbain a des impacts non négligeables sur la favela, sur sa représentation, sur ses habitants : la favela est de nouveau le quartier à éradiquer afin de faire place au neuf, au luxe, au moderne. L'intérêt général de la « ville formelle » n'inclut pas forcément celui des favelas, c'est même généralement le contraire. Ici encore il sera plus particulièrement question du projet urbain porté par les Jeux Olympiques, même s'il convient de prendre en compte que les changements induits par les Jeux viennent d'un processus de long terme, qui a commencé avant même la Coupe du Monde. Ainsi certaines infrastructures urbaines, vendues par la municipalité comme des legs des Jeux Olympiques, ont par exemple été terminées bien avant. Les restructurations urbaines résultantes des Jeux, ont deux incidences négatives : les évictions, et la valorisation immobilière, qui favorise la ségrégation socio-spatiale.

Dans ce contexte, si l'objectivité reste le maître-mot de ce travail, il convient de préciser que les thèses sur lesquelles s'appuie ce mémoire proviennent pour une grande majorité d'universitaires latino-américains de mouvances socialiste et marxiste.

---

<sup>17</sup> 4120 familles habitant dans 30 favelas, ont été déplacées du fait de projets liés aux événements sportifs de la ville de Rio de Janeiro. COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPIADAS DO RIO DE JANEIRO, "Megaeventos e violações dos direitos humanos no Rio de Janeiro" [en ligne], novembre 2015.

<sup>18</sup> SASSEN, S., *La Ville globale : New York - Londres - Tokyo* [« The Global City: New York, London, Tokyo »], Descartes et Cie, 1996.

## **Première partie : Le projet urbain de la ville de Rio de Janeiro à l'approche des événements sportifs**

L'agenda de la ville de Rio de Janeiro est pour le moins chargé. Entre 2007 et 2016, elle accueille pas moins de sept événements d'ampleur internationale : les Jeux Panaméricains (PAN) en juillet 2007, les Jeux mondiaux militaires en juillet 2011, la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) du 20 au 22 juin 2012, la Coupe des confédérations en juin 2013, la Journée Mondiale de la Jeunesse (JMJ) du 23 au 28 juillet 2013, la Coupe du Monde de football en juillet 2014, et enfin les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2016. Aujourd'hui la ville se veut mondiale, et l'organisation d'événements d'ampleur mondiale est un moyen d'arriver à cette fin (A).

Chaque événement est l'occasion pour les pouvoirs publics de mettre en place un programme urbain en conséquence. En réalité, c'est surtout le cas pour les événements sportifs mondiaux (PAN 2007, Coupe du Monde, Jeux Olympiques). En effet, les besoins d'infrastructures sont énormes, les comités d'organisation (notamment la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et Comité International Olympique (CIO)) imposent un cahier des charges précis et conséquent pour les villes-hôtes : les infrastructures sportives, touristiques, les transports en commun doivent être remodelés pour satisfaire aux instances sportives. Ainsi la tenue d'un événement sportif international est une occasion de mettre en place un projet urbain de grande envergure pour la ville : la ville et la population doit profiter de ces événements, grâce à un réseau de transport amélioré, à des constructions hôtelières, sportives dernier cri. Mais il s'avère que ce *legado* est bien souvent surestimé : les retards s'accumulent en ce qui concerne les réseaux de transport, les budgets sont dépassés, les éléphants blancs surgissent rapidement après la fin des événements (B).

Dans le cas de des Jeux Olympiques de 2016, toute la campagne de candidature s'est tournée vers la notion de *legado* : la ville a promis que ces Jeux auraient des retombées concrètes pour la population. Mais dès le dossier de candidature, force est de constater que ces retombées ne seront pas pour l'ensemble de la population carioca (C).

Les favelas ont un rôle limité à jouer dans le projet urbain de la ville. Si elles ne doivent pas troubler le spectacle, peu d'importance leur est accordée : elles ne sont utilisées comme produit marketing, et ne bénéficient pas des *legados* pourtant promis à l'ensemble de la population (D).

A) Un projet qui s'inscrit dans le processus de « ville mondiale », apports théoriques

1) *Un nouveau modèle de gestion urbaine qui valorise l'organisation d'événements sportifs et culturels d'ampleur internationale*

Les ambitions de la ville de Rio de Janeiro sont clairement affichées dans le plan stratégique de la ville de Rio de Janeiro 2009 – 2012<sup>19</sup>, dont le titre est très éloquent : « O Rio mais integrado e competitivo » (Rio plus intégrée et compétitive). Dans ce plan, élaboré sous Eduardo Paes, actuel maire de Rio de Janeiro<sup>20</sup>, est développée la vision d'un Rio de Janeiro transformé, qui doit être « un important centre politique et culturel sur la scène internationale »<sup>21</sup>, ou encore « le plus grand pôle touristique de l'hémisphère sud »<sup>22</sup>. La ville doit devenir un centre de décision important, et pour cela elle doit devenir compétitive.

Compétitive car aujourd'hui il existe un véritable « marché international des villes », très concurrentiel, dans lequel les villes développent un mode de gestion « entrepreneurial » pour y gagner de l'importance. En fait cela est dû à deux phénomènes<sup>23</sup> : la fin des politiques keynésiennes et la résurgence de principes libéraux à partir de la fin des années 1970, et la mondialisation, qui avec l'aide des nouvelles technologies, n'a fait qu'augmenter la pression sur les territoires, qui n'ont alors d'autres choix que de s'y insérer et de jouer le jeu de la compétition.

La réduction des barrières spatiales a encore plus intensifié la concurrence, entre les villes, états et régions, pour le capital destiné au développement. Ainsi, la gouvernance urbaine s'est orientée vers l'offre d'un 'environnement favorable aux affaires', et vers l'élaboration de tous les types d'appâts pour attirer ce capital. Naturellement, l'entreprenariat urbain fut la conséquence partielle de ce processus<sup>24</sup>.

---

<sup>19</sup> PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *Plano estratégico da prefeitura do Rio de Janeiro 2009 – 2012, Um Rio mais integrado e competitivo*, [en ligne].

<sup>20</sup> Maire de Rio de Janeiro élu en 2009, puis réélu en 2013 pour un mandat de trois ans.

<sup>21</sup> « Posicionar o Rio como importante centro político e cultural no cenário internacional. », op. cit. p.22

<sup>22</sup> « O maior pólo turístico do hemisfério sul », op. cit. p.12.

<sup>23</sup> OLIVEIRA, Alberto, « O emprego, a economia e a transparência nos grandes projetos urbanos » [en ligne], In: XXVIII Congresso Internacional da Associação de Estudos Latino-Americanos, 2009, Rio de Janeiro.

<sup>24</sup> « De fato, a redução das barreiras espaciais intensificou ainda mais a concorrência, entre localidades, estados e regiões, pelo capital destinado ao desenvolvimento. Assim, a governança urbana se orientou muito mais para a oferta de um 'ambiente favorável aos negócios', e para a elaboração de todos os tipos de

Cet « environnement favorable » doit être largement entendu : il comporte à la fois des infrastructures conséquentes, des moyens de communications efficaces, un pouvoir public favorable à l'entrepreneuriat et aux grandes entreprises, ce qui peut passer par des avantages fiscaux ou par une main d'œuvre qualifiée par exemple.

Pour ce faire, les villes ont alors développé, à partir des années 1970, un mode de gestion entrepreneurial, basé sur des principes néolibéraux. Ce mode de gestion possède plusieurs caractéristiques<sup>25</sup> : l'importance des relations entre les acteurs privés et les acteurs publics locaux, notamment par la mise en place de partenariats publics-privés, le *ponctualisme* des interventions urbaines, qui toucheraient alors des espaces définis de la ville et non pas son ensemble, des projets de revitalisation des quartiers centraux, ou encore la création d'un consensus autour du projet urbain, porté comme l'unique chance de développement économique de la ville.

Afin d'attirer événements et investisseurs, l'un des points phares de l'entrepreneuriat urbain est le « marketing urbain ». La ville devient un produit qui vise les touristes et investisseurs. Elle est embellie dans les annonces publicitaires et dans les dossiers gouvernementaux. Sont créés des mascottes, des souvenirs à l'effigie de la ville, des chansons. En fait la ville est « pensée 'pour l'extérieur' »<sup>26</sup> : les pouvoirs publics construisent la ville pour qu'elle attire « l'étranger », c'est-à-dire le capital, le touriste, l'investisseur, l'entreprise. Mais ce marketing urbain doit aussi permettre de créer le consensus au sein de la population : les habitants doivent se reconnaître dans le projet urbain, doivent croire aux retombées positives pour la ville et pour eux-mêmes. Le projet urbain est vu comme l'élément central pour la sortie de la « crise », il permettrait de moderniser la ville et ainsi renouer avec le développement économique<sup>27</sup>. Les événements sportifs sont alors portés comme une chance pour les pouvoirs publics, une opportunité à saisir pour dépasser la crise.

---

chamarizes para atrair esse capital à cidade. Naturalmente, o empreendedorismo crescente foi consequência parcial desse processo », traduction de l'auteur, Harvey, David, *A produção capitalista do espaço* [« Spaces of Capital : Towards a Critical Geography »]. São Paulo: Annablume, 2005, pp.179-180.

<sup>25</sup> GAFFNEY, C.; OLIVEIRA, N. G. « Rio de Janeiro e Barcelona: os limites do paradigma olímpico » [en ligne], in *Cuadernos Críticos de Geografia Humana*, Barcelona, v. 15, n. 895 (17), 2010.

<sup>26</sup> « A cidade é pensada “para fora” » OLIVEIRA, Alberto, *ibid.*

<sup>27</sup> MAGALHÃES A., « O “legado” dos megaeventos esportivos : a reatualização da remoção de favelas no Rio de Janeiro » [en ligne], in *Horizontes Antropológicos*, Porto Alegre, n. 40, p. 89-118, juil./déc. 2013.

L'organisation d'événements d'ampleur internationale est une aubaine pour ces villes en compétition, puisqu'ils attirent capitaux, touristes, médias. Les derniers maires de la ville Rio de Janeiro l'ont bien compris : César Maia et Eduardo Paes en ont fait l'axe majeur de leur stratégie urbaine. En 2009, Rio de Janeiro a accueilli 62 événements internationaux, et est devenue la vingt-sixième ville qui reçoit le plus d'événements mondiaux<sup>28</sup>.

En fait cette nouvelle gouvernance a véritablement commencé sous le premier mandat de César Maia<sup>29</sup>, en 1993. Il convient de noter que les années 1990 font suite, d'une part à la fin de la dictature (1964-1985), et d'autre part à la « décennie perdue » de 1980, où l'économie brésilienne fait face à une inflation et une dette extérieure très élevées. Dans ce nouveau contexte politique et économique, le nouveau maire de Rio de Janeiro veut insérer la ville sur la scène internationale<sup>30</sup>, grâce à la mise en place de programme novateurs, « *Favela-Bairro* » pour l'urbanisation des favelas et « *Rio Cidade* » qui prévoit la réurbanisation de certains quartiers centraux, et aux deux candidatures pour les Jeux Olympiques d'été de 2004 et 2012. Mais les débuts ne sont pas si glorieux : les deux candidatures aux JO sont écartées, la création d'une filiale du Musée Guggenheim est rejetée, et le projet de la « Cidade da Música »<sup>31</sup> a été vivement critiqué du fait de l'explosion de son budget<sup>32</sup> et du retard.

Cependant le processus est lancé, et il porte ses fruits : Rio de Janeiro accueille en 2007 les Jeux Panaméricains, et est choisie comme ville-hôte pour les deux événements sportifs majeurs que sont la Coupe du Monde de football de 2014 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2016. Dès lors, les mandats suivants continuent dans cette voie : l'attraction de capitaux extérieurs et la place de la ville sur le « marché international » deviennent alors les priorités des gouvernants<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> BORIUS, O. « Rio de Janeiro Olympique : murs tropicaux, favelas et gentrification » [en ligne], Independencias - Dependencias - Interdependencias, VI Congreso CEISAL 2010, Juin 2010, Toulouse.

<sup>29</sup> Maire de Rio de Janeiro entre 1993 et 1996, puis réélu deux fois, en 2001 et en 2005.

<sup>30</sup> BIENENSTEIN, G. « O espetáculo na cidade e a cidade no espetáculo: grandes projetos, megaeventos e outras histórias » [en ligne], in: Encontro Nacional da ANPUR, 14., mai 2011, Rio de Janeiro.

<sup>31</sup> Actuelle « Cidade das Artes »

<sup>32</sup> Le budget initialement prévu de 80 millions de reais (2002) est passé à 473 millions de reais (2014). TARDAGUILA Cristina, « Secretário municipal de Cultura diz que Cidade da Música ficará pronta em julho » [en ligne], in O GLOBO, 6 avril 2011.

<sup>33</sup> MELO, E. S. O. de; GAFFNEY, C. « Megaeventos esportivos no Brasil: uma perspectiva sobre futuras transformações e conflitos urbanos » [en ligne], [S.d.].

## 2) *Les gagnants et perdants des projets de “ville-globale” : vers une fragmentation de la ville*

« Puisque l’urbanisation dépend de la mobilisation du surproduit, un lien interne apparaît entre le développement du capitalisme et l’urbanisation »<sup>34</sup> : le surplus de capital a trouvé un moyen d’absorption dans les villes, par la construction immobilière, les infrastructures de transports et les infrastructures sportives. Le meilleur exemple selon Harvey, est celui de Paris au dix-neuvième siècle, que Haussmann reconstruit afin d’absorber le surplus de capital et de travail. Les travaux sont pharaoniques, et le développement des grands magasins, des grands hôtels continuent bien après le processus d’absorption des capitaux. Mais ce développement urbain n’est pas sans conséquences négatives pour une partie de la population parisienne.

Les quartiers du centre parisien, où habitent les ouvriers sont détruits, remplacés par des rues élargies, des grands magasins et les terrains centraux acquièrent une valeur artificielle, disproportionnée.

Il en résulte que les travailleurs sont refoulés du centre des villes vers la périphérie, que les logements ouvriers, et d’une façon générale les petits appartements deviennent rares et chers et que souvent même ils sont introuvables; car dans ces conditions, l’industrie du bâtiment, pour qui les appartements à loyer élevé offrent à la spéculation un champ beaucoup plus vaste, ne construira jamais qu’exceptionnellement des logements ouvriers<sup>35</sup>.

La gentrification est dans la nouvelle gouvernance urbaine une étape obligée. Comme vu précédemment, la revalorisation des quartiers centraux est un point essentiel du projet urbain, afin d’ouvrir un nouveau marché de l’immobilier et de la consommation. Les travailleurs pauvres sont ainsi déplacés, directement par les pouvoirs publics ou indirectement par l’augmentation des prix des terrains et loyers.

Un véritable processus de « fragmentation des villes »<sup>36</sup> se met en place : ce nouveau mode de gestion, favorisant des interventions ponctuelles valorise certains quartiers au détriment d’autres. Les quartiers les plus aisés voient leurs infrastructures améliorées, dans le but affiché de développer la compétitivité de la ville sur le « marché international ». Ce choix de gouvernance accroît donc les inégalités socio-spatiales

---

<sup>34</sup> HARVEY D., *Géographie et capital, Vers un matérialisme historico-géographique*, Syllepse, 2010.

<sup>35</sup> ENGELS F., *La question du logement* [en ligne], 1873.

<sup>36</sup> OMENA E., GAFFNEY C. , « Mega-eventos esportivos: reestruturação urbana para quem? » [en ligne], [S.d.].

puisque les problèmes des quartiers les plus défavorisés ne sont pas pris en compte, ou alors de manière très secondaire dans le projet urbain de « ville-globale ».

A Rio de Janeiro ces conséquences sont très visibles : le contraste entre le quartier de Barra de Tijuca et les quartiers du nord et de l'ouest de la ville est saisissant. Ces différences ne s'effacent pas puisque les différents projets à l'approche des événements sportifs ne font que renforcer le quartier de Barra, par la mise en place d'infrastructures sportives, d'infrastructures hôtelières et d'implantation de réseaux transports performants. L'héritage des différents événements n'est pas pour toute la population, elle concerne qu'une partie aisée.

### B) Quel « legado » pour la ville ? Exemples nationaux et internationaux

Selon les grandes instances sportives internationales, tels que la FIFA ou le CIO, accueillir les grands événements sportifs internationaux est une occasion unique d'accélérer le développement économique du pays ou de la ville, qui permet de laisser à la population un héritage considérable en termes d'infrastructures sportives, de réseau de transports. Jacques Rogge, ancien président du CIO développe la notion « d'héritage olympique » :

Laisser un héritage durable est un engagement fondamental du Mouvement olympique. Toutes les villes qui accueillent les Jeux Olympiques représentent temporairement le Mouvement olympique. C'est une grande responsabilité. Et c'est aussi une grande chance. Les villes hôtes attirent l'attention du monde entier. Toutes ont une chance unique : célébrer l'esprit humain. Et toutes laissent un héritage exceptionnel sur les plans environnemental, social et économique, lequel peut changer une communauté, une région et un pays pour toujours<sup>37</sup>.

Cependant les exigences des instances sportives en termes d'infrastructures, d'architecture, d'organisation sont si considérables que la réalité n'est pas si positive. Les budgets sont constamment sous-estimés<sup>38</sup>, et la situation économique au sortir des méga-

---

<sup>37</sup> COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO), *Héritage olympique*, [en ligne], Lausanne, mars 2013.

<sup>38</sup> Depuis 1992, le budget prévisionnel de toutes les éditions des Jeux Olympiques d'été a été dépassé. Ainsi, le budget prévisionnel de la ville d'Athènes (JO 2004) était de 5,3 milliards d'euros, et son budget final s'est élevé à 10 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 90%. Pour Pékin (JO 2008) il était de 2,6 milliards d'euros, puis a été revu à 31 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 1000%. Pour Londres (JO 2012) il est passé de 4,8 milliards d'euros à 11 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 130%. PASQUIER Valentin, « Jeux olympiques : la maîtrise budgétaire est-elle possible ? » *Le Monde* [en ligne], 17 février 2016.

événements n'est pas améliorée, au contraire<sup>39</sup>. Les réseaux de transport sont généralement orientés vers des secteurs déjà développés des villes, et accumulent des retards importants. Les infrastructures sportives, dont le coût de construction ou de rénovation est considérable, sont utilisés largement en deçà de leur capacité initiale<sup>40</sup>, et leurs coûts de manutention élevés<sup>41</sup> découragent les pouvoirs publics, qui sont tentés de les laisser, à un prix beaucoup moins élevé que le prix de construction ou rénovation, à des personnes privées.

Barcelone est considérée par beaucoup comme le modèle de réussite des Jeux Olympiques, dans tous les domaines : restructuration urbaine, budget, infrastructures. Cependant le succès ne doit pas occulter les différents problèmes auxquels a dû faire face la ville, notamment la gentrification de son centre (1).

Dans le cas brésilien, les exemples des Jeux Panaméricains de 2007 et de la Coupe du Monde de 2014 sont révélateurs des problèmes inhérents à l'organisation de ces événements sportifs : coûts élevés, travaux retardés, infrastructures sous-utilisées (2).

### 1) *Un modèle barcelonais à relativiser*

La ville catalane s'inscrit parfaitement dans le cadre du nouveau modèle de gestion urbaine. Le contexte politique et économique explique le désir de la ville de s'affirmer sur la scène internationale. L'Espagne sort de la dictature franquiste (1939-1975), qui a considérablement affaibli son poids politique et son rayonnement international, et la conjoncture des années 1980 est très mauvaise. Pour le nouveau maire Pasqual Maragall<sup>42</sup> les Jeux Olympiques de 1992 sont l'occasion de sortir de cette « crise ». Il propose alors la candidature de Barcelone en 1984, retenue deux ans plus tard par le Comité International Olympique.

Est ainsi mis en place un projet urbain de grande ampleur « *Areas de Nueva Centralidad* » (Zones de Nouvelle Centralité), dont l'objectif est de « redynamiser le

---

<sup>39</sup> Le déficit budgétaire de la Grèce, de 3,6% du PIB en 2001, a augmenté de 2,5 points en trois ans, pour atteindre les 6,1% en 2004 (Eurostat).

<sup>40</sup> En Afrique du Sud, trois des cinq stades construits pour l'organisation de la Coupe du Monde de 2010 sont sous-utilisés (Cape Town, Nelson Mandela Bay, Mbombela). BRANSKI, Regina Meyer, et al. « Infraestructuras nas Copas do Mundo da Alemanha, África do Sul e Brasil » [en ligne] in *Cad. Metrop.*, São Paulo, v.15, n.30, juillet/décembre 2013, pp. 557-582.

<sup>41</sup> Le stade Peter Mokaba, à Polokwane, construit pour l'organisation de la Coupe du Monde de 2010, coûte deux millions de dollars par an à la ville. *Ibid.*

<sup>42</sup> Devient maire en 1982 suite à la démission de Narcís Serra, nommé Ministre de la Défense. Il est réélu à quatre reprises, en 1983, 1987, 1991 et 1995.

centre élargi de Barcelone en le dotant de nouvelles infrastructures de transport, en affirmant son poids économique aux niveaux régional et national, en rénovant plusieurs complexes immobiliers et en revitalisant certaines friches industrielles »<sup>43</sup>. Le centre de la ville est le principal destinataire des infrastructures hôtelières et sportives nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques. Afin de ne pas dépasser les budgets, les installations existantes sont réutilisées : les infrastructures de l'Exposition Universelle de 1929 ainsi qu'un stade délabré, sont rénovés afin qu'ils puissent satisfaire à la fois les exigences olympiques et les exigences locales après l'événement. La colline Monjuic a est totalement réaménagée pour l'occasion, places, parcs, transports sont repensés afin de mieux accueillir l'événement.

Ce projet porté par la municipalité est étroitement exécuté avec le secteur privé, par la signature de nombreux partenariats public-privé, mode de gestion qui sera par la suite très utilisé par les villes-hôtes, et plus largement par toutes les métropoles qui adopte un mode de gestion entrepreneurial. Il convient de noter que le Fonds européen de développement économique régional (FEDER) apporte un surplus de ressources nécessaire à la municipalité catalane.

Barcelone réussit à maîtriser son budget grâce à l'apport du capital privé et à laisser un héritage durable pour sa population, du fait de la réutilisation d'infrastructures existantes et d'un plan urbain qui a pris compte des intérêts locaux post-olympiques. Le quartier de Monjuic est aujourd'hui attractif, les stades sont globalement utilisés par la population<sup>44</sup>, et le centre-ville possède une offre hôtelière qui s'accorde avec le tourisme croissant dans la ville. Les Jeux Olympiques ont permis des retombées économiques importantes pour la ville, qui a su affirmer son image de métropole internationale.

Cependant ce modèle de réussite doit être relativisé. Tout d'abord le droit à la ville a fortement pâti de ces changements urbains. Barcelone a dû procéder à l'expulsion de deux cents familles<sup>45</sup>. La spéculation immobilière a été très forte sur les terrains des quartiers centraux de la capitale catalane, qui ont vu leurs prix s'élever de 131%<sup>46</sup> : les travailleurs modestes ont ainsi dû délaisser le centre pour la périphérie de la ville. De plus

---

<sup>43</sup> LEFEBVRE S., ROULT R., « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques » [en ligne], *Géographie, économie, société*, 2010, Vol. 12, p. 367-391.

<sup>44</sup> Le stade olympique a un taux d'occupation annuel d'environ 70% (2007). *Ibid.*

<sup>45</sup> CAMARGO, G., « Removidos: da Primeira República à Olimpíada » [en ligne]. Portal PUC-Rio Digital, 4 juin 2013.

<sup>46</sup> *Ibid.*

Barcelone a été érigée comme modèle de développement urbain ce qui a donné de la force au modèle de gestion entrepreneurial et au marketing urbain : la ville devient alors un produit de consommation, portée par une image idéale<sup>47</sup>. Les quartiers centraux sont réhabilités, pour offrir une image nouvelle, propre de la ville. En fait, la réhabilitation transforme des quartiers ouvriers en des quartiers ouverts seulement aux classes moyennes ou supérieures, ce qui sert par la même les intérêts des promoteurs immobiliers<sup>48</sup>. La ville entre pleinement dans la marchandisation : l'homogénéité des quartiers centraux est devenue la norme, les centres villes des grandes métropoles sont similaires, toutes calquées sur un même schéma et « une impression de monotonie recouvre les [ces] diversités et l'emporte »<sup>49</sup>.

Barcelone s'est imposée comme le modèle du développement urbain, du succès économique des Jeux Olympiques, influençant de fait toutes les villes-hôtes des événements sportifs mondiaux, mais aussi toutes les métropoles mondiales.

## 2) *Les rendez-vous manqués des Jeux Panaméricains 2007 et de la Coupe du Monde 2014*

Ce modèle de réussite fait place quelques années plus tard à l'échec des Jeux d'Athènes, du fait d'un coût budgétaire considérable pour la ville et pour le pays dans son ensemble. Rio de Janeiro souhaite suivre l'exemple barcelonais, et profiter des événements sportifs pour développer la ville, pour investir dans les infrastructures, pour attirer touristes et capitaux. Pour cela, les Jeux Panaméricains de 2007 et la Coupe du Monde de 2014 servent de premières expériences.

Les Jeux Panaméricains ne sont cependant pas considérés comme une réussite : le coût des Jeux est très élevé et la population ne bénéficie pas des héritages promis (a).

Quant à la Coupe du Monde, elle se caractérise par des retards importants au niveau des infrastructures et des « éléphants blancs » dans de nombreuses villes hôtes du pays (b).

---

<sup>47</sup> DELGADO, Manuel. *La ciudad mentirosa. Fraude y miseria del "modelo Barcelona"*. Madrid: Los libros de la Catarata, 2007, 242 p.

<sup>48</sup> CUNHA, N. V. da, « O "modelo Barcelona" em questão: megaeventos e marketing urbano na construção da cidade-olímpica » [en ligne] in *O Social em Questão*, n.29, 2013.

<sup>49</sup> LEFEBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Anthropos, 3<sup>e</sup> édition, 2009, p.75.

a. Les dépenses budgétaires des Jeux Panaméricains et ses bénéficiaires

Au-delà des nombreuses promesses environnementales (dépollution de la Baie de Guanabara) et des promesses d'améliorations d'infrastructures urbaines (la ligne 4 du métro par exemple) qui n'ont jamais été suivies de faits, l'échec des Jeux Panaméricains de 2007 en termes de *legado* est dû à une mauvaise gestion du budget, et la place considérable de l'argent public dans les dépenses liées à l'organisation de l'événement.

Le dossier de candidature, élaboré en août 2002, prévoit un budget total d'environ 579 millions de réaux<sup>50</sup>. En février, puis novembre 2008, le Tribunal des comptes (TCU)<sup>51</sup> le révisé : il passe à 3,5 milliards de réaux (novembre 2008), soit une augmentation d'environ 500%. La part de l'argent public dans ce budget est considérable : la contribution du gouvernement fédéral s'élève à environ 1,6 milliards (soit 44,7%), tandis que celle du gouvernement municipal à 1,2 milliards (soit 33,65%) et le gouvernement de l'Etat à 0,5 milliard (soit 13,75%). Dans le budget révisé par le TCU, le secteur privé n'apparaît pas, mais si l'on considère qu'il a contribué à hauteur de ce qui avait été estimé dans le dossier de candidature, soit 153 millions de réaux, alors il a contribué pour 4,3% du budget total<sup>52</sup>. De plus, à ces dépenses, peuvent être ajoutées, au compte du gouvernement fédéral, les dépenses en sponsoring des entreprises publiques (*Caixa Econômica Federal*, les *Correios* et *Petrobrás*) qui s'élèvent à 16,3 millions de réaux. Contrairement à Barcelone<sup>53</sup>, d'une part le budget n'a pas été maîtrisé, d'autre part le secteur privé n'a pas contribué fortement aux dépenses liées à l'organisation des Jeux Panaméricains, laissant au secteur public la très grande majorité des dépenses.

Le budget considérable consacré à l'organisation des Jeux Panaméricains doit être mise en perspective avec le budget de la municipalité de Rio de Janeiro, qui est de 47,1 milliards de réaux pour la période entre 2003 et 2007 (soit entre l'année de candidature et l'année des Jeux). Ainsi les 1,2 milliards dépensés pour l'organisation des Jeux représentent 2,8% du budget total de cette période. A titre de comparaison, les dépenses

---

<sup>50</sup> Voir les tableaux de l'annexe I.

<sup>51</sup> TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), Acórdão 2101/2008.

<sup>52</sup> GAFFNEY, C.; OLIVEIRA, N. G. « Rio de Janeiro e Barcelona: os limites do paradigma olímpico » [en ligne], *Cuadernos Críticos de Geografía Humana*, Barcelona, v. 15, n. 895 (17), 2010.

<sup>53</sup> Les fonds publics ont couvert 56% des investissements et coûts d'organisation, contre 44% pour le secteur privé (KPMG).

dans le système de santé sont de 8,6 milliards, éducatif de 8,5 milliards, et d'assistance sociale de 1,2 milliards<sup>54</sup>.

L'autre point problématique du budget des Jeux Panaméricains est la part réservée aux *legados*. Le dossier de candidature prévoit pourtant que pas moins de quarante-trois objectifs sociaux (*Agenda Social*) doivent être atteints grâce aux Jeux. Quelques années plus tard, force est de constater que ces promesses n'ont pas été tenues. Les dépenses du gouvernement fédéral en infrastructures d'utilité publique sont évaluées à 54,2 millions de réaux, soit seulement 3,4% de son budget total<sup>55</sup>, la grande majorité est utilisée pour aménager les alentours de la *Vila do Pan*, composée de 17 immeubles de haut standing où logent les athlètes durant la compétition. A titre de comparaison, les dépenses liées à la sécurité de l'événement sont de 562 millions de réaux, soit 34,9% du budget total de l'Etat fédéral. Le schéma est le même pour la municipalité de Rio de Janeiro, dont les dépenses pour la mise en place d'infrastructures d'utilité publique s'élèvent à 191,6 millions de réaux, soit 15,8% de ses dépenses totales, et là aussi majoritairement pour l'aménagement du quartier de la *Vila do Pan*. Des projets d'infrastructures urbaines, pourtant prévus par la municipalité, n'ont jamais vu le jour, comme la ligne 4 du métro ou la ligne de bus *TransPan*.

La question des bénéficiaires des Jeux Panaméricains se posent alors, sachant le montant considérable dépensé par le secteur public, et le peu d'infrastructures de consommation publique construites. Le secteur privé semble en fait être le grand gagnant de la PAN 2007. Beaucoup d'infrastructures sportives ont été concédées par le secteur public au privé<sup>56</sup>, pour un prix beaucoup plus faible que celui déboursé pour les construire ou les rénover. C'est par exemple le cas du stade João Havelange, qui a été loué à la fin des Jeux Panaméricains au Club de Botafogo, pour un loyer mensuel de 36 000 réaux. La valeur totale estimée que le Club versera à la municipalité pendant son contrat de vingt ans est de 3,6 millions de réaux, loin des 318,3 millions de réaux dépensés par le secteur public pour sa construction<sup>57</sup>. En ce qui concerne les infrastructures hôtelières, la *Vila do Pan* a été vendue aux classes moyennes et hautes. Le quartier de Barra de Tijuca, quartier

---

<sup>54</sup> OLIVEIRA, Alberto, « O emprego, a economia e a transparência nos grandes projetos urbanos » [en ligne], In: XXVIII Congresso Internacional da Associação de Estudos Latino-Americanos, 2009, Rio de Janeiro.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Voir tableau annexe I.

<sup>57</sup> *Ibid* p.27.

très aisé, a été l'objet de la plupart des investissements des pouvoirs publics et a vu sa spéculation immobilière augmenter. Dans les quartiers les moins aisés, l'infrastructure urbaine n'a pas été améliorée, les objectifs sociaux de l'Agenda Social n'ont pas été atteints<sup>58</sup>. Encore plus préoccupant, 28 favelas ont été menacées de destruction, et 113 familles ont été expulsées de leur logement<sup>59</sup>.

Les Jeux Panaméricains n'ont alors pas su apporter de grands changements urbains pour la population de Rio de Janeiro, qui a peu bénéficié des infrastructures. Rio de Janeiro développe cependant un nouveau mode de gestion urbaine, où l'attraction de capitaux est nécessaire pour le développement de la ville, peu importe les coûts que doivent supporter la population et le secteur public.

On ne doit pas perdre de vue que ces jeux sont un événement privé, et que la recherche du profit, dans la logique capitaliste, est intrinsèque à leur propre conception. Il semble bien que les jeux Panaméricains aient répondu à ce nouveau paradigme de la planification urbaine, privilégiant l'intérêt des entreprises, à partir d'un financement public et dont le domaine d'intervention se situe en une zone restreinte, bénéficiant surtout aux quartiers nobles<sup>60</sup>.

Cet exemple raté de l'organisation d'un événement d'ampleur internationale, censé avoir des retombées positives bénéficiant à l'ensemble de la population carioca explique les mobilisations populaires du mois de juin 2014, juste avant la tenue de la Coupe du Monde de football. Ce mouvement, lancé à la suite de l'augmentation des billets de bus dans la ville de Porto Alegre, s'est progressivement constitué contre la gestion municipale et nationale à l'approche de la Coupe du Monde avec le slogan « *Copa para quem ?* » (La Coupe pour qui ?). Les pouvoirs publics sont vivement critiqués pour avoir privilégié les intérêts des entreprises privées et de la FIFA, et ainsi avoir délaissé les secteurs sociaux, comme l'éducation et la santé, qui ont pourtant des besoins urgents en termes d'investissement. Ces mouvements, réprimés avec violence, n'ont, heureusement pour la FIFA<sup>61</sup>, pas terni la tenue de la Coupe du Monde quelques semaines plus tard, du fait d'un dispositif policier renforcé.

---

<sup>58</sup> LOPES B., BEHNKEN L. M. « O Rio de Janeiro perdeu a medalha de ouro da cidadania » [en ligne], in *Democracia Viva*, n.35, Juin 2007.

<sup>59</sup> GAFFNEY, C.; OLIVEIRA, N. G. *ibid.*

<sup>60</sup> BORIUS, O. *ibid.*

<sup>61</sup> Propos de Michel Platini au micro de RMC le 24 avril 2014 : « Il faut dire aux Brésiliens qu'ils ont la Coupe du monde et qu'ils sont là pour montrer les beautés de leur pays et leur passion pour leur football. Et s'ils peuvent attendre au moins un mois avant de faire des éclats un peu sociaux, ça serait bien pour le Brésil et pour la planète football ».

### b. Les éléphants blancs de la Coupe du Monde 2014

Face à ce bilan négatif en termes de maîtrise budgétaire et d'héritage pour la population carioca, l'organisation de la Coupe du Monde de 2014 aurait pu inverser la tendance. Or ce n'est pas le choix qu'a fait la municipalité carioca et le Brésil.

Le budget total de l'organisation de la Coupe du monde s'élève à 25,648 milliards de réaux selon une révision du TCU<sup>62</sup> datant d'avril 2013. Sur les douze villes-hôtes des matches de la Coupe, Rio de Janeiro est la seconde ville après Sao Paulo dans laquelle les investissements ont été les plus élevés : environ 3,9 milliards (soit 15,3% des dépenses totales). Sur ces 25 milliards, 7,098 milliards ont été dépensés dans les stades (construction et rénovation), 8,606 dans la mobilité urbaine, et 6,805 dans les aéroports<sup>63</sup>. Tout comme pour les Jeux Panaméricains, la part du secteur privé dans les investissements consacrés à la Coupe du Monde est très faible : 4,252 milliards de réaux, soit 16,6% du budget total. A titre de comparaison, la *Caixa Econômica Federal* et la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social*), entreprises publiques, contribuent à hauteur de 8,815 milliards de réaux, soit presque un tiers du budget total (34,4%), et les gouvernements locaux à hauteur de 6,272 milliards, soit 24,5%. Ici encore le secteur public est celui qui dépense le plus pour l'organisation de la Coupe du Monde.

En termes d'héritages, les différentes villes-hôtes ont dû faire face à des retards très importants, voire à des modifications et des retraits de certains projets. Ainsi, un an après la tenue de la Coupe du Monde, 20 des 44 infrastructures de mobilité urbaine n'ont pas été livrées<sup>64</sup>, seule quatre villes, dont Rio de Janeiro, ont vu leurs travaux terminés à temps. Pour la ville de Fortaleza, six nouvelles infrastructures étaient prévues, et aucune n'a encore été finie. Il convient de signaler que tous les coûts dus à ces multiples retards ne sont pas comptabilisés dans le dossier du TCU. De même, les travaux concernant l'aéroport international Galeão de Rio de Janeiro ont fait face à des retards importants, si bien que les travaux n'ont pas été terminés pour la Coupe du Monde contrairement à ce qui avait été prévu. Si pour la tenue de la Coupe du Monde beaucoup de projets urbains ont été envisagés et si beaucoup d'argent a été investi dans le secteur de la mobilité

---

<sup>62</sup> TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), *O TCU e a Copa do Mundo de 2014, Relatório de situação*, [en ligne], Brasília, Avril 2013.

<sup>63</sup> Voir les tableaux de l'annexe II.

<sup>64</sup> GUEDES Thiago et al. « Um ano depois, obras da Copa no Brasil colecionam vários atrasos » [en ligne], JORNAL O GLOBO, 12 juin 2015.

urbaine et des infrastructures aéroportuaires, les retards montrent que la priorité ne leur a pas été accordée, alors même que les pouvoirs publics ont mis l'accent sur l'héritage considérable de l'événement pour la population brésilienne.

La Coupe du Monde de 2014 sert également d'illustration à l'expression « éléphant blanc ». Le stade de Manaus, la *Arena da Amazônia*, a coûté 660,5 millions de réaux, et malgré ses quarante-quatre mille places, un seul match y a été disputé depuis. Les coûts sont tellement élevés pour les équipes locales, de taille modeste, qu'elles préfèrent jouer dans des stades certes moins prestigieux mais surtout moins chers. Le stade de la capitale, le Mané Garrincha, a coûté très cher aux pouvoirs publics : 1,4 milliards de réaux, et les coûts mensuels de manutention allongent la facture de 600 000 réaux par mois. Pourtant Brasilia ne possède pas d'équipe de foot bien classé dans le championnat brésilien, si bien que les 72 000 places sont rarement utilisées. Et les coûts sont si élevés que les équipes locales sont découragées, si bien que le stade est plus souvent utilisé comme siège des services administratifs et ses alentours comme dépôts de bus<sup>65</sup>.

L'héritage tant attendu par les populations des villes-hôtes de la Coupe du Monde a été terni par les dépenses considérables du secteur public, les retards conséquents des infrastructures urbaines, les stades sous-utilisés voire inutilisés, dont le prix d'entrée aux matchs, généralement élevé, empêche la majorité des Brésiliens d'en profiter.

Dans ce contexte, comment la ville de Rio de Janeiro prépare-t-elle les Jeux Olympiques ? Les pouvoirs publics, dans leur projet de « ville-spectacle », vont-ils encore négliger la majorité de la population, et bénéficier seulement au secteur public et aux classes sociales aisées ?

---

<sup>65</sup> JORNAL TERRA, « Elefantes brancos ? Veja o que aconteceu nos estádios da Copa » [en ligne], le 12 mai 2015.

C) Le projet de la ville de Rio de Janeiro pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2016

Le projet urbain de la ville de Rio de Janeiro s'inscrit pleinement dans la compétition entre les villes et le processus lancé par César Maia a été largement suivi par son successeur Eduardo Paes. Ce dernier développe un marketing urbain considérable pour vendre sa ville aux instances internationales sportives et aux investisseurs étrangers. Les Jeux Olympiques de 2016 deviennent la priorité pour le maire, qui vante les retombées économiques pour la ville, et les nombreux héritages que la population tirera de l'événement sportif (1).

Mais force est de constater que les investissements promis par la ville sont surtout concentrés dans les aires urbaines déjà aisées et développées, telle que Barra de Tijuca, ou Copacabana, laissant ainsi de côté les zones où les infrastructures publiques sont quasiment inexistantes (2).

1) *Un marketing urbain qui laisse une place importante aux « legados »*

Les cariocas, habitants des favelas ou non, attendent des investissements de la part des pouvoirs publics pour développer les quartiers moins favorisés. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont axé le marketing vers la population interne, en mettant l'accent sur les « legados » qui profiteront à la population dans son ensemble après la tenue des Jeux.

La préparation pour les Jeux est utilisée par la Municipalité de Rio pour accélérer les changements capables d'améliorer la qualité de vie des habitants et de faire de Rio une ville plus intégrée. Depuis la candidature de Rio comme ville olympique, le principe directeur est que les Jeux doivent servir à la ville en impulsant son développement.

C'est pourquoi les Jeux Olympiques Rio 2016 sont les Jeux de l'Héritage. Pour chaque real investi dans des équipements olympiques, cinq réaux seront utilisés dans des ouvrages d'héritage, c'est-à-dire des ouvrages qui amélioreront le quotidien des habitants<sup>66</sup>.

---

<sup>66</sup> « A preparação para os Jogos vem sendo usada pela Prefeitura do Rio para acelerar mudanças capazes de melhorar a qualidade de vida dos moradores e tornar a cidade mais integrada. Desde a candidatura do Rio como sede olímpica, o princípio norteador é de que os Jogos devem servir à cidade, impulsionando seu desenvolvimento. Por isso, os Jogos Olímpicos Rio 2016 são os Jogos do Legado. Para cada R\$ 1 investido em equipamento olímpico, outros R\$ 5 são usados em obras de legado, ou seja, que vão melhorar o dia a dia de quem vive na cidade », traduction de l'auteur. PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *RIO 2016 : Jogos Olímpicos e legado, Cadernos de políticas públicas*, [en ligne]. p.3.

La municipalité prévoit ainsi que 24,1 milliards de réaux (soit 64% du budget total, établi à 38,1 milliards selon le TCU<sup>67</sup>) seront investis dans des ouvrages de *legado*, sachant qu'un peu moins de la moitié (43%) sera financé par le secteur privé. Les *legados* sont envisagés dans le secteur des transports (13,61 milliards de réaux d'investissement), de la rénovation urbaine (8,69 milliards) et dans une moindre mesure dans l'environnement (1,73 milliards), l'éducation (188 millions) et le social (31 millions)<sup>68</sup>.

Ainsi sont prévus des investissements massifs dans la mobilité urbaine<sup>69</sup>, avec notamment la création de la ligne 4 du métro, prévue depuis 1998, qui liera le quartier d'Ipanema avec le quartier de Barra de Tijuca, deux quartiers très aisés de la ville. Est également prévue la mise en place du *BRT (Bus Rapid Transit) Transoeste* entre l'ouest de la ville et le quartier de Barra de Tijuca, du *BRT Transcarioca*, lui aussi prévu depuis des années, reliant l'aéroport international, situé au nord de la ville, au quartier de Barra de Tijuca, et du *BRT Transolímpica* entre Barra de Tijuca et Deodoro, soit entre les deux quartiers où aura lieu la majorité des épreuves olympiques. Tous ces projets ne sont pas nouveaux, ils étaient prévus depuis des années, mais n'avaient jamais été réalisés. Les Jeux Olympiques, avec le flux de touristes et les exigences des instances internationales, sont une occasion pour la municipalité de les concrétiser.

L'autre projet de grande ampleur est la revitalisation du quartier portuaire, situé au nord du Centro. L'ambition est de faire de ce quartier un nouveau point touristique, en mettant notamment en valeur ses aspects culturels avec le *Museu do Amanhã*, inauguré en décembre 2015, et le *Museu de Arte do Rio (MAR)*, inauguré en mars 2013. Le « Porto Maravilha » se veut moderne et axé sur l'environnement, avec l'implantation du VLT (*Veículo leve sobre Trilho*, sorte de tramway), la réduction des transports routiers, la création de nombreuses pistes cyclables, et la valorisation des espaces verts. Pour cela la municipalité a créé, par la loi n°101/2009<sup>70</sup>, l'*Operação Urbana Consorciada da Área de Especial Interesse Urbanístico da Região Portuária do Rio de Janeiro*, afin notamment de développer le potentiel économique du quartier<sup>71</sup>. Par cette loi, la municipalité promeut la valorisation immobilière du quartier, en autorisant la construction d'immeubles plus

---

<sup>67</sup> TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), *O TCU e as Olimpíadas de 2016, Relatório de situação*, [en ligne] 3<sup>a</sup> edição, Brasília, août 2015.

<sup>68</sup> *Ibid* p.50.

<sup>69</sup> Voir l'annexe VIII.

<sup>70</sup> Lei complementar n°101/2009, promulguée le 23 novembre 2009.

<sup>71</sup> Site du projet *Porto Maravilha*.

hauts que les limites existantes. Ainsi, le projet prévoit que la population du quartier, de 32 000 habitants en 2009, serait de 100 000 en 2019<sup>72</sup>. Or, la spéculation immobilière est si forte que les classes les plus modestes seront contraintes à quitter le quartier, les investissements profitant donc aux classes moyennes et aisées, ainsi qu'aux entreprises du secteur immobilier et de la construction.

Un autre *legado* prévu est la création de quatre écoles municipales grâce au démantèlement de l'Arène d'Handball. Trois seront alors reconstruites dans le quartier de Barra de Tijuca et de Jacarepaguá, et une dans le quartier de São Cristovão. C'est cependant le seul héritage en direction de l'éducation qui est prévu.

Les objectifs de la municipalité sont clairement énoncés : développer la ville grâce à des investissements dans le secteur de transports, des infrastructures sportives, hôtelières, laisser des legs qui bénéficieront à l'ensemble de la population, éviter les éléphants blancs - malédiction des villes olympiques - et diminuer la participation du secteur public dans le budget des Jeux, en favorisant les partenariats publics-privés.

## 2) *Des infrastructures qui profiteront à une infime partie de la population ?*

Il convient de rappeler la géographie de la ville de Rio de Janeiro pour comprendre que la tenue des Jeux Olympiques renforce les inégalités socio-spatiales au sein de la population carioca. Les quartiers de Barra de Tijuca, Copacabana, Lagoa font partie des quartiers les plus aisés de Rio de Janeiro. L'IDH<sup>73</sup> dans ces quartiers est très élevé, entre 0,959 pour Barra de Tijuca et Lagoa, et 0,956 pour Copacabana. A titre de comparaison, l'IDH le plus faible se situe dans la *Zona Norte*<sup>74</sup>, au Complexo do Alemão (0,711)<sup>75</sup>. En réalité ces différences entre les quartiers, et plus largement entre les *Zonas* se font vivement ressentir, et les stéréotypes imprègnent la société carioca : qui vient de la *Zona Norte* sera catégorisé comme une personne très modeste voire pauvre, qui vient de la

---

<sup>72</sup> PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *RIO 2016 : Jogos Olímpicos e legado, Cadernos de políticas públicas*, [en ligne].

<sup>73</sup> Indice de Développement Humain, se situant entre 0 (mauvais) et 1 (excellent). Constitué à partir de trois indices concernant le niveau de vie, l'éducation et la santé.

<sup>74</sup> Rio de Janeiro est communément divisée en quatre grandes zones : la *Zona Norte* (Zone Nord), le *Centro* (Centre), la *Zona Sul* (Zone Sud) et la *Zona Oeste* (Zone Ouest). Parfois le *Centro* est considéré comme faisant partie de la *Zona Sul*.

<sup>75</sup> SEGRAE, *Painel Regional, Rio de Janeiro e bairros*, [en ligne], Rio de Janeiro : SEBRAE/RJ, 2015.

*Zona Sul* sera considéré comme aisé voire riche, tandis que celui qui vient de la *Zona Oeste*, sera soit de Barra de Tijuca, donc riche, voire très riche, ou du reste, et donc pauvre. Il faut cependant ajouter qu'au sein de ces quartiers ou des *zonas* les inégalités sont très fortes, notamment au sein de la zone *Oeste*, où le coefficient de Gini<sup>76</sup> est le plus élevé de la ville, puisqu'il est de 0,637<sup>77</sup>.

Comme ce fut déjà le cas lors des Jeux Panaméricains, la ville a choisi le quartier de Barra de Tijuca (*Zona Oeste*) comme le lieu de la plupart des compétitions sportives des Jeux Olympiques<sup>78</sup>. Le Parc Olympique possède neuf infrastructures sportives, le Rio Centro, situé au nord-ouest du parc olympique, en possède quatre, et il faut également noter le golf de Barra, très controversé<sup>79</sup>, et Pontal qui accueillera des épreuves de courses à pied et de vélo. Ainsi, l'ensemble du quartier accueillera plus de 37 épreuves sportives. A titre de comparaison, le Deodoro (*Zona Norte*) possède neuf infrastructures sportives, mais accueillera beaucoup moins de compétitions (17). Quant à la *Zona Sul*, Copacabana et Lagoa, 12 épreuves y auront lieu, et seulement 8 pour le centre de la ville, constitué du Maracanã, du Stade Olympique et du Sambódromo<sup>80</sup>.

En fait le choix de Barra de Tijuca par les pouvoirs publics comme centre de la future ville olympique n'est pas anodin. Depuis une décennie le quartier fait l'objet d'une spéculation immobilière très forte, et est considéré comme le nouveau quartier riche de Rio de Janeiro. Les pouvoirs publics ont investi massivement dans les services, dans les routes et transports, et les Jeux Olympiques sont une occasion pour améliorer encore plus le quartier, en le dotant d'infrastructures sportives et hôtelières dernier cri. Sur les 6,61 milliards de réaux<sup>81</sup> dépensés en infrastructures associées à l'organisation des Jeux<sup>82</sup>, près de 85% (5,58 milliards) seront investis dans le seul quartier de Barra de Tijuca. Ainsi, 2,56 seront consacrés au Parque Olímpico (dont un peu moins de la moitié sera prise en charge par le secteur privé), 2,9 milliards à la Vila Olímpica (investissement totalement

---

<sup>76</sup> Le coefficient de Gini mesure l'inégalité de revenus au sein d'une population donnée, il se situe entre 0 (égalité parfaite des revenus entre les habitants) et 1 (inégalité parfaite des revenus entre les habitants). A titre de comparaison, il est de 0,529 dans l'ensemble du Brésil, de 0,599 dans l'Etat de Rio de Janeiro, et de 0,639 à Rio de Janeiro. Selon les données de la banque mondiale et du SEGRAE.

<sup>77</sup> SEGRAE, *ibid* p.9.

<sup>78</sup> Voir carte de l'annexe III.

<sup>79</sup> Un paragraphe sera consacré au golf dans la seconde partie de ce mémoire.

<sup>80</sup> Plan des installations sportives, site *Rio 2016*.

<sup>81</sup> Ce montant sera très probablement revu à la hausse selon le TCU (août 2015), beaucoup d'ouvrages n'étant pas encore achevés peuvent avoir des coûts finaux plus élevés que prévus.

<sup>82</sup> La *Matriz de Responsabilidades* est composée de l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques, tels que les hôtels et le *Parque dos Atletas*.

pris en charge par le secteur privé), 60 millions pour le terrain de Golf (secteur privé) et 40,3 millions pour le Parque des Atletas (pris en charge totalement par la municipalité). L'investissement public s'élève donc à 1,46 milliard de réaux pour la seule région de Barra de Tijuca, qui concentre alors plus de 62% des investissements publics. L'investissement privé s'élève lui à 4,12 milliards de réaux, soit 97% des investissements privés totaux<sup>83</sup>.

Quant aux *legados* promis par la municipalité, en ce qui concerne les infrastructures de mobilité urbaine, Barra concentre la majorité des investissements liés à l'amélioration des services de transports. Tous les nouveaux projets de BRT passent par le quartier, qui sera relié à l'aéroport international (*TransCarioca*), au Deodoro (*TransOlimpica*), et à la Zone Ouest (*TransOeste*). De plus le terminal de la future ligne 4 desservira Barra de Tijuca et la Zone Sud (équipée de la ligne 1).

La plupart des activités liées aux Jeux (hôtels, infrastructures sportives) est concentrée dans le quartier de Barra de Tijuca qui possède déjà une offre hôtelière, récréative et culturelle importante. La concentration des infrastructures, en plus des expulsions qu'elles imposent<sup>84</sup>, souligne les différences d'accès aux services urbains entre les quartiers aisés et les quartiers pauvres de la ville.

#### D) Quelle place pour les favelas dans le projet Rio 2016 ?

Le projet urbain de Rio de Janeiro pour l'organisation des Jeux Olympiques montre que les infrastructures sont destinées à une petite partie de la population carioca, habitant dans les quartiers déjà valorisés (Barra de Tijuca/Jacarepaguá). Les populations pauvres, généralement concentrées dans les favelas de la ville, bénéficieront-elles de ce projet, ou ne seront qu'un poids pour l'organisation de l'événement sportif ?

Les favelas sont négligées par le projet : que ce soit en ce qui concerne le marketing urbain, qui ne laisse aucune place pour ces quartiers, en ce qui concerne les *legados*, ou l'investissement (1).

Rio 2016, suivant ainsi la dynamique des événements mondiaux précédents qui se sont tenus à Rio de Janeiro, prend en compte les favelas dans un seul pan du projet, celui de la sécurité, favorisant par là-même les représentations négatives des favelas et de leurs habitants. (2)

---

<sup>83</sup> TCU. *Ibid* p.16-17.

<sup>84</sup> Ce point sera étudié dans la seconde partie de ce mémoire.

### 1) *Les oubliées de Rio 2016 ?*

La mairie mise beaucoup sur les Jeux Olympiques, afin de faire de Rio de Janeiro une métropole incontournable sur le marché des villes, qui attirerait à la fois investisseurs et touristes. Le marketing pour vendre la ville est intense, et cela passe notamment par la marque « Rio 2016 ». Dans la vidéo de lancement de la marque<sup>85</sup>, la ville est le terrain de jeu des sportifs : les nageurs font des longueurs dans la Baie de Guanabara avec en arrière-plan le Pain de Sucre, les joueurs de tennis font un match en plein cœur du Centro. La ville est fortement mise en valeur, les lieux caractéristiques sont presque tous présents. Cependant aucune favela n'apparaît dans la vidéo, alors même que plus de 22% des cariocas vivent dans une favela<sup>86</sup>. Cet état de fait se retrouve dans d'autres vidéos<sup>87</sup> de la ville. Les vidéos exposent les lieux touristiques, notamment les plages de Copacabana et d'Ipanema, le Christ Redentor et le Pain de Sucre, mais pas les favelas. En fait, les favelas ne sont utilisées dans les vidéos que pour avoir un panorama sur la ville et ses beautés. La favela est volontairement mise de côté dans la promotion de la ville olympique : le marketing doit vendre une ville belle, joyeuse, touristique, et les favelas ne semblent pas correspondre à l'idéal de beauté que les étrangers, investisseurs et touristes, se font d'une métropole.

Paradoxalement, les favelas s'insèrent de plus en plus dans le projet touristique de la ville. L'image de la favela fascine les touristes étrangers, qui découvrent la favela grâce aux « favela-tours » proposés par de nombreuses organismes, et la ville de Rio de Janeiro a bien conscience que les favelas deviennent un passage obligé pour tous les touristes. Les politiques récentes de pacification<sup>88</sup> sont un point central de cette stratégie de communication, qui vise à attirer les touristes dans une favela devenue sans danger grâce aux pouvoirs publics. Mais ce nouveau type de tourisme n'est cependant pas mise en exergue par la municipalité lors des grands événements sportifs. L'accent est toujours mis sur les lieux « mythiques » de la ville de Rio de Janeiro.

En ce qui concerne les *legados*, force est de constater que, tant dans le dossier de candidature de Rio de Janeiro pour les Jeux Olympiques, que dans son dossier concernant

---

<sup>85</sup> RIO 2016, *Lançamento da marca* [en ligne].

<sup>86</sup> Selon les données du recensement de 2000 de l'IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística).

<sup>87</sup> RIO 2016, *Passion*, [en ligne] Vidéo, 2009.

<sup>88</sup> Ce point sera abordé dans la seconde partie du mémoire.

l'héritage des Jeux, les favelas ne sont pas beaucoup citées. Les communautés les plus modestes doivent bénéficier, indirectement, de deux legados : celui de la rénovation et extension du Sambódromo, qui apportera « des bénéfices importants et immédiats aux communautés locales »<sup>89</sup>, et celui du Centre d'Entraînement Olympique, qui « soutiendra des projets dans les communautés alentours, promouvant ainsi une pratique sportive et un style de vie sain pour ses habitants »<sup>90</sup>. Or l'extension du Sambódromo aura pour conséquence directe l'éviction des habitants d'une favela et sa destruction<sup>91</sup>. Le dossier indique également l'utilisation qui sera faite des installations après les Jeux : sur les trente installations destinées aux compétitions, dont dix nouvelles et sept temporaires, seulement deux seront explicitement destinées aux communautés. C'est le cas du Stade Olympique de Canoë, qui accueillera quatre compétitions, et qui sera transformé en un Parc Communautaire et en un Centre d'Entraînement Olympique, et du Centre Olympique de BMX, qui accueillera deux compétitions<sup>92</sup>. Le *legado* envers les favelas est peu mis en valeur, et est très modeste comparé aux *legados* pour la région de Barra de Tijuca.

Quant aux *legados* sociaux<sup>93</sup>, de nombreux programmes sont à destination des favelas. C'est le cas des programmes « Segundo Tempo », mis en place en 2003, qui promeut l'intégration sociale des enfants et adolescents à travers des activités sportives, et du programme « Mais Educação », créé en 2007, qui développe les activités extrascolaires au sein des écoles publiques au-delà des heures de cours. Sur tous les programmes à destinations des enfants et jeunes des quartiers défavorisés, il convient de

---

<sup>89</sup> « A reforma do Sambódromo é um importante projeto de legado da Prefeitura da Cidade do Rio de Janeiro, possibilitando a requalificação desse importante marco da cidade e garantindo a revitalização do seu entorno. O projeto dos Jogos Rio 2016 vai ao encontro dos objetivos de longo prazo para essa região da cidade trazendo benefícios importantes e imediatos para as comunidades locais », COMITE RIO 2016, *Dossiê de Candidatura do Rio de Janeiro à sede dos jogos olímpicos e paraolímpicos de 2016*, [en ligne], Brasília, volume 2, 2009, p.104.

<sup>90</sup> « Os projetos mais importantes de legado são os programas e instalações do Centro olímpico de Treinamento (COT). O COT será um grande centro de treinamento e competição de alto rendimento, oferecendo aos atletas a infraestrutura e os serviços necessários em todas as modalidades esportivas olímpicas e Paraolímpicas, além de apoiar projetos nas comunidades do seu entorno, estimulando a prática esportiva e o estilo de vida saudável entre os seus habitantes. » *ibid* p.3.

<sup>91</sup> Ce point sera plus longuement abordé dans la seconde partie du mémoire.

<sup>92</sup> *Ibid* p.35.

<sup>93</sup> RIO 2016, *Legado social* [en ligne], Ministério do Esporte, Brasília.

remarquer qu'aucun chiffre<sup>94</sup> n'est donné sur le montant réel des investissements des pouvoirs publics, exception faite pour les investissements dans les infrastructures via le programme « Mais Educação », qui s'élèvent à 400 millions de réaux sur huit ans<sup>95</sup>. Le manque d'informations à ce sujet peut suggérer des investissements faibles, ou peu réguliers. De plus ces programmes sont généralement anciens, et ne sont donc pas legados directement issus des investissements liés aux Jeux Olympiques.

## 2) *Des quartiers à sécuriser*

Dans l'imaginaire collectif international et local, Rio de Janeiro est une ville dangereuse. Les médias locaux dramatisent la violence urbaine, le trafic de drogues, les (très) jeunes hommes des favelas, armés, qui sèment la terreur et qui entretiennent un climat d'insécurité. Cette image est forcément en contradiction avec celle que la ville de Rio de Janeiro veut donner. Rio de Janeiro mise sur les événements sportifs pour attirer capitaux, touristes, entreprises, et la violence peut alors gâcher la fête. Les instances sportives internationales font pression aux villes et pays-hôtes, afin que tout puisse se dérouler sans écart, et que sportifs et spectateurs soient en sécurité<sup>96</sup>. Pour satisfaire les instances sportives, la ville de Rio de Janeiro fait de la sécurité un de ses points prioritaires.

Lors des Jeux Panaméricains de 2007, la somme considérable des dépenses liées à la sécurité de l'événement montre l'importance que les pouvoirs publics lui portent, participant par là-même à l'image collective d'une ville dangereuse qu'il faut à tout prix maîtriser. Ainsi, l'Etat Fédéral a contribué à hauteur de 562 millions de réaux à la sécurité, ce qui correspond à 34,9% des dépenses totales de l'Etat fédéral pour l'organisation des Jeux Panaméricains<sup>97</sup>.

---

<sup>94</sup> CASTRO S. B. E, SOUZA D. L., « Os Jogos Olímpicos e Paralímpicos Rio 2016: propostas para o esporte educacional, de participação e de rendimento » [en ligne] in *Revista Brasileira de Educação Física e Esporte*, São Paulo, Juillet-Septembre 2015.

<sup>95</sup> *Ibid* p.34.

<sup>96</sup> La prise d'otage à Munich lors des Jeux Olympique d'été de 1972 s'est soldée par la mort de onze membres de l'équipe olympique israélienne par l'organisation palestinienne Septembre noir. La décision du Comité International Olympique de reprendre les compétitions dès le lendemain a été sujette à de très vives critiques.

<sup>97</sup> Voir annexe I.

L'Etat Fédéral a également créé la Force Nationale de Sécurité Publique<sup>98</sup> en 2004, qui a été dépêchée à Rio de Janeiro à l'approche de la PAN 2007. En effet, la Force Nationale de Sécurité Publique soutient l'opération « Pacificadora 2 » de la ville de Rio de Janeiro, et notamment son programme destiné à l'éradication du trafic de cocaïne, et s'est ainsi installée dans la favela de Santo Amaro, située dans le quartier de Catete (*Zona Sul*). La présence ne devait durer que six mois, mais son mandat a été continuellement prorogé. Cette opération a déjà coûté plus de 23 millions de réaux pour des résultats insatisfaisants en ce qui concerne le trafic de drogue, puisque seules cinq personnes ont été arrêtées pour ces motifs<sup>99</sup>.

Ainsi, à quelques mois des Jeux Panaméricains, une grande opération policière a été déployée dans le Complexo do Alemão, regroupement d'une dizaine de favelas, qui compte 60 500 habitants<sup>100</sup>. L'opération a duré plusieurs semaines, durant lesquelles les écoles étaient fermées et les quartiers paralysés par les échanges de tirs entre les policiers et les trafiquants de drogue. En tout, 43 personnes sont tuées et 85 sont blessées, parmi lesquelles des victimes collatérales (enfants, habitants). Des critiques virulentes ont été émises à l'encontre de l'opération policière, certains policiers étant accusés d'exécutions sommaires de trafiquants. Les policiers sont ainsi restés dans cette favela pendant les Jeux Panaméricains, afin d'éviter tout débordement de violence. Une même opération a eu lieu en 2013, au moment de la Coupe des Confédérations, dans un autre regroupement des favelas, le Complexo da Maré (75 720 habitants<sup>101</sup>), faisant dix morts. Toutes ces opérations ont été appuyées par la police militaire, connue pour sa violence. Si bien que de plus en plus de citoyens cariocas réclament la démilitarisation de la police, qui ne ferait que renforcer les tensions et la violence au sein des favelas, avec parfois de nombreuses victimes collatérales.

Le « succès » des Jeux Panaméricains en termes de sécurité est utilisé par les pouvoirs publics comme une preuve que, malgré l'image négative de la ville en termes de violence et d'insécurité, le gouvernement municipal sait parfaitement gérer les situations lors des événements de grande ampleur.

---

<sup>98</sup> La *Força Nacional de Segurança Pública* a été créée par le décret présidentiel n°5289 le 29 novembre 2004.

<sup>99</sup> SOARES Raphael, « Apesar dos resultados inexpressivos, presença da Força Nacional no Santo Amaro já custa R\$ 23 milhões », [en ligne] O GLOBO, 15 juin 2016.

<sup>100</sup> IBGE, « Censo 2010: Aglomerados Subnormais – Informações Territoriais », [en ligne], 2010.

<sup>101</sup> *Ibid.*

Les autorités brésiliennes possèdent une grande expérience dans la mise en place de stratégies de réduction de la criminalité durant les grands événements, y compris durant les festivités du Réveillon. Les gouvernements de l'Etat et de la municipalité ont mis en place un programme de gestion du crime pour les Jeux Panaméricains de 2007, qui se sont donc déroulés dans une atmosphère pacifique et sûre<sup>102</sup>.

Ainsi pour les Jeux Olympiques, la municipalité poursuit le modèle des Jeux Panaméricains. Est prévue la mise en place du « Programa Nacional de Segurança Pública com Cidadania », PRONASCI, qui allie répression de la criminalité à l'implantation de politiques sociales, financé par le pouvoir fédéral à hauteur de 3,35 milliards de réaux pour la tenue des Jeux Olympiques<sup>103</sup>. Douze autres projets de grande envergure figurent dans le dossier, qui, permettront de diminuer la criminalité à l'approche des Jeux<sup>104</sup>. Ainsi, les troupes de la Police Militaire voient leurs effectifs augmenter, passant de 38000 à 54 000 dans la seule ville de Rio de Janeiro, afin de « garantir une présence policière permanente dans les zones à haut risque des communautés »<sup>105</sup>.

Le projet de la ville de Rio de Janeiro s'inscrit pleinement dans le marché concurrentiel des villes, où se développe un mode de gestion entrepreneurial, qui bénéficie cependant plus au secteur privé et aux classes aisées qu'à la population dans son ensemble. Comment les communautés les plus défavorisées, les favelas, sont-elles incluses dans des projets qui visent à rendre la ville de Rio de Janeiro attractive et moderne ? Quelles sont les conséquences concrètes du projet urbain sur ces quartiers ? Bénéficient-elles de ces changements urbains, ou, au contraire, en pâtissent-elles ?

---

<sup>102</sup> « As autoridades brasileiras têm grande experiência na implantação de estratégias de redução da criminalidade em grandes eventos, incluindo as celebrações de Réveillon. Os Governos Estadual e Municipal implantaram um extenso programa de gerenciamento do crime para os Jogos Pan-americanos Rio 2007, resultando em uma atmosfera pacífica e segura para o evento. », traduction de l'auteur, in COMITE RIO 2016, *Dossiê de Candidatura do Rio de Janeiro à sede dos jogos olímpicos e paraolímpicos de 2016*, [en ligne], Brasília, volume 2, 2009, p.2.

<sup>103</sup> *Ibid* p.26.

<sup>104</sup> « A implantação desses projetos, complementada por um planejamento de segurança completo para os Jogos, garantirá que o risco de crimes para os Jogos será baixo ». *Ibid* p.26.

<sup>105</sup> « Aumentar as tropas da Polícia Militar de 38.000 (atualmente) para 54.000 em 2012, para garantir uma presença policial permanente nas zonas de alto risco nas comunidades ». *Ibid* p.26.

## Seconde partie : Les conséquences sur les favelas du projet urbain néolibéral de Rio de Janeiro

La relation qu'entretiennent les pouvoirs publics avec les favelas a toujours été compliquée, oscillant entre volonté de destruction de ces quartiers informels, réputés pour leur violence et leur insalubrité, et de mise en valeur par une urbanisation, les intégrant au même titre que les quartiers « légaux ». C'est à partir du début du vingtième siècle que les pouvoirs publics s'intéressent aux favelas, et mettent en place des politiques d'éradication contre ces quartiers insalubres, qui empêchent la ville de devenir une métropole moderne. Mais les changements de politique nationale et internationale des années 1980 modifient le regard que porte la municipalité sur ces quartiers, qui sont alors l'objet de politiques sociales (éducation, santé) et de projets urbains (accès aux services, construction de logements). Les textes intègrent également les favelas dans un cadre juridique renouvelé (A).

Le projet de métropole globale qui se dessine à la fin du vingtième siècle et qui prend toute son ampleur au vingt-et-unième siècle a des conséquences importantes sur ces quartiers. Les grands événements sportifs sont une occasion pour les pouvoirs publics de reprendre des procédés anciens, avec des nouveaux motifs inattaquables, telle que la protection des habitants face aux risques environnementaux qu'ils encourent sur les *morros*<sup>106</sup>. La municipalité couple ces expulsions par la mise en place de politiques sociales et sécuritaires qui encadrent les quartiers (B).

En s'appuyant sur le projet de Rio 2016, les pouvoirs publics renforcent le processus d'expulsion et de relogement, justifié par l'intérêt général servi par les nouvelles infrastructures sportives et de transport, ainsi que par la nécessaire revitalisation du port, pour faire de Rio de Janeiro une véritable métropole économique et touristique (C).

Ces politiques ont également pour conséquence indirecte la *remoção branca*<sup>107</sup>, qui s'insère parfaitement dans le projet de la ville-métropole. La valorisation des quartiers

---

<sup>106</sup> *Colline*. A Rio de Janeiro, ce terme est souvent utilisé pour caractériser les favelas, alors même que les plus grandes favelas se trouvent au nord de la ville et sont planes.

<sup>107</sup> Synonyme de *gentrificação* (*gentrification*), qui est plus fortement connoté, du fait du terme *remoção* (*expulsion*).

entraînent l'expulsion indirecte des travailleurs les moins aisés, entretenant alors la fragmentation de la *cidade partida*<sup>108</sup> (D).

A) Pouvoirs publics et favelas au vingtième siècle : entre éradication et valorisation

Pendant tout le vingtième-siècle, à de rares exceptions près, les favelas sont considérées par les pouvoirs publics comme des freins à la mise en place d'une métropole nouvelle, moderne, axée sur le commerce. Les favelas sont vues comme des lieux sales, pauvres, de vices et débauches. Dans les réformes urbaines mises en place par les différents maires de la ville, les favelas sont les quartiers à éliminer, puisqu'ils ne correspondent pas à l'idéal esthétique et moral d'une capitale. Elles sont cependant tolérées, car durant tout le vingtième siècle, les pouvoirs publics sont dépassés par la constante crise du logement, et les favelas semblent être l'unique – mais provisoire – solution (1).

L'ouverture politique<sup>109</sup> crée les conditions favorables à la reconnaissance des favelas en tant qu'entités urbaines. Les pouvoirs publics mettent en place des politiques de réhabilitation et non plus d'expulsion. Les favelas bénéficient alors de l'entrée des services publics, de programmes sociaux, et d'une bonne volonté de la part de la municipalité. Ces évolutions semblent alors entériner l'ancienne politique de destruction et de relogement (2).

La nouvelle perception des favelas par les pouvoirs publics se retrouve dans les textes juridiques de l'époque, et notamment dans la Constitution de 1988<sup>110</sup>, qui développe des idées très progressistes sur l'urbain. Les favelas bénéficient alors d'une reconnaissance juridique et de l'interdiction constitutionnelle<sup>111</sup> de toute politique de destruction et de relogement. Le nouveau cadre juridique concernant les favelas a encore aujourd'hui une influence considérable (3).

---

<sup>108</sup> Ce terme provient du livre *Cidade Partida* de Zuenir Ventura, publié en 1994, puis a été largement repris par les études de sociologie urbaine et par les médias nationaux. Il désigne la division de la ville de Rio de Janeiro en deux, selon les quartiers et catégories socio-culturelles où les interactions entre les deux parties sont très limitées. Ce terme est souvent illustré par la division entre le *morro* (colline) des favelas et l'*asfalto* (asphalte) des quartiers des classes moyennes et aisées.

<sup>109</sup> Face aux problèmes économiques et à la pression sociale, une ouverture politique est engagée dès le milieu des années 1970 par le Président Ernesto Geisel.

<sup>110</sup> La dictature militaire prend fin en 1985, l'Assemblée constituante est élue le 15 novembre 1986 afin de rédiger une nouvelle Constitution pour le Brésil. Celle-ci fut promulguée le 5 octobre 1988.

<sup>111</sup> Interdiction formulée par la Constitution de l'Etat de Rio de Janeiro.

1) *De Passos à Negrão de Lima : éradiquer des quartiers « insalubres » pour faire place à une ville moderne*

Les ancêtres des favelas, les *cortiços*<sup>112</sup>, sont les premiers à souffrir des politiques de destruction de la part des pouvoirs publics. Ils sont apparus au milieu du dix-neuvième siècle dans le centre-ville de Rio de Janeiro, et face à l'arrivée de nombreux immigrants européens, ils deviennent rapidement surpeuplés<sup>113</sup>. Leur « succès » tient à ce que les transports sont trop chers pour les populations les plus modestes alors que le centre-ville est le lieu où il y avait du travail. Ce surpeuplement et les conditions d'hygiène très mauvaises transforment ces lieux en foyer d'épidémies (fièvre jaune). Le *cortiço* est considéré comme une « antre du vagabondage et du crime »<sup>114</sup>, un lieu où toutes les débauches sont permises. Les pouvoirs publics développent alors un discours hygiéniste, assimilant les classes populaires à des classes dangereuses pour l'ordre moral et physique de la population urbaine. Dès 1873 la construction de *cortiços* est interdite, et en parallèle, des aides fiscales sont octroyées aux entreprises de construction afin de développer des logements ouvriers, mais cette politique est peu suivie. L'éradication débute véritablement au début du vingtième siècle, quand les pouvoirs publics commencent à s'intéresser au quartier du port pour développer les échanges. Le maire de la ville Barata Ribeiro<sup>115</sup> met alors fin à la période des *cortiços* de manière très spectaculaire, avec la destruction du *cortiço Cabeça de Porco*.

La conséquence première de cette politique est l'émergence d'une autre forme d'habitat précaire, les favelas. Selon un mythe bien ancré<sup>116</sup>, l'origine de la première favela vient des suites de la « Guerre de Canudos »<sup>117</sup>. Les soldats revenant de la guerre se sont installés sur le *Morro da Providência* qui devient alors le *Morro da Favella*, du

---

<sup>112</sup> Habitations urbaines collectives, précaires, où vivaient les classes populaires.

<sup>113</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *Les favelas de Rio de Janeiro. Histoire et droit, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches en Amérique Latine », 2010, 295 p.

<sup>114</sup> VALLADARES Licia, *La favela d'un siècle à l'autre*. Editions de la MSH, coll. Horizons américains, Paris, 2006, 229 p.

<sup>115</sup> Devient maire du district fédéral le 17 décembre 1892 puis démissionne le 26 mai 1893 à la suite à l'invalidation de sa nomination par le Sénat. Médecin de carrière, il développe un discours hygiéniste très virulent à l'encontre des *cortiços*.

<sup>116</sup> Valladares estime que le livre d'Euclides da Cunha, *Canudos et la favela de Rio de Janeiro* a développé ce mythe. *Ibid.*

<sup>117</sup> Conflit armé (1896-1897) entre l'armée de l'Etat de Bahia aidée par la suite par l'armée de la République du Brésil et la colonie de Canudos menée par Antonio Conselheiro, qui s'est soldé par la mort de 15 000 à 30 000 personnes.

nom de la plante *favela* de la région de Canudos. En réalité, il semblerait que d'anciens habitants des *cortiços* se seraient auparavant installés sur ces collines.

Le début du vingtième siècle est synonyme de changement pour le Brésil, avec l'élection de Rodrigues Alves<sup>118</sup> en 1902. Il est à l'origine de la réforme urbaine de la capitale qui a pour but d'améliorer les structures portuaires, de remodeler la ville, et notamment les voies de circulation afin que Rio de Janeiro devienne une « métropole commerciale moderne »<sup>119</sup> dont l'espace urbain serait « en conformité avec le mode de production capitaliste »<sup>120</sup>. Il nomme à la tête de Rio de Janeiro l'ingénieur Pereira Passos, qui devient rapidement le « Hausmann tropical »<sup>121</sup>. Il s'inspire des travaux de ce dernier à Paris et souhaite élargir les rues afin de créer de grandes avenues, mettre en place un système d'assainissement et moderniser les bâtiments. Pour ce faire, le maire expulse plus de 20 000 habitants du centre-ville et 1861 bâtiments sont rasés<sup>122</sup>. Si cette politique a touché de plein fouet les habitants des *cortiços* et les habitants très modestes, elle a bénéficié au secteur de la construction et de l'immobilier. Les habitations populaires construites pour reloger la population expulsée ne sont pas assez nombreuses, et les personnes délogées n'ont d'autres choix que de s'éloigner en périphérie de la ville, ou rester en centre-ville en s'installant sur les collines, ce qui entraîne un développement important des favelas, notamment sur le *Morro da Favela* et le *Morro de Santo Antonio*.

Les favelas se sont peu à peu substituées aux *cortiços* comme problème urbain majeur de la ville, en l'absence d'une politique publique de logement ouvrier<sup>123</sup>.

Les deux décennies suivantes sont une période de relative tolérance de la part des pouvoirs publics. Ces derniers sont dépassés par le manque de logements ouvriers, et les favelas sont une réponse spontanée à ce problème, qui doit cependant rester provisoire. Mais les favelas s'accroissent rapidement, et commencent à se développer au-delà des

---

<sup>118</sup> Elu président le 15 novembre 1902, pour un mandat de quatre ans.

<sup>119</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid* p.39.

<sup>120</sup> LIMA, Camila Calado, « Olimpíadas 2016 e a construção de um novo Rio: o marketing do legado, as políticas públicas e as estratégias comunicacionais em torno das favelas e das remoções », Thèse de master – Universidade Federal do Rio de Janeiro, Escola de Comunicação, Programa de Pós-Graduação em Comunicação e Cultura, 2013, p.70-71.

<sup>121</sup> BENCHIMOL, Jaime Larry, *Pereira Passos: um Haussmann tropical: A renovação urbana da cidade do Rio de Janeiro no início do século XX*, Prefeitura do Rio de Janeiro, 1992, 328 p.

<sup>122</sup> ROCHA, O. P., CARVALHO, L. A. *A era das demolições: Cidade do Rio de Janeiro, 1870-1920* [en ligne], Rio de Janeiro, Prefeitura da cidade do Rio de Janeiro, 1986, p.69.

<sup>123</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid* p.49.

collines du centre-ville pour s'installer sur celles du nouveau quartier de Copacabana. La population aisée est de plus en plus critique envers la gestion des problèmes d'hygiène et délinquance par la municipalité, et amère face à l'illégalité foncière des habitants.

C'est véritablement dans les années 1920 que les favelas deviennent un enjeu politique majeur. Paulo de Frontin<sup>124</sup> puis Carlos Sampaio<sup>125</sup>, afin de préparer la ville au Centenaire de l'Indépendance pour lequel aura lieu une grande exposition, mènent une réforme urbaine dans la même veine que celle de Pereira Passos. Dans le contexte d'un grand événement ouvert aux étrangers, notamment européens, les favelas ne sont pas les bienvenues. Sous Sampaio, la favela du Morro Castelo est rasée, délogeant ainsi 4 200 personnes<sup>126</sup>, les habitants du Morro da Providência et du Morro de Santo Antonio sont expulsés. En fait cette politique urbaine envers les favelas a pour but premier de les rendre invisibles aux yeux des classes aisées et des étrangers, si bien que les favelas ne cessent de se développer dans les périphéries, là où elles sont tolérées par les pouvoirs publics. Les discours hygiénistes sont de plus en plus forts, et celui de Augusto de Mattos Pimenta influence largement les pouvoirs publics. Cet entrepreneur immobilier, fasciné lui aussi par les travaux d'Hausmann, organise une campagne virulente contre la favela qu'il considère comme une « lèpre de l'esthétique »<sup>127</sup> qui envahit les collines de la ville. Il préconise notamment la mise en place de « maisons populaires » où seraient encadrés les futurs délogés des favelas détruites. Sous l'influence de Pimenta, Alfred Agache<sup>128</sup> est engagé par la municipalité de Rio de Janeiro pour élaborer un nouveau plan urbain, le futur « Plan Agache pour la restauration et l'embellissement de la ville de Rio de Janeiro »<sup>129</sup>, dans lequel il préconise la destruction des favelas, pour des raisons d'ordre esthétique et hygiénique. Même si le plan n'a pas pu être appliqué, du fait des événements politiques des années 1930<sup>130</sup>, ses principes directeurs ont été repris par la suite.

---

<sup>124</sup> Ingénieur de formation, il est maire du district fédéral de Rio de Janeiro entre février et juillet 1919.

<sup>125</sup> Ingénieur de formation, il est maire du district fédéral de Rio de Janeiro entre 1919 et 1922.

<sup>126</sup> GALIZA H. R. S. et al. « Grandes eventos, obras e remoções na cidade do Rio de Janeiro, do século XIX ao XXI » [en ligne] in II Conferência Internacional Megaeventos e a Cidade, avril 2014, p.7.

<sup>127</sup> Mattos Pimenta, in VALLADARES, *ibid.*

<sup>128</sup> Urbaniste français (1875-1959). Il réalise le plan de la ville de Dunkerque en 1911, celui de Canberra en 1912, et celui de Rio entre 1927 et 1932.

<sup>129</sup> *Plano de Remodelação, Extensão e Embelezamento da Cidade do Rio de Janeiro* élaboré par Alfred Agache entre 1926 et 1930.

<sup>130</sup> Par un coup d'état militaire, la Révolution de 1930 met fin à *República Velha* (la « Vieille République ») et amène Getúlio Vargas au pouvoir. Ce dernier, par le coup d'Etat du 10 novembre 1937, institue l'*Estado*

Dans les années 1930, le maire de l'époque, Pedro Ernesto<sup>131</sup> rompt avec ses prédécesseurs en instaurant des méthodes de gestion de l'urbain plus politiques. Populiste, il développe une relation clientéliste avec les habitants des favelas : en échange de leur soutien aux élections, le maire abandonne les politiques de relogement, crée une école à Mangueira, subventionne des écoles de samba. Le mandat de Pedro Ernesto est en fait un véritable tournant dans la reconnaissance des favelas : il est selon lui plus judicieux d'améliorer les conditions de vie de ses habitants des favelas que de détruire leurs maisons. Mais les promoteurs immobiliers ne sont naturellement pas satisfaits par la politique du maire et les litiges fonciers avec les *favelados*<sup>132</sup> se multiplient.

La fin prématurée du mandat de Pedro Ernesto sonne également la fin de cette période d'acceptation des favelas. En 1937, son successeur, Olímpio de Melo<sup>133</sup> promulgue le *Código de Obras*<sup>134</sup> qui aura des conséquences majeures sur les favelas. Sous le titre « Extinção das habitaciones anti-higiénicas » (Extinction des habitations antihygiéniques), le chapitre quinze s'attarde sur les *cortiços* et les favelas. En ce qui concerne ces dernières, l'article 349 stipule :

Art. 349.º – La formation de favelas, c'est-à-dire de conglomerats de deux ou plus mesures disposées de manière ordonnée ou désordonnée, construits avec des matériaux improvisés ou en désaccord avec les dispositions de ce Décret, sera absolument interdite.

§ 1.º – Dans les favelas existantes, la construction de nouvelles mesures et de toute construction ainsi que l'exécution de tout ouvrage dans les mesures existantes sont absolument interdites.

§ 2.º – La municipalité veillera [...] à ce que soit interdite la formation de nouvelles favela, ou l'extension et l'exécution de tout ouvrage dans celles déjà existantes, faisant procéder sommairement à la démolition des nouvelles mesures, [...] ou de toute nouvelle construction qui soit édifiée dans les favelas.

[...]

§ 9.º – La municipalité veillera [...] à l'éradication des favelas et, pour les remplacer, à la construction d'ensembles résidentiels de type minimum<sup>135</sup>.

---

*Novo* (« État Nouveau »), période autoritaire qui se termine en le 29 octobre 1945, lorsque Vargas est déposé par les militaires.

<sup>131</sup> Médecin de formation, il est maire du district fédéral de Rio de Janeiro entre 1931 et 1934, puis entre 1935 et 1936, avant d'être destitué et emprisonné sous ordre de Vargas.

<sup>132</sup> Terme désignant les habitants des favelas, pouvant être considéré comme péjoratif.

<sup>133</sup> Abbé de formation, il est maire du district fédéral de Rio de Janeiro entre le 4 avril 1936 et le 3 juillet 1937.

<sup>134</sup> *Code de la Construction* mis en place par le *Decreto* n°6000 du 1<sup>er</sup> juillet 1937.

<sup>135</sup> Traduction de l'auteure. Voir annexe V.

Les favelas sont ainsi interdites législativement. Le texte reconnaît de fait les favelas, et leur donne même une définition administrative. Il faut également noter que les pouvoirs publics ont une responsabilité envers les favelas, leur destruction devant être couplée au relogement des populations expulsées. La question du relogement sera constamment reprise par les textes législatifs ultérieurs.

La politique de logements sociaux commence à partir de la mise en place de l'*Estado Novo* de Getúlio Vargas. La croissance économique et urbaine est forte, et les pouvoirs publics prennent conscience que les travailleurs doivent pouvoir être décentement logés pour être une force de travail productive, saine et morale. Le travailleur devient un pilier idéologique du régime de Vargas, il doit donc être encadré hors du travail, afin de lui inculquer les valeurs morales de l'*Estado Novo*. C'est dans ce cadre que sont créées, dans un premier temps, les *Institutos de Aposentadoria E Pensões* ou IAPs (Instituts de Retraites et de Pensions) qui bénéficient à certaines catégories de travailleurs (les marins avec les IAPM dès juin 1933, les banquiers avec les IAPB dès juillet 1934). Ces instituts, dirigés par des personnes nommées par l'Etat, se chargent d'encadrer les travailleurs. En outre, en ce qui concerne l'immobilier, le gouvernement fédéral, face à la forte inflation, impose un gel des loyers en 1942<sup>136</sup>. Mais les conséquences de cette mesure se font rapidement sentir. L'investissement dans la construction baisse considérablement et se dirige vers des domaines plus rentables, telle que l'industrie, puisque la main d'œuvre est devenue peu chère. Les logements deviennent rares, le marché informel se développe et les favelas absorbent le surplus de population qui ne trouve pas à se loger<sup>137</sup>.

Dans ce contexte, le nouveau maire Henrique Dodsworth<sup>138</sup> entreprend lui aussi de moderniser la ville : il aménage l'esplanade de *Castelo*, crée de nouvelles grandes avenues (*Avenida Presidente Vargas* et *Avenida Brasil*). Pour ce faire, 2 400 habitations sont détruites, expulsant ainsi pas moins de 18 200 personnes de ces quartiers<sup>139</sup>. Cette

---

<sup>136</sup> Decreto-Lei nº 4.598, du 20 août 1942, *Dispõe sobre aluguéis de residências e dá outras providências*. Article 1 : « Durante o período de dois anos, a contar da vigência desta lei, não poderá vigorar em todo o território Nacional, aluguel de residência, de qualquer natureza, superior ao cobrado a 31 de dezembro de 1941, sejam os mesmos ou outros o locador ou sub-locados e o locatário ou sub-locatário, seja verbal ou escrito o contrato de locação ou sub-locação ».

<sup>137</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid.* p.92.

<sup>138</sup> Médecin de formation, il est maire du district fédéral de Rio de Janeiro du 11 novembre 1937 au 3 novembre 1945.

<sup>139</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid.* p.93.

politique a ainsi indirectement développé les favelas, et celles-ci, au vu du manque croissant de logements ouvriers, restent tolérées par la municipalité. Face à une croissance importante de ces quartiers informels à partir des années 1940, Dodsworth s'est cependant résolu, en s'appuyant sur le *Código de Obras* de 1937, à mettre en place un programme de construction de parcs prolétaires pour reloger les habitants des favelas. Cette époque est celle des premières recensements académiques (ceux de Victor Tavares de Moura et de Nascimento e Silva) qui évalue la population des favelas à 250 000 personnes<sup>140</sup>. Entre 1942 et 1944, la municipalité ne construit cependant que trois parcs, bénéficiant à 8 000 personnes<sup>141</sup>. Ces logements sont provisoires : ils ne doivent être qu'une étape entre la destruction d'une favela et la construction de logements sur le terrain ainsi libéré. Ces parcs ont également pour objectif d'encadrer les anciens *favelados* en leur imposant un contrôle très strict, et de leur inculquer des valeurs morales, idéologiques et politiques. Cependant ces logements à la base provisoires se transforment rapidement en de nouvelles favelas : les politiques sociales prennent fin avec la chute de Vargas et les loyers n'étant plus payés, les parcs tombent dans l'informel et le délabrement.

La fin de la dictature de Vargas en 1945 amène Dutra<sup>142</sup> au pouvoir, qui mène une politique très répressive, servie par le contexte de montée du communisme au Brésil, que le Président souhaite juguler. Les idées communistes prennent peu à peu racines dans les favelas, ce qui sert le prétexte des pouvoirs publics d'éliminer ces quartiers. S'en suit un grand débat sur les favelas<sup>143</sup> mené par Carlos Lacerda<sup>144</sup>. Pour atténuer l'influence communiste, des politiques sociales sont également mises en place, notamment par l'action de l'Eglise. Ainsi est créée en 1947 la fondation Léon-XIII qui promeut une assistance morale et matérielle aux *favelados* et s'engage pour l'amélioration de l'éducation et santé. En 1955, une autre institution de l'Eglise est créée par Dom Helder Câmara, la *Cruzada São Sebastião*, qui s'investit dans la construction de logements neufs et d'infrastructures. En réalité ces deux institutions privées sont très proches du pouvoir municipal.

---

<sup>140</sup> VALLADARES Licia, *ibid.*

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> Militaire de formation et Ministre de la Guerre sous Vargas, Eurico Gaspar Dutra est élu Président du Brésil le 2 décembre 1945 pour un mandat de quatre ans.

<sup>143</sup> Période surnommée la « *Batalha do Rio de Janeiro* » (la Bataille de Rio de Janeiro »).

<sup>144</sup> Journaliste, il fonde en 1949 le journal la *Tribuna de Imprensa*. Il est un farouche opposant à Vargas pendant la campagne présidentielle de 1950, qui porte ce dernier de nouveau au pouvoir. Il est gouverneur de l'Etat de Guanabara entre 1960 et 1965.

Du fait d'une valorisation immobilière forte des terrains occupés par les favelas, de très nombreux procès sont intentés par les propriétaires pour expulser les *favelados* et récupérer ainsi les terrains. C'est pourquoi cette époque est marquée par un développement considérable des associations de *favelados*, avec la création en 1954 de l'*União dos Trabalhadores Favelados*<sup>145</sup> (UTF), qui développe des antennes dans plusieurs favelas de la ville de Rio de Janeiro afin de créer des revendications sociales plus larges, à l'échelle de plusieurs quartiers<sup>146</sup>. Les favelas restent tolérées par les pouvoirs publics, car une fois encore, elles sont la solution la plus simple à la crise de logement de la ville de Rio de Janeiro : « ainsi, malgré l'illégalité des favelas, aucune politique institutionnelle n'a été mise en œuvre pour les éradiquer massivement »<sup>147</sup>. Si bien que dans nombre de litiges entre propriétaires et *favelados*, la municipalité n'exécute pas les mandats judiciaires. Face à ces nombreux cas, la « loi des favelas » est promulguée en 1956 : elle interdit tout délogement des habitants des favelas pendant un délai de deux ans et la loi prévoit un relogement des favelas dans des quartiers construits à cet effet<sup>148</sup>. Au-delà de cette tolérance, la relation entre les pouvoirs publics et les *favelados* tombe sous le coup d'un clientélisme exacerbé du fait de la démocratisation, les votes s'échangeant contre des faveurs matérielles (infrastructures, emplois, aides financières).

Le nouveau dirigeant de Rio de Janeiro<sup>149</sup>, Carlos Lacerda, met en place la Coordination des Services Sociaux, à la tête de laquelle il nomme José Arthur Rios. Ce dernier crée en 1956 le *Serviço Especial de Recuperação de Favelas e Habitações Anti-Higiênicas*<sup>150</sup> (SERFHA) qui a pour but de réhabiliter les favelas en coordonnant toutes les actions publiques et privées, et en donnant une large place aux *favelados*, notamment après un décret de 1961 qui prône l'organisation d'associations de résidents au sein des favelas en tant que médiateurs entre les *favelados* et les pouvoirs publics locaux<sup>151</sup>. Si ce procédé vise à encadrer les habitants des favelas et les a, d'une certaine manière, rendus

---

<sup>145</sup> Union des Travailleurs Favelados.

<sup>146</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid.* p.113.

<sup>147</sup> *Ibid.* p.120.

<sup>148</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, « La politique, le droit et les favelas de Rio de Janeiro », *Journal des anthropologues*, 104-105 | 2006, 37-63.

<sup>149</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 1960, Rio de Janeiro perd son statut de capitale acquis en 1763 au profit de Brasília. Pour contrer le déclin de l'ancienne capitale, son statut est modifié et le District Fédéral de Rio de Janeiro devient l'Etat de Guanabara, administrativement plus autonome, dirigé par un gouverneur élu.

<sup>150</sup> Service spécial de réhabilitation des favelas et des habitations antihygiéniques.

<sup>151</sup> VALLADARES Licia, *ibid.*

plus dépendants des pouvoirs locaux<sup>152</sup>, cette politique a pour la première fois entendu *réhabiliter* les favelas et non plus les *éradiquer*. Evidemment, ce changement n'a pas été bien accueilli par les propriétaires des terrains et les entreprises de construction immobilière, si bien qu'en 1962, José Arthur Rios s'est vu démis de ses fonctions par le gouverneur, qui a alors entrepris une politique d'éradication et de relogement. Politique massive, puisqu'entre 1962 et 1965, 42 000 personnes ont été relogées, avec la destruction de 27 favelas et de 8 078 maisons<sup>153</sup>. Cette politique fait partie d'une réforme urbaine plus large, qui vise à développer le nouveau quartier de Barra de Tijuca, en y construisant des avenues et des immeubles, mais pas seulement :

L'État a commencé à retirer de manière systématique et méthodologique les favelas, soit sous prétexte de prolonger les rues (ce fut le cas de la *favela do Esqueleto*), soit parce qu'ils avaient des intérêts pour les aires industrielles (favelas da *zona norte*), ou encore pour « rendre invisible » la pauvreté, spécialement celle qui croisait le chemin des touristes (une des premières favela à être retirée fut la *favela do Pasmado*, qui se situait sur la « route » de Copacabana)<sup>154</sup>.

Cette politique est en adéquation avec la nouvelle Constitution de l'Etat de Guanabara, du 27 mars de 1961, qui établit une distinction entre les favelas à urbaniser, « provisoirement »<sup>155</sup>, et celles « irrécupérables »<sup>156</sup> qui seront donc détruites pour faire place à de nouveaux quartiers. Ainsi, les pouvoirs publics se sont appuyés sur ce texte pour éradiquer les favelas, notamment celles qui sont les mieux placées, proches des quartiers aisés.

La politique de relogement a été encore plus suivie à la suite du changement de régime politique à la tête du pays<sup>157</sup>. Les pouvoirs publics décident de débloquer des investissements importants dans le secteur urbain, en s'appuyant sur les entreprises privées, leur promettant d'importants bénéfices du fait de la libération de nombreux terrains occupés par les favelas. Face à cette politique, les *favelados* s'organisent. La

---

<sup>152</sup> LIMA, Camila Calado, *ibid.* p.75.

<sup>153</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *Les favelas de Rio de Janeiro. Histoire et droit, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches en Amérique Latine », 2010, 295 p, p.161.

<sup>154</sup> « O Estado passou a remover sistemática e metodologicamente as favelas, seja com o antigo pretexto de prolongamento de ruas (caso da remoção inicial da Favela do Esqueleto), seja motivado por interesses em áreas industriais (favelas da zona norte), ou mesmo para “invisibilizar” a pobreza, em especial nos caminhos dos turistas (uma das primeiras remoções realizadas foi a da favela do Pasmado, na “entrada” para Copacabana) » GALIZA H. R. S. et al., *ibid* p.9.

<sup>155</sup> Article 66 de la Constitution de l'Etat de Guanabara du 27 mars 1961.

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> A la suite du coup d'Etat militaire du 31 mars 1964, la Deuxième République est renversée et le Brésil sombre dans une nouvelle période dictatoriale.

*Federação das Associações de Favelas do Estado da Guanabara*<sup>158</sup> (FAFEG), créée en 1962, organise des congrès pour s'opposer à la politique de destruction des favelas et revendiquer la mise en place d'une politique de réhabilitation. Cependant dès 1968 ses leaders sont arrêtées, et les associations de *favelados* se démobilisent rapidement face aux mesures autoritaires du régime. Le successeur de Lacerda, Negrão de Lima<sup>159</sup>, malgré une première politique de réhabilitation dans les favelas<sup>160</sup>, a continué sur cette lancée, notamment sous la pression des entreprises de construction immobilière. Il crée en 1968 la *Coordenação de Habitação de Interesse Social da Área Metropolitana*<sup>161</sup> (CHISAM) et lui impose comme objectif l'éradication de toutes les favelas de la *Zona Sul* de Rio de Janeiro, exception faite de celle de Rocinha<sup>162</sup>. Entre 1968 et 1973, 175 785 favelados sont délogés et 62 favelas sont détruites<sup>163</sup>, permettant de libérer autant de terrains pour la construction immobilière.

Mais les politiques d'éradication et de relogement ne sont pas parvenues à enrayer le développement des favelas dans la ville de Rio de Janeiro<sup>164</sup>. Les lotissements créés sont éloignés des centres de travail, ce qui augmente les dépenses en transports des habitants, leur loyer est onéreux, si bien que beaucoup d'anciens *favelados* le redeviennent, intégrant une nouvelle favela. Face à cet échec, ces politiques sont alors abandonnées par les pouvoirs publics suivants.

Force est de constater, qu'actuellement, pour les mêmes justifications (modernisation de la ville, attraction du capital), les pouvoirs publics reprennent ces méthodes d'éviction et de relogement, avec des conséquences similaires pour les populations.

---

<sup>158</sup> Fédération des Association des Favelas de l'Etat de Guanabara, dont le slogan « *Urbanização sim, remoção não* » (« Réhabilitation oui, éviction non ») résume sa position face à la politique de relogement menée par les pouvoirs publics.

<sup>159</sup> Gouverneur de l'Etat de Guanabara entre 1965 et 1971.

<sup>160</sup> Menée par la *Companhia de Desenvolvimento de Comunidades* (Codesco), créée en 1968.

<sup>161</sup> La *Coordination des habitations d'intérêt social de l'air métropolitaine* est créée par le *Decreto Federal* n°62 654 du 3 mai 1968.

<sup>162</sup> CHISAM, *Origem – Objetivos – Programas – Metas*. BNH/Ministério do Interior. Rio de Janeiro, 1969.

<sup>163</sup> LIMA, Camila Calado, *ibid.* p.76.

<sup>164</sup> Entre 1950 et 1960, la nombre d'habitants des favelas passe de 170 000 à 335 000. RIBEIRO, Luís César Queiroz e LAGO, Luciana Correa do. « Transformação das metrópoles brasileiras: algumas hipóteses de pesquisas » [en ligne] In XV Encontro Anual da AN-POCS, Caxambu, 1991.

## 2) *La démocratisation : inclure les favelas dans la ville*

L'ouverture politique engagée dès le milieu des années 1970 par le Président Ernesto Geisel permet la mise en place d'une politique d'aménagement des favelas de la ville de Rio de Janeiro, ouvrant alors une nouvelle ère dans les politiques urbaines. Est ainsi lancé en 1979 le projet *PROMORAR*, qui a pour objectif « l'éradication du sous-logement » via l'aménagement des favelas et la mise en place d'infrastructures, rompant ainsi avec la politique de destruction et de relogement.

L'amélioration des favelas a été grandement servie par l'entrée de services publics dans la favela, ce qui s'avère être un grand changement dans la politique urbaine envers ces quartiers. Les pouvoirs publics ont toujours utilisé la définition illégale de la favela pour éviter la mise en place des services publics, puisque les services publics auraient comme conséquence l'installation définitive de ces dernières, alors même qu'elles doivent être provisoires. Ce changement est même entériné dans la loi : la Constitution de l'Etat de Guanabara de 1975 amende son article 154, qui prévoyait auparavant la destruction des quartiers informels ne possédant pas d'infrastructures et de services publics, et qui prévoit, suite à l'amendement du 23 octobre 1975, la réhabilitation de ces quartiers. Ainsi, entre 1978 et 1986, le concessionnaire d'électricité *Light* raccorde pas moins de 580 favelas au réseau d'électricité de la ville de Rio de Janeiro<sup>165</sup>. Puis est mis en place un vaste projet de raccordement à l'eau potable et aux égouts.

Une autre revendication des *favelados* fait jour : la régularisation foncière. Malgré une volonté affichée de régler ce problème, la municipalité fait face à de telles difficultés d'ordres techniques et administratifs, qu'elle préfère « tolérer l'occupation informelle du sol que de délivrer des titres fonciers »<sup>166</sup>. Ainsi, le projet *Cada Familia, um Lote*<sup>167</sup>, mis en place en 1983 par Leonel Brizola<sup>168</sup>, prévoyait initialement de régulariser 400 000 immeubles au sein des favelas. Ce programme fait face à des litiges entre propriétaires de l'immeuble et locataires, ce qui a miné ses efforts. Il ne parvient qu'à délivrer 16 000

---

<sup>165</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid.* p.204.

<sup>166</sup> *Ibid.* p.209.

<sup>167</sup> Pour chaque famille, un lot (de terrain).

<sup>168</sup> Gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro entre 1983 et 1987 puis entre 1991 et 1994. Il est notamment connu pour avoir impulsé la construction du *Sambódromo*, commandée à Oscar Niemeyer et inaugurée en 1984.

titres provisoires, et il est supprimé quatre ans plus tard par le successeur de Brizola, Moreira Franco<sup>169</sup>.

Si, à cette période, la ville de Rio de Janeiro s'est peu à peu imposée comme un laboratoire des politiques urbaines concernant les favelas, la question de la régularisation foncière a beau avoir été maintes fois évoquée par les pouvoirs publics, ceux-ci ont systématiquement abandonné toute action d'envergure dans ce domaine, préférant [...] tolérer l'aspect informel de l'occupation du sol plutôt que de proposer des solutions durables, et efficace au problème<sup>170</sup>.

Dès 1993, le nouveau maire de Rio de Janeiro, Cesar Maia, applique à sa manière les principes du « Consensus de Washington ». Il élabore un plan stratégique de la ville de Rio de Janeiro avec la participation quasiment exclusive du secteur privé de la société. Pour la classe politique et économique dirigeante, la ville de Rio de Janeiro doit se préparer pour le futur vingt-et-unième siècle, et pour cela le développement de l'économie, du secteur de l'industrie et du secteur des services est primordial. Rio de Janeiro doit faire partie des grandes métropoles mondiales, et pour cela son image doit être irréprochable. Quant aux favelas, le plan stratégique propose beaucoup de mesures qui ne seront cependant jamais mises en place. Toujours dans la veine des principes néolibéraux, le pouvoir public souhaite augmenter ses recettes fiscales, et la plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne la fiscalité est la favela, avec ses habitants qui, n'ayant pas de titre de propriété, ne payent pas d'impôts, et ses activités sur lesquelles l'Etat ne perçoit pas de taxes. C'est dans ce sens que les pouvoirs publics ont voulu accélérer le processus de régularisation, mais les résultats restent mitigés.

L'administration de Cesar Maia a surtout été connue par la mise en place du programme *Favela Bairro* en 1995. Ce programme vise à améliorer les infrastructures et les services au sein des favelas, afin de les intégrer dans le tissu urbain, ainsi que la régularisation foncière des quartiers illégaux. La municipalité investit beaucoup dans ce programme, aidée par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) à hauteur de 600 millions de réaux<sup>171</sup>, et les favelas en sortent largement améliorées en termes d'infrastructures : mise en place de réseaux d'assainissement, d'eau, ramassage des ordures, éclairage public. Le programme a essuyé aussi beaucoup de critiques, concernant la participation sociale quasiment inexistante des habitants des favelas, l'indifférence des

---

<sup>169</sup> Gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro entre 1987 et 1991.

<sup>170</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid.* p.201.

<sup>171</sup> *Ibid* p.246.

pouvoirs publics (et de certains habitants<sup>172</sup>) quant à la régularisation foncière, la qualité souvent médiocre des travaux ou ouvrages (afin de diminuer leur coût), et surtout le manque de tout un pan social, pourtant nécessaire dans un contexte de précarité et de violence de certaines favelas.

Malheureusement, le bilan de quinze ans de projet n'a rien d'encourageant : la presque totalité des *favelas* n'a pas été juridiquement régularisée, la participation populaire au projet est toujours infime, ses initiatives sociales sont toujours insuffisantes, et, enfin, le projet n'a pas entraîné une nouvelle présence des pouvoirs publics dans les *favelas*, condition *sine qua non* pour que les *favelas* puissent finalement accéder à la condition de quartier<sup>173</sup>.

### 3) *Les évolutions juridiques : vers une reconnaissance des favelas ?*

Le changement des politiques urbaines va de pair avec une évolution des principes juridiques et une reconnaissance du droit à la ville pour toute la population brésilienne, même pour les *favelados*, pourtant longtemps exclus et jusque-là considérés comme étant illégitimes du fait du statut illégal de la favela. Le nouveau cadre juridique concernant les favelas et la ville dans son ensemble a encore aujourd'hui une influence considérable, et un approfondissement des textes principaux est nécessaire à la compréhension des enjeux actuels auxquels ces quartiers font face.

La nouvelle Constitution de 1988 prône la décentralisation, les pouvoirs locaux sont considérés comme étant plus à même de résoudre leurs problèmes, tant au niveau social qu'économique et urbain. Cette Constitution reflète des idées très progressistes : protection de l'environnement, mise en place d'un système de santé, droits sociaux élargis. En ce qui concerne l'aménagement urbain, elle apporte des avancées importantes : la mise en place obligatoire d'un *Plano Diretor* pour les municipalités de plus de 20 000 habitants<sup>174</sup>, et l'édification des principes de la *função social da cidade*<sup>175</sup> et de la *função social da propriedade*<sup>176</sup>. La Constitution promeut le droit à la ville pour tous, comme norme supérieure. Dans la législation, ce changement est conséquent, mais

---

<sup>172</sup> Certains habitants qui possèdent plusieurs maisons et qui les louent n'ont aucun intérêt à ce que la régularisation foncière concerne leurs terrains, puisque celle-ci permet la propriété d'une seule maison.

<sup>173</sup> SOARES GONÇALVES Rafael, *ibid.* p.252.

<sup>174</sup> Article 182 §1 de la Constitution du Brésil de 1988. Voir annexe V.

<sup>175</sup> *Fonction sociale de la ville*. Préambule de l'article 182, *ibid.*

<sup>176</sup> *Fonction sociale de la propriété*. Article 182 §2, *ibid.* La fonction sociale de la propriété existe dans les textes constitutionnels depuis 1934 mais demeurait un principe largement abstrait.

dans les faits il est compliqué de s'appuyer sur ce texte pour améliorer la situation juridique des favelas.

L'Etat de Rio de Janeiro, dans sa nouvelle Constitution Fédérale, a repris la plupart des principes concernant les fonctions sociales de la ville. La Constitution oblige la mise en place de services publics dans tous les quartiers, indépendamment de leur légalité ou illégalité foncière<sup>177</sup> : en la matière la pratique a été en avance sur le législatif<sup>178</sup>. Les pouvoirs publics doivent assurer aux favelas leur réhabilitation ainsi que la régularisation foncière des habitations, sans qu'aucun projet de relogement ne soit mis en place, sauf en cas de risque pour la population<sup>179</sup>. Ainsi, pour la première fois, l'Etat de Rio de Janeiro interdit la politique de relogement qui a été pendant longtemps la solution des pouvoirs publics contre le « problème des favelas ». La Constitution stipule également que tout projet urbain doit se faire en concertation avec les personnes concernées.

La municipalité de Rio de Janeiro reprend également ces dispositions dans sa loi organique. Celle-ci dispose notamment qu'en cas de relogement des populations du fait des risques inhérents au terrain, celui-ci devra obligatoirement avoir lieu dans des zones proches du travail ou de l'ancien lieu d'habitation, et la population devra participer au projet et à la définition de solutions<sup>180</sup>. Plus largement, la municipalité doit apporter aux favelas des conditions décentes de logement, de transport urbain, d'assainissement<sup>181</sup>.

Le *Plano Diretor*<sup>182</sup> mis en place par la municipalité en 1992 s'appuie sur les principes développés dans les Constitutions de l'Etat Fédéral, de l'Etat de Rio de Janeiro et dans la loi organique de Rio de Janeiro. Ce texte est plus précis et va évidemment plus loin que ces textes précédents, puisque qu'il a une finalité pratique. Ainsi, comme les textes précédents, il affirme l'interdiction du relogement des favelas et il développe avec plus de précision les (sept) cas où le relogement sera nécessaire, par exemple quand la favela se situe dans une zone à risque, ou encore dans une zone de protection naturelle<sup>183</sup>. La municipalité doit en outre permettre la régularisation foncière des habitations,

---

<sup>177</sup> Article 238 de la Constitution de l'Etat de Rio de Janeiro du 5 octobre 1989. Voir annexe V.

<sup>178</sup> Voir partie précédente concernant la mise en place de services publics dès la fin des années 1970.

<sup>179</sup> Article 234, *ibid.*

<sup>180</sup> Article 429, VI de la Lei Orgânica do Município do Rio de Janeiro de 1990. Voir annexe V.

<sup>181</sup> Préambule de l'article 440, *ibid.*

<sup>182</sup> Plan d'aménagement urbain de Rio de Janeiro, mis en place par la Lei Complementar n°16 du 4 juin 1992.

<sup>183</sup> Article 44 §1 de la Lei Complementar n° 16 de 04 de junho de 1992. Voir annexe V.

l'urbanisation des favelas et également leur « intégration dans la maille urbaine »<sup>184</sup>. Pour ce faire, les pouvoirs publics se donnent pour mission d'intégrer toutes les favelas dans leur maillage administratif (cadastres, plans)<sup>185</sup>.

Le Statut de la ville (*Estatuto da cidade*)<sup>186</sup>, proposé en 1989, est adopté seulement en 2001, face à aux réticences du secteur de l'immobilier. Ce texte a pour vocation de régler les articles 182 et 183 de la Constitution. Il consacre lui aussi le droit à la ville, soutenable, qu'il définit comme « le droit à la terre urbaine, au logement, à l'assainissement, à l'infrastructure urbaine, au transport et aux services publics, au travail et au loisir, pour les actuelles et futures générations »<sup>187</sup>. Ce texte promeut la régularisation foncière, en mettant en place une possibilité d'usucapion individuelle et collective, et une concession d'usage spécial pour des fins de logement, qui permettrait aux favelados d'avoir des droits sur des terrains de nature privée et publique. Cependant ce dernier instrument a été supprimé de la loi.

L'histoire de la relation entre les pouvoirs publics et les favelas de Rio de Janeiro est tumultueuse. Cependant, la fin des années 1980 montre à voir une évolution positive au niveau de la reconnaissance juridique de la favela et de l'abandon des politiques de relogement jusqu'alors très prisées. Ces évolutions ne correspondent cependant pas à une amélioration de l'image des favelas et des favelados, ni une amélioration de leur quotidien. Du fait de l'émergence de gangs dans les années 1970-1980, qui utilisent les favelas comme lieu propice au stockage et à l'écoulement de la drogue, la favela est vue comme le lieu de tous les dangers, et certains discours sont très virulents contre ces quartiers. Ces groupes violents et armés imposent à la population leurs règles, et les associations de résidents perdent de leur légitimité et de leur pouvoir de revendication. De plus les programmes de régularisation foncière et d'urbanisation ont fortement augmenté le coût du logement dans certaines favelas, si bien que la plupart des habitations appartiennent à une minorité de propriétaires qui ont profité de ce nouveau commerce lucratif<sup>188</sup>.

---

<sup>184</sup> Article 58, *ibid.*

<sup>185</sup> Article 149, *ibid.*

<sup>186</sup> Loi 10.257 du 10 juillet 2001.

<sup>187</sup> Article 2, I. Voir annexe V.

<sup>188</sup> MOULIN AGUIAR C., TABAK J., « Travail humanitaire et favela globale : la violence urbaine et l'action humanitaire à Rio de Janeiro » [en ligne], *Cultures & Conflits*, n°97, printemps 2015.

Cependant, le projet urbain de Rio de Janeiro à partir des années 2000 met à mal ces évolutions. La municipalité reprend des procédés anciens de délogement et relogement, pour des raisons parfois obscures.

B) A l'approche des grands événements : entre expulsion « légale » et pacification

Les mandats de César Maia et d'Eduardo Paes ont des objectifs communs clairs : faire de Rio de Janeiro une métropole, culturelle, économique, qui attirerait investisseurs, entreprises, touristes. Ces deux maires misent notamment sur les grands événements sportifs, des Jeux Panaméricains en 2007 jusqu'aux Jeux Olympiques prochains en 2016. Pour cela, les pouvoirs publics misent notamment sur le secteur privé, et plus particulièrement sur le secteur immobilier. Ainsi, de nombreux avantages, directs ou indirects sont offerts à ces derniers. Celui qui nous intéresse plus particulièrement est la valorisation foncière, comme cause et conséquence de l'organisation des grands événements, qui joue un rôle très important dans les politiques publiques envers les favelas. Ainsi, le développement ces dernières doivent être freinées, l'éviction et le relogement redeviennent des procédés plébiscités par les pouvoirs publics, le secteur privé, et les classes moyennes et aisées cariocas.

La campagne intitulée « *Ilegal. E daí ?* » (« Illegal. Et alors ? ») menée par le journal *O Globo* en 2005 critique la passivité des autorités publiques face à l'expansion des favelas, notamment celles de la *Zona Sul*, et relance le débat concernant la destruction des favelas. Si bien que le *Promotor de Meio Ambiente e Patrimônio Cultural* lié au *Ministério Público Estadual*<sup>189</sup> déclare au journal *O Globo*, négligeant ainsi les textes législatifs en vigueur :

Toutes les constructions dans les favelas sont illégales, et donc sujettes à démolition<sup>190</sup>.

Le projet urbain de la ville de Rio de Janeiro sous Eduardo Paes, défini dans le Plan Stratégique de la ville (2009-2012)<sup>191</sup>, souhaite freiner les quartiers illégaux, grâce

---

<sup>189</sup> La Promotion de l'Environnement et du Patrimoine Culturel agit pour la défense de l'environnement et du patrimoine culturel de l'Etat fédéré, donc du Ministère Public Fédéré.

<sup>190</sup> « Todas as construções em favelas são ilegais e, portanto, sujeitas à demolição » traduction de l'auteure, in COMPANS, R., « A cidade contra a favela. A nova ameaça ambiental » [en ligne], in Estudos urbanos e regionais, V.9, n°1, mai 2007, p.89.

<sup>191</sup> PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *Plano estratégico da prefeitura do Rio de Janeiro 2009 – 2012, Um Rio mais integrado e competitivo* [en ligne].

à la récupération de zones environnementales dégradées. Ainsi, l'objectif est de réduire d'au moins 3,5% la surface occupée par les favelas en 2012 par rapport à 2008<sup>192</sup>. Le Plan Stratégique suivant (2013-2016) reprend cette idée et souhaite réduire la surface de 5% pour 2016 par rapport à 2008<sup>193</sup>, grâce à la construction de 50 000 maisons populaires du programme *Minha Casa, Minha Vida*<sup>194</sup>, à l'éviction des maisons situées dans les zones à risques et à la réhabilitation de certaines favelas grâce au programme *Morar Carioca*<sup>195</sup>. Ces programmes ont eu des résultats significatifs puisque l'Institut Pereira Passos révèle que, pour la première fois depuis l'établissement des favelas à Rio de Janeiro, l'aire occupée par ces dernières a diminué d'environ 397 000 mètres carrés entre 2009 et 2010, soit une diminution de 0,8% de la surface occupée<sup>196</sup>.

Ces deux plans stratégiques servent l'image de la ville, qui doit devenir une « ville verte », où l'environnement serait protégé. D'ailleurs, les plans incriminent les favelas, qui sont des menaces pour l'image de la ville, du fait du « déboisement » causé par l'expansion de ces dernières<sup>197</sup>. C'est dans cette optique que les pouvoirs publics mettent en place des programmes visant à protéger l'environnement, ainsi que la population urbaine, qui ont des conséquences importantes sur les habitants des favelas alors contraints à partir (1).

Ces politiques d'évictions sont couplées avec une politique sécuritaire renouvelée, dont l'objectif est la pacification des favelas, notamment celles de la Zona Sul, situées dans des zones très valorisées (2).

---

<sup>192</sup> « Reduzir em pelo menos 3,5% as áreas ocupadas por favelas na cidade até 2012, tendo como referência o ano de 2008 » *ibid.* p.88.

<sup>193</sup> « Alcançar pelo menos 5% de redução de áreas ocupadas por favelas na cidade até 2016, tendo como referência o ano de 2008 ». PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *Plano estratégico da prefeitura do Rio de Janeiro 2013 – 2016, O Rio mais integrado e competitivo* [en ligne]. p.108.

<sup>194</sup> Programme du gouvernement fédéral lancé en 2009 qui permet aux personnes les plus modestes d'accéder à la propriété, grâce à la construction de vastes ensembles résidentiels.

<sup>195</sup> Programme de la municipalité de Rio de Janeiro lancé en 2010 dans le but d'intégrer les favelas dans le tissu urbain de la ville, grâce à la réhabilitation de celles-ci, à l'amélioration des infrastructures, l'installation d'équipements et de services.

<sup>196</sup> MAGALHÃES A., *ibid.* p.101.

<sup>197</sup> « A expansão da área de favelas da cidade se deu, em grande medida, a partir do desmatamento de áreas verdes que deveriam ter sido preservadas » *ibid.* p.162.

### 1) *Vivre dans un environnement préservé (des favelas)*

Les pouvoirs publics utilisent comme principal argument les risques inhérents à la favela afin de permettre sa destruction. Dans les textes législatifs concernant les favelas, il est explicitement dit que les favelas ne peuvent être détruites et leurs habitants relogés qu'à la condition de l'existence de risques dus à l'environnement<sup>198</sup>. Cependant il convient de signaler que les pouvoirs publics ont pris cette disposition à leur compte pour détruire des favelas dans lesquelles le risque n'existait pas, ou était mineur, ou alors existant alors que par la suite, le terrain a été viabilisé pour la construction d'ensembles résidentiels. Les pluies importantes d'avril 2010<sup>199</sup> ont servi de justification pour la mise en place du programme *Morar Seguro* de suppression des zones à risques et de relogement.

Le premier considérant du décret<sup>200</sup> du 13 avril 2010 qui institue le programme est d'ailleurs lié à cette épisode de pluies importantes : « Considérant la tragédie qui s'est produite dans la Région métropolitaine de l'Etat de Rio de Janeiro produite par les glissements de terrain provoqués par les fortes pluies »<sup>201</sup>. Ce programme, lancé par Sérgio Cabral<sup>202</sup>, prévoit le relogement des populations des zones à risques. Pour ce faire, la municipalité doit établir un classement des zones à risques selon si le risque est faible, modéré ou fort<sup>203</sup>. Dans le dernier cas, la zone concernée (classée rouge) doit être détruite<sup>204</sup> et ne pourra être l'objet d'une urbanisation postérieure<sup>205</sup>. Un milliard de réaux est prévu pour la construction des habitations de relogement ainsi que pour les études de risques<sup>206</sup>, le décret prévoit cependant qu'en cas d'impossibilité de relogement les familles pourront être indemnisées jusqu'à 500 réaux par mois<sup>207</sup>. Le programme ne cite

---

<sup>198</sup> Article 234 de la Constitution de l'Etat de Rio de Janeiro du 5 octobre 1989, article 429, VI de la Lei Orgânica do Município do Rio de Janeiro de 1990, article 44 §1 de la Lei Complementar n° 16 de 04 de junho de 1992. Voir annexe V.

<sup>199</sup> Les glissements de terrain causés par les fortes pluies ont laissé plus de 200 morts et des milliers de délogés.

<sup>200</sup> Decreto n° 42.406 de 13 de abril de 2010. Voir annexe V.

<sup>201</sup> « Considerando a tragédia ocorrida na Região Metropolitana do Estado do Rio de Janeiro, decorrente do deslizamento de encostas por força das fortes chuvas » *ibid.*

<sup>202</sup> Gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro de 2007 à 2010, puis de nouveau entre 2011 et 2014. Il démissionne en avril 2014.

<sup>203</sup> Article 3, *ibid.*

<sup>204</sup> Article 5, *ibid.*

<sup>205</sup> Article 7, *ibid.*

<sup>206</sup> Article 6, *ibid.*

<sup>207</sup> Article 8, *ibid.*

pas explicitement les favelas, mais en réalité ce programme se consacrera pour l'essentiel à ces quartiers.

La municipalité a donc procédé à une nouvelle évaluation des zones à risques, au travers de la Geo-Rio (*Fundação Instituto Geotécnica* do Rio de Janeiro), qui pointe alors un total de 17 244 maisons risquant l'effondrement<sup>208</sup>, et préconise le délogement de plusieurs favelas : *Morro do Escondidinho*, *Morro dos Prazeres*, *Morro do Fogueteiro*, *o Setor Laboriaux* entre autres. Concernant cette dernière, le rapport conclue :

Pour le Setor Laboriaux, au-delà des conditions géologiques défavorables, qui rendent la zone techniquement inadéquate pour une occupation de ce type, l'avancée de la favélisation a engendré un déséquilibre des conditions géotechniques et environnementales des pentes, à travers le déboisement, les coupes, et le rejet de remblais, déchets, ordures et eaux usées. Cette somme de conditions défavorables, associée à l'historique de glissements, dont certains ont fait des victimes, justifie la destruction de toutes les maisons à risque<sup>209</sup>.

Or le rapport de la Geo-Rio a par la suite fait l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, le NuTH (*Núcleo de Terras e Habitação*) de la *Defensoria Pública*<sup>210</sup> a élaboré un rapport sur les *Morro do Escondidinho* et *Morro dos Prazeres*, dans lequel il critique méthodes de la Geo-Rio<sup>211</sup> et ses conclusions. Selon le rapport, la destruction de l'ensemble des maisons n'est pas nécessaire, et qui plus est, il est possible de construire sur une partie de la zone considérée d'autres habitations qui pourraient remplacer les habitations situées dans la partie réellement à risques de la zone.

Ainsi, six mois après l'entrée en vigueur du décret, le gouvernement de Rio de Janeiro a déplacé 4000 familles habitant dans 80 favelas considérées « à risques », dont

---

<sup>208</sup> MAGALHÃES A., *ibid.* p.100.

<sup>209</sup> « Para o Setor Laboriaux, além das condicionantes geológicas desfavoráveis, que tornam o local tecnicamente inadequado para uma ocupação desse tipo, o avanço da favelização tem representado um desequilíbrio nas condições geotécnicas e ambientais da encosta, através de desmatamentos, cortes, e lançamentos de aterro, entulho, lixo e águas servidas. Todo esse somatório de condições desfavoráveis, associados ao histórico de ocorrências, algumas delas com vítimas fatais, justificam a remoção de todas as casas em risco » in GEO-Rio, « Avaliação do risco geológico-geotécnico associado a escorregamentos para as comunidades Estradinha (a montante do Cemitério São João Batista), Morro dos Urubus, Morro dos Prazeres e Escondidinho, Morro do Fogueteiro, Complexo do Turano (setor Pedacinho Do Céu) e Rocinha (Laboriaux) » [en ligne], 12 avril 2010.

<sup>210</sup> La *Defensoria Pública* est un organe de l'Etat d'assistance juridique gratuite pour les personnes n'ayant pas les capacités financières d'engager un avocat.

<sup>211</sup> « Le rapport est construit de manière très sommaire et comporte des failles méthodologiques » « Relatório é construído de forma extremamente sumária e há falhas metodológicas », traduction de l'auteure, in « Defensoria Pública envia à Geo-Rio relatórios técnicos que contestam necessidade de remoção total de comunidades devido a riscos em encostas » [en ligne], *Passa Palavra*, 12 mai 2010.

le relogement de 1071 familles<sup>212</sup> à travers le programme *Minha Casa, Minha Vida*. La municipalité souhaite qu'à la fin de l'année 2016, plus aucune famille n'habite dans des zones considérées à risques<sup>213</sup>, et au vu du rapport de Geo-Rio, il était fort probable que ces déplacements ne s'arrêtent pas là. La tenue de la Coupe du Monde et des Jeux Olympiques a ainsi accéléré le processus, puisque 17939 familles ont été délogées sur des zones dites à risques selon le bilan de novembre 2015 du Comité Populaire<sup>214</sup>.

Les pouvoirs publics misent également sur le « marketing vert » de la ville, et veulent de Rio de Janeiro une ville plus « verte », plus axée sur l'écologie. Dans les candidatures pour l'organisation de la Coupe du Monde et des Jeux Olympiques, Rio de Janeiro a promis par exemple de dépolluer la Baie de Guanabara, de mieux préserver la forêt contre l'expansion urbaine, d'avoir un système de transports plus respectueux de l'environnement. Ainsi, certaines favelas ont été sous le coup de processus d'éviction étant situées sur des aires de protection environnementale. C'est par exemple le cas de la Vila Arroio Pavuna et de la Vila Autódromo (*Zona Oeste*) situées près de la Lagoa de Jacarepaguá. Le *Código Florestal* définit notamment la notion d'« Aire de Protection Permanente » (APP), zone se situant près des cours d'eau ou encore sur le haut des monts<sup>215</sup>. Dans le cas de l'APP de la Lagoa de Jacarepaguá, 15% la Vila Autódromo déborde sur celle-ci. Or les autorités souhaitent, sous prétexte de préservation environnementale, raser tout le quartier, et non pas les 15% qui se situent sur l'aire préservée.

Il est important de noter que les communautés sont voisines d'immeubles et de *condomínios* de haut standing, construits plus récemment, qui envahissent les aires de protection environnementale, en déblayant de grandes surfaces et en supprimant la végétation<sup>216</sup>.

---

<sup>212</sup> PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO « Prefeito apresenta balanço das ações de recuperação da cidade seis meses após chuvas de abril » [en ligne], Rio de Janeiro, 2010.

<sup>213</sup> « Garantir que até o final de 2016 não haverá mais famílias vivendo em áreas de alto risco (encostas) » PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *Plano estratégico da prefeitura do Rio de Janeiro 2003 – 2016, O Rio mais integrado e competitivo* [en ligne], p.108.

<sup>214</sup> Voir annexe VI.

<sup>215</sup> Article 2 de la Lei Federal n° 4771 du 15 septembre 1965, insituant le Código Florestal.

<sup>216</sup> « Importante notar que as comunidades são vizinhas de imóveis e condomínios de alta renda, de ocupação mais recente, que invadem áreas de proteção ambiental, promovendo grandes aterros e supressão de vegetação » in COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO, « *Megaeventos e violações dos direitos humanos no Rio de Janeiro* » [en ligne], juin 2014.

Dans ces deux cas, les autorités ont fait face à une forte mobilisation des habitants de la favela, et le prétexte de l'environnement a laissé place à celui de l'intérêt général porté par l'organisation des Jeux Olympiques<sup>217</sup>. D'autant plus que de vives critiques ont été adressées aux pouvoirs publics en ce qui concerne l'environnement : la dépollution de la Baie de Guanabara ne sera pas réalisée comme prévue<sup>218</sup>, le camp de golf a été réalisé sur un site classé comme *Área de Proteção Ambiental* (Aire de Protection Environnementale, APA de Marapendi) après que Paes ait proposé un projet de loi<sup>219</sup> permettant de modifier les conditions urbanistiques et environnementales du lieu et ainsi libérer 58 000 mètres carrés<sup>220</sup>.

Une autre mesure très controversée est la construction d'« éco-limites » autour des favelas, dans le but de préserver la forêt de l'expansion de ces quartiers. D'un coût de quarante millions de réaux, le projet prévoit la construction de murs de 3 mètres de hauteur, pour un total de 14,6 kilomètres de long sur un ensemble de 13 favelas (dont onze dans la *Zona Sul*), pour lesquels la destruction de 550 maisons serait nécessaires<sup>221</sup>. Un premier mur de 634 mètres a été construit en 2009 autour de la favela de Santa Marta, située dans le quartier aisé de Botafogo (*Zona Sul*), et 52 familles ont ainsi été délogées pour sa construction. Or, l'Institut Municipal d'Urbanisme Pereira Passos (IPP) estime que la favela ne s'est pas étendue puisque son aire a même diminué d'environ 1% entre 1998 et 2008<sup>222</sup>. De nombreuses organisations de la société civile se sont élevées contre la construction de ces *éco-limites*, qu'elles considèrent plutôt comme des *socio-limites* qui accentue la ségrégation entre les quartiers aisés et les favelas<sup>223</sup>.

Le mur a une signification symbolique très forte. Il remet en cause le droit d'aller et venir des habitants, il accentue la séparation entre la favela et la ville, remettant ainsi en cause son intégration, et pouvant laisser entendre que la favela serait une menace pour la ville<sup>224</sup>.

---

<sup>217</sup> Ce point sera plus longuement abordé par la suite.

<sup>218</sup> La municipalité avait prévu de dépolluer à 80% la Baie. Aujourd'hui ce chiffre, après avoir été plusieurs fois revu à la baisse, s'établit à 40%, mais il est peu probable que cet objectif soit atteint.

<sup>219</sup> Projeto de Lei Complementar 113/2012.

<sup>220</sup> La forte mobilisation du mouvement « *Golfe para quem ?* » (« Un golf pour qui ? ») a permis l'ouverture d'une enquête du Ministère Public.

<sup>221</sup> BORIUS, O. *ibid.* p.9.

<sup>222</sup> NINNIN, Justine « Le rêve carioca : entre planification urbaine et déplacements forcés de population » [en ligne], *L'Espace Politique*, 22 | 2014-1, p.4.

<sup>223</sup> Rapport de plusieurs organisations « *Os muros nas favelas e o processo de criminalização* », Rio de Janeiro, mai 2009.

<sup>224</sup> BORIUS, O. *ibid.* p.9-10.

## 2) Une politique sécuritaire renforcée dans les favelas

La menace que constitue la favela pour le restant de la ville se retrouve dans une autre politique de la municipalité : la politique sécuritaire. A partir de 2008, cette politique a développé un programme de « pacification » des favelas : l'Etat doit reprendre le contrôle des favelas sur les groupes armés et installer une d'Unité de Police de Pacification (UPP), sorte de police de proximité qui permettrait la reprise du dialogue entre la population et la police. Ce programme mis en place par la *Secretaria de Segurança*<sup>225</sup> a pour but, dans un première de créer une police dite communautaire afin de sécuriser le quotidien des habitants après le départ des groupes armés, et dans un dernier temps, l'UPP doit se doubler d'une UPP sociale afin de mettre en place des programmes sociaux à destination les habitants. Cette nouvelle stratégie semble complètement contraster avec les interventions ponctuelles et ultraviolentes de la police, qui reconquérât la zone, laissant de nombreux morts (policiers, trafiquants mais aussi civils).

Cependant cette reprise en main des favelas ne se fait pas sans dégâts. Les interventions sont violentes et très spectaculaires : des hélicoptères surveillent la favela tandis que des tanks y pénètrent, avec des bataillons armés, et parfois même le renfort de l'armée. Ces interventions montrent à voir les favelas comme un terrain de guerre, où l'Etat doit lutter pour réaffirmer son droit et son autorité. La mise en place de l'UPP et la présence continue de policiers lourdement armés plonge la favela dans un Etat non pas de droit, mais bien dans un Etat policier<sup>226</sup>. Les habitants doivent se plier à des contrôles réguliers, respecter les couvre-feux, ne peuvent utiliser les espaces publics sans demander une autorisation, les bals-funk<sup>227</sup> sont très souvent interdits.

La première UPP s'est installée dans la Favela de Santa Marta, située dans le quartier aisé de Botafogo (*Zona Sul*). Avec ses 650 mètres de murs (« éco-limites »), ses trois postes de police et ses neuf caméras, c'est une des zones les plus surveillée de la ville<sup>228</sup>. Cette surveillance des habitants ne coïncide pas avec une véritable politique sécuritaire : ces caméras ne protègent pas les habitants mais les surveillent. Cela revient

---

<sup>225</sup> Secrétariat de la Sécurité de Rio de Janeiro, attachée au Gouvernement de l'Etat de Rio de Janeiro.

<sup>226</sup> BORIUS, O. *ibid*, p.11.

<sup>227</sup> A l'origine le funk s'adressait principalement aux favelados, avec des textes parlant de violence, de la vie dans les favelas, de la drogue, et les bals-funk était très prisé par les gangs. Aujourd'hui, les textes ont une connotation beaucoup plus érotique et sexuelle, dansés de manière suggestive.

<sup>228</sup> BORIUS O. *ibid*.

aux aprioris anciens, selon lesquelles les habitants des favelas seraient tous des hors-la-loi.

Aujourd'hui, il y a 38 UPP (dont 23 dans la *Zona Norte* et 8 dans la *Zona Sul*)<sup>229</sup> qui bénéficient à 1,5 millions d'habitants. 264 territoires ont été « repris », et 9 543 policiers sont engagés dans ces UPP<sup>230</sup>. Elles ont permis de réduire de 50% les homicides dans l'ensemble des favelas où elles ont été implantées<sup>231</sup>. Ainsi, dans la favela Cidade de Deus, entre novembre 2007 et novembre 2008, 34 personnes furent assassinées, alors qu'après la mise en place de la UPP (novembre 2008) il y a eu, entre novembre 2008 et 2009, six personnes assassinées. Le programme estime également que les UPP ont aussi permis la diminution de vols de voitures<sup>232</sup>.

Cependant ces résultats positifs divulgués par la *Secretaria de Segurança* ne prennent pas en compte les cas de violence sur les habitants des favelas par les policiers. A Jacarezinho (*Zona Norte*), la répression policière de la UPP (en place depuis janvier 2013) contre la manifestation des habitants des favelas après qu'une enfant ait été blessée au visage par une bombe lacrymogène et la détention arbitraire de deux habitants, a été violente : trois habitants ont été touchés par balle, dont un mort sur le coup. Après ces tirs, la manifestation s'est amplifiée et la répression a été encore plus dure, puisque l'UPP a été aidée par le *Batalhão de Choque da Polícia Militar*<sup>233</sup>. Le *Comité Popular da Copa* recense 25 morts entre 2011 et 2014 dans les favelas par les policiers des UPP<sup>234</sup>.

---

<sup>229</sup> Voir annexe IV.

<sup>230</sup> Site internet des UPP.

<sup>231</sup> « Mais recentemente, em novembro de 2011, de acordo com um levantamento realizado por um jornal de grande circulação, às vésperas da retomada da Mangueira, onde foi instalada a 18ª UPP, dados apontavam que as UPPs em funcionamento tinham contribuído para reduzir em 50% os homicídios nos 38 bairros da cidade beneficiados pelas unidades policiais. » UPP, *Veio para ficar*, [en ligne], p.28.

<sup>232</sup> « Na Cidade de Deus, por exemplo, de 10 de novembro de 2007 a 10 de novembro de 2008, a Polícia Civil registrou 34 assassinatos na comunidade. Já de 11 de novembro de 2008 a 11 de novembro de 2009, foram apenas 6 casos: uma redução de 82%. No mesmo período, houve uma redução de roubos de carros de 83%, ou seja, de 68 casos para 11 » *ibid.*

<sup>233</sup> Bataillon de Choc de la Police Militaire, très lourdement armé.

<sup>234</sup> COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO, *ibid.* pp.104-105.

C) Rio de Janeiro à l'heure des Olympiades : la *remoção* comme politique publique

Rio de Janeiro se prépare à accueillir l'un des plus grands événements sportifs mondial : les Jeux Olympiques. Comme vu dans la partie I de ce mémoire, l'organisation des JO est totalement en adéquation avec le projet urbain de la ville. Cependant en ce qui concerne spécifiquement les favelas, en plus d'un marketing les oubliant totalement et d'un lien établi entre favela et insécurité, les Jeux Olympiques sont un prétexte pour reprendre les anciennes pratiques d'éviction et de relogement qui prévalaient jusqu'au milieu du vingtième siècle. Il ne faut pas perdre de vue que ces projets sont largement dictés par le secteur privé de l'immobilier, bénéficiant de la valorisation foncière des terrains et des immeubles des quartiers olympiques.

Les infrastructures liées à l'organisation des Jeux Olympiques sont primordiales pour la municipalité, afin de satisfaire au mieux le CIO, mais également les touristes, les entreprises, et ainsi apporter une image de ville moderne, dynamique. Les infrastructures de mobilité, construites pour permettre la liaison entre le quartier de Barra de Tijuca, où se déroulera la plupart des compétitions sportives, et le reste de la ville, sont des projets de grande envergure, qui nécessitent la destruction de plusieurs maisons. (1).

Le projet du *Porto Maravilha* symbolise la modernité de la ville de Rio de Janeiro, en faisant du centre et du quartier portuaire un nouveau centre économique et touristique. Force est de constater que ce projet favorise l'inégalité socio-spatiale, avec l'expulsion de très nombreux habitants de favelas (2).

La construction des infrastructures sportives dans les différents quartiers olympiques ont fait pression sur les favelas, situées dans des quartiers très valorisés, oubliant par la même la législation en vigueur, niant un peu plus le droit à la ville des populations les plus pauvres (3).

1) *Mobilité urbaine : l'intérêt général contre les favelas*

La construction des infrastructures de mobilité urbaine est un des pans du *legado* que les Jeux Olympiques doit offrir à la ville. La municipalité estime même que Rio de Janeiro va subir une « *Revolução nos transportes* » (Révolution des transports) qui permettra à la population d'avoir une offre élargie de transports d'une qualité supérieure. C'est ainsi que les pouvoirs publics, dans l'optique des Jeux Olympiques, développent un

réseau de BRT très dense, et la création d'une nouvelle ligne de métro. Cependant ces nouvelles infrastructures pénalisent les favelas et nient le droit à la ville de ses habitants.

Comme vu dans la première partie du mémoire, le quartier qui bénéficiera le plus de ces nouvelles infrastructures de mobilité est le quartier de Barra de Tijuca. A contrario, les favelas sont les premières touchées par les travaux. Ainsi, pour la construction du BRT *TransCarioca* qui doit relier l'aéroport international à Barra de Tijuca, 298 familles ont été délogées des favelas de Madureira et Campinho. Pour la construction du BRT *TransOeste* entre la *Zona Oeste* et Barra de Tijuca, 537 familles ont été délogées des favelas du quartier de Recreio (Restinga, Vila Recreio, Notredame, Vila da Amoedo), et 129 sont encore menacées d'expulsion. Les travaux pour le BRT *TransOlimpica* entre le Deodoro et Barra de Tijuca, ont nécessité l'éviction de 340 familles des quartiers de Curicica (Asa Braca, Vila Azaleia, Vila União) et Colônia et 500 sont menacées<sup>235</sup>. Ainsi la construction de ces trois BRT a déjà expulsé 1175 familles, et 629 sont encore incertaines de leur sort.

Ces nouveaux modes de transport ne bénéficient pas aux populations des favelas pour la simple raison que les billets coûtent de plus en plus cher. Depuis 2012, le prix des billets ne fait qu'augmenter. En janvier 2012, une première augmentation de 10% élève le prix à 2,75 réaux (contre 2,50). Le 10 juin 2013, soit à peine un an et demi plus tard, est prévue une autre augmentation qui élèverait le billet à 2,95 réaux. Les manifestations de juin en réaction à cette augmentation ont fait reculer la municipalité, qui l'a suspendue. Cependant, quelques mois plus tard, en février 2014, une nouvelle augmentation est décidée et le prix passe à 3,00 réaux. Un an plus tard, il passe à 3,40 réaux, et le 2 janvier 2016, à 3,80 réaux. Entre 2011 et 2016, le prix du billet de bus a augmenté de 52%. Le métro a également subi une forte augmentation, passant de 2,80 (2012) à 4,10 réaux (avril 2016). Ce sont les habitants les plus modestes qui souffrent le plus de cette augmentation : ainsi, la part des dépenses de transport dans les ménages aux revenus les plus modestes a explosé de 30% entre 2010 et 2016. Le relogement des familles dans les maisons *Minha Casa, Minha Vida* engendre de fortes dépenses en termes de transport pour ces familles, puisque les maisons sont situées très loin des centres de travail, et des quartiers aisés.

Cette « *Revolução nos transportes* » promue par les pouvoirs publics a également rationalisé les lignes de bus et leur nombre. Beaucoup de lignes de bus ont été arrêtées, étant, selon la municipalité, sous-utilisées, ou en doublon avec d'autres lignes. Ainsi la

---

<sup>235</sup> Voir annexe VI.

mise en place du *Bus Rapid System* (BRS) dans la Zona Sul a nécessité la suppression de 28 lignes de bus traditionnels, soit 35% des bus qui passent par la Zona Sul, et 21 lignes ont été raccourcies. Sur ces 21 lignes raccourcies, 11 lignes faisaient la liaison entre la Zona Sul aisée et la Zona Norte alors même que ces lignes étaient très utilisées par la population de la Zona Norte (zone pauvre de la ville, où sont concentrées de nombreuses favelas).

Ces mesures semblent prendre un chemin inverse à la nécessité impétueuse de promouvoir l'intégration d'espaces historiquement en retrait, et deviennent un mécanisme d'auto-ségrégation de l'élite<sup>236</sup>.

Toutes ces mesures sont autant de violations au droit à la ville, qui doit permettre à chacun de vivre dans un lieu où existent des moyens de transport, abordables pour tous et de bonne qualité.

## 2) *Revitalisation urbaine pour qui ?*

Le projet *Porto Maravilha* a lui aussi engendré son lot de *remoções*. L'OUC englobe une superficie de cinq millions de mètres carrés, notamment les quartiers de Saúde, Gamboa et Santo Cristo, ainsi qu'une partie des quartiers du Centro et de São Cristóvão.

Une des favelas mythiques de la ville a été durement touchée par le projet municipal, la favela du Morro da Providência, considérée par certains comme la première favela. Cette zone, comme l'ensemble du nouveau quartier porté par le projet, doit devenir une zone touristique. Pour ce faire, la municipalité prévoit des programmes d'urbanisation, avec la création de routes, la mise en place d'un téléphérique et d'un plan incliné. Toutes ces mesures ont fait l'objet de nombreuses destructions de maison, et l'installation du téléphérique fait l'objet d'un grand débat. Les téléphériques dans les favelas sont de plus en plus prisés par la municipalité, en dépit des coûts importants et des évictions nécessaires à leur construction. Par exemple, dans le Complexo do Alemão, le téléphérique a été inauguré en juillet 2011, mais est très peu utilisé par les habitants,

---

<sup>236</sup> « Em outras palavras, essas medidas parecem ir em caminho contrário à imperiosa necessidade de se promover a integração dos espaços historicamente apartados da cidade, ao mesmo tempo em que se torna um mecanismo da auto-segregação da elite », traduction de l'auteure, in COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO, « Megaeventos e violações dos direitos humanos no Rio de Janeiro » [en ligne], novembre 2015, p.53.

puisque seulement 7% des 140 000 habitants l'utiliserait régulièrement<sup>237</sup>, et peu de touristes s'y rendent, du fait de situations de violence. Dans le cas du Morro da Providência, l'objectif du téléphérique est clairement touristique.

Pour libérer l'espace nécessaire à la construction de ces nouvelles infrastructures, les pouvoirs publics ont fait prévaloir que certaines parties de la favela étaient en zone à risque, et donc que de nombreuses évictions étaient nécessaires. Cet argument s'est également couplé à l'intérêt général du téléphérique et du plan incliné. Cependant la *Defensoria Pública* a estimé que le rapport de Geo-Rio était incorrect, le nombre d'évictions était disproportionné par rapport aux risques réels, et les mobilisations contre les *remoções* ont été si importantes que la municipalité en a suspendu certaines. Ainsi, 140 familles ont été délogées, et 692 sont toujours menacées<sup>238</sup>. Ici aussi les méthodes de la municipalité ont été critiquées, du fait d'un manque de transparence des projets, d'une absence de participation de la population, ainsi qu'une pression constante pour que les habitants quittent la favela.

### 3) *Infrastructures sportives des Jeux Olympiques et expulsions*

Les infrastructures des Jeux Olympiques se concentrent dans quatre zones : le Deodoro, Copacabana, Maracanã, et Barra de Tijuca/Jacarepaguá. C'est cependant le dernier quartier qui recevra le plus de compétitions, et c'est donc là que sont construites le plus d'installations sportives. Ainsi, rien que le Parc Olympique doit accueillir 27 compétitions, et neuf infrastructures sont construites pour l'occasion, parmi lesquelles un vélodrome, un centre aquatique et un centre de tennis.

Dans le projet initial du Parc Olympique, la favela Vila Autódromo ne devait pas disparaître, mais les pouvoirs publics ont tout fait pour que le champ soit libre. Cette favela avait déjà fait l'objet de pression de la part de la municipalité en 1993 et en 2007 pour les Jeux Panaméricains. Les autorités ont argué que la favela se situait dans une zone à risques, puis que le BRT devait passer par la favela, ou encore que ce terrain devait faire place à un parking pour les personnes se rendant aux stades. Comme lors des deux tentatives de destruction de la favela, la mobilisation des habitants, regroupés dans l'*Associação de Moradores e Pescadores da Vila Autódromo*, a été très forte, d'autant plus que certains habitants possèdent des titres de propriété, obtenus en 1997, et d'autres

---

<sup>237</sup> *ibid.* p.57.

<sup>238</sup> Voir annexe VI.

des *Concessões Reais de Uso* (concessions réelles d'usage) pour une validité de 99 ans, obtenu en 1998, sous le gouvernement de Leonel Brizola. De plus la Vila Autódromo est devenue une *Área Especial de Interesse Social*<sup>239</sup> (Zone Spéciale d'Intérêt Social) en 2005. Les habitants, avec l'aide d'universitaires, ont produit un plan de réhabilitation qui permettrait de contrer l'argument de la zone à risque et des pressions environnementales qu'elle exercerait sur la *Lagoa*. Cependant, les pouvoirs publics ont continué à faire pression sur les habitants : 430 familles ont déjà été délogées, et 120 continuent de résister.

L'autre zone qui accueillera des épreuves olympiques est la zone du Maracanã. Les travaux de restauration du stade et de ses alentours ont en fait été mis en œuvre pour la Coupe du Monde de football. La favela de la Vila Metrô-Mangueira a été menacée de destruction dès août 2010, afin de permettre la construction d'un parking pour le stade. Dans un premier temps, 108 familles ont été relogées dans les maisons du programme *Minha Casa Minha Vida*, situées alors à plus de 70 kilomètres de la favela, dans la *Zona Oeste*. Beaucoup de familles ont alors résisté afin d'être relogées plus près, et ainsi les 500 familles restantes ont obtenu un relogement dans une résidence proche de la favela en 2011 et 2012. En septembre 2014, alors qu'aucun parking n'a vu le jour pour la Coupe du Monde, les pouvoirs publics ont décidé de faire de ce terrain un centre commercial et un parc<sup>240</sup>.

Une autre communauté a mobilisé beaucoup de sympathie contre la destruction de son local : celle de l'Aldeia Maracanã, composée d'Indiens de plusieurs ethnies, qui occupait l'immeuble de l'ancien Musée des Indiens, transféré en 1977 à Botafogo. Ce bâtiment, datant du XIXe siècle, est devenu le lieu de rencontre des différentes communautés indiennes de la ville, et de préservation de la culture indigène. La municipalité a souhaité déloger les habitants et détruire ce bâtiment, pour en faire une annexe commerciale du stade. La pression exercée par la société civile, par les instituts de préservation du patrimoine et même par la FIFA, a fait quelque peu reculer les pouvoirs publics, qui ont ainsi promis de conserver le bâtiment mais qui maintiennent le vœu de déloger ses occupants. Le délogement s'est fait de manière très violente, avec le soutien

---

<sup>239</sup> Est devenu une Zone Spéciale d'Intérêt Social par la loi complémentaire n°74, du 14 janvier 2005. Cependant celle-ci a été modifiée par la loi complémentaire n°125 du 14 janvier 2013, permettant la construction d'infrastructures nécessaires aux Jeux Olympiques.

<sup>240</sup> *Ibid.* p.26.

du *Batalhão de Choque da Polícia Militar* qui a notamment utilisé des bombes lacrymogènes contre les manifestants.

Une autre favela, située près du Sambódromo et intitulée du même nom, a été totalement détruite, délogeant ainsi 60 familles, par les pouvoirs publics pour permettre l'extension du Sambódromo nécessaire aux compétitions olympiques de tir à l'arc et de course à pied. La procédure d'éviction a été largement critiquée puisque les pouvoirs publics n'ont pas prévenu les habitants de sa destruction. De plus les habitants ont été relogés par le programme *Minha Casa, Minha Vida* à 60 kilomètres de là<sup>241</sup>.

De plus, ces expulsions se font de manière contraire à la législation en vigueur, qui doit permettre un dialogue, une indemnisation correcte ou un relogement près de l'habitat initial. Or dans le cas des évictions pour les œuvres liées aux Jeux Olympiques, de très nombreuses violations ont été constatées. Les associations dénoncent notamment un manque d'information des habitants en ce qui concerne les projets ce qui les empêche de s'organiser pour modifier le projet, ou émettre d'autres solutions au projet. En ce qui concerne le relogement, les maisons du programme *Minha Casa, Minha Vida* sont construites dans des lieux très éloignés des quartiers initiaux des favelados (parfois à plus de 40 kilomètres)<sup>242</sup>, et sont très éloignées, par là-même, des anciens lieux de travail, ce qui conduit ces derniers à devoir passer beaucoup de temps dans les transports en commun. Pour ceux qui ne sont pas relogés (ne le souhaitent pas ou lorsqu'il n'y a plus de place dans les résidences construites par la municipalité) le montant de leur indemnisation est généralement trop bas pour que les personnes puissent se reloger près de leur ancien quartier, les alentours ayant généralement fait l'objet d'une très forte valorisation foncière<sup>243</sup>. En ce qui concerne la procédure d'expulsion, des associations ont critiqué le délai très court laissé aux habitants entre la découverte du projet et l'expulsion effective. Enfin, de nombreux cas d'expulsions et de destruction de favelas montrent à voir une violence de la part des policiers (qui accompagnent souvent les engins de destruction), des menaces, sans compter les pressions quotidiennes que subissent les habitants qui ne souhaitent pas partir<sup>244</sup>.

---

<sup>241</sup> *Ibid.* p.29.

<sup>242</sup> Voir annexe VII.

<sup>243</sup> Ce point sera abordé dans une prochaine partie.

<sup>244</sup> NINNIN, Justine, *ibid.* p.7.

L'organisation des Jeux Olympiques (et de la Coupe du Monde) a été désastreuse pour les habitants des favelas, qui ont vu leur maison détruite, leur quartier rasé, et leur relogement dans des zones très éloignées du centre de la ville et donc des lieux de travail. Le bilan est lourd : 2486 familles délogées, 4120 menacées d'expulsion, 14 favelas totalement détruites. Malheureusement, ces évictions ordonnées par la municipalité se couple d'un processus de gentrification, qui assure l'éloignement des personnes pauvres de toutes les zones valorisées, laissant la ville aux classes aisées.

D) Des politiques publiques couplées à la « remoção branca »

La valorisation foncière des terrains est à la fois une cause et une conséquence des politiques envers les favelas : c'est la valorisation foncière, en faisant pression sur les pouvoirs publics, qui entraîne les délogements des habitants, afin de récupérer des terrains très bien situés, mais c'est aussi la valorisation qui est la conséquence des politiques urbaines en vigueur dans les favelas, notamment la politique de pacification, qui permet l'augmentation des prix au sein des favelas et dans les quartiers proches.

L'organisation des grands événements et les politiques qui en découlent, telles que la politique de pacification, la revitalisation de certains quartiers, la construction de nouvelles infrastructures sportives et la mobilité urbaine renouvelée, ont, en plus des délogements de population, une autre conséquence sur les favelas : la valorisation foncière au sein des favelas et à leurs alentours (1).

Ce processus, bien connu dans les villes qui ont accueilli des événements de cette ampleur, entraîne un mouvement des populations les plus modestes vers les périphéries, tandis que les centres sont réinvestis par les classes aisées. A Rio de Janeiro, cela se double également par le départ de certains habitants des favelas, qui ne peuvent plus faire face à l'inflation des prix, notamment des prix des loyers, qui sont alors remplacés par des nouvelles populations : la *burguesia favelada*<sup>245</sup>, qui a su profiter de la valorisation foncière, et les étrangers (2).

---

<sup>245</sup> *Bourgeoisie de la favela*. Terme développé par Machado de Silva (1967), « [...] com uma burguesia favelada monopolizando o acesso, o controle e a manipulação dos recursos econômicos, além das decisões e dos contatos políticos », « Bourgeoisie de la favela qui monopolise l'accès, le contrôle et la manipulation des ressources économiques, en plus des décisions et des contacts politiques » traduction de l'auteure, in MACHADO DA SILVA, Luiz Antônio, « A política na favela », *Cadernos Brasileiros*, Ano IX, n°41, 1967, pp. 35-47. Cette notion apparaît dans les années 1960 du fait du fort clientélisme de l'époque.

### 1) Valorisation foncière des favelas et de leurs alentours

La valorisation foncière des terrains est à la fois une cause et une conséquence des politiques envers les favelas : c'est elle qui, en faisant pression sur les pouvoirs publics, entraîne les délogements des habitants, afin de récupérer des terrains très bien situés, mais c'est aussi la conséquence des politiques urbaines en vigueur dans les favelas, notamment la politique de pacification, qui permet l'augmentation des prix au sein des favelas et dans les quartiers proches. Ainsi, les favelas les mieux situées, notamment dans le futur quartier olympique de Barra de Tijuca/Jacarepaguá, ont fait l'objet d'une pression foncière très forte de la part des promoteurs immobiliers, qui s'est parfois concrétisée par la destruction de ses favelas afin de permettre la reprise du terrain par les intérêts privés. La valorisation foncière touche les favelas, du fait des politiques de réhabilitation, l'entrée des services publics, ainsi que la politique de pacification engagée par la municipalité.

Au sein même des favelas, cette valorisation foncière se fait ressentir. Elle est la conséquence de plusieurs facteurs : les futurs événements sportifs, la mise en place des UPP, la création d'infrastructures, l'entrée de nombreux services publics, et la réhabilitation. En moyenne, la valeur des logements au sein des favelas nouvellement pacifiées subit une augmentation de 400%<sup>246</sup>. Par exemple, la favela de Vidigal, proche du quartier très prisé de Leblon a vu la valeur de son sol augmenter de 481%<sup>247</sup>. Cette favela a en effet tout obtenu pour que ce processus s'engage : la mise en place d'une UPP en 2011 et la création d'une offre adaptée aux touristes (hôtels, restaurants, bars). Vidigal est devenue la « *Favela Chique* » (Favela Chic)<sup>248</sup>, qui attire notamment les étrangers, séduits par les prix bas, la localisation optimale, et la vue imprenable sur la plage d'Ipanema. Ces favelas semblent alors se fondre dans le processus de la marchandisation de la ville : du fait de cette valorisation, ces quartiers s'ouvrent à l'économie de marché, à la spéculation immobilière, à l'exclusion sociale.

Cette valorisation touche aussi les quartiers autour des favelas, notamment celles pacifiées. La valorisation foncière profite en effet de la mise en place des UPP dans certaines favelas, notamment celles de la *Zona Sul*. Ainsi, dans les quartiers proches des favelas où sont implantées les UPP, le prix des logements augmentent de 30% en

---

<sup>246</sup> SOARES GONÇALVES R., « Une discipline olympique ? Le retour des politiques d'éradication des favelas à Rio de Janeiro » [en ligne], *Mouvements* 2013/2, n°74, p.31.

<sup>247</sup> COMITÉ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO, *ibid.* p.41.

<sup>248</sup> GARÇONI Ines, « Vidigal atrai moradores ilustres e ganha status de favela chique » [en ligne], O GLOBO, 18 mai 2015.

moyenne. La première UPP, implantée à Santa Marta, a largement bénéficié au marché immobilier de Botafogo, et plus largement à celui de la Zona Sul puisque de nombreuses UPP y ont été installées par la suite. La mise en place des UPP à Babilônia/Chapéu Mangueira, à Pavão-Pavãozinho/Cantagalo en 2009, et à Tabajaras/Cabritos en 2010, à Vidigal en 2010 et à Escondidinho/Prazeres en 2011 a bénéficié aux quartiers de Copacabana, Ipanema et Botafogo : le premier a vu le prix de vente des appartements<sup>249</sup> augmenter de l'ordre de 137% entre 2009 et 2011, tandis que le quartier d'Ipanema de 75%, et Botafogo de 105%<sup>250</sup>. Cette valorisation profite évidemment au secteur immobilier, qui a rapidement voulu profiter de cette nouvelle manne, en appuyant la mise en place de nouvelles UPP, via un fond privé, dans lequel doivent être injectés 20 millions de réaux par an par le seul groupe immobilier EBX<sup>251</sup>. Si bien qu'avant même l'installation effective de l'UPP, la valorisation des terrains et des immeubles se fait ressentir dans les quartiers alentours.

Bien sûr le projet urbain de la ville de Rio de Janeiro au vu des Jeux Olympiques a une influence encore plus prégnante sur la valorisation foncière des terrains et des immeubles. Les investissements liés aux Jeux Olympiques et à la revitalisation des quartiers du port ont une influence considérable sur le marché de l'immobilier. Toutes les métropoles qui ont accueilli les Jeux Olympiques ont vu la valeur du foncier augmenter fortement dans les quartiers proches des centres Olympiques : de l'ordre de 20% pour Séoul (1988), de 131% pour Barcelone (JO 1992), de 3% pour Londres (JO 2012)<sup>252</sup>. Si bien que le mètre carré à Rio de Janeiro est le plus cher du pays, s'élevant à 10 631 réaux, surpassant largement la capitale économique São Paulo (7 987 réaux)<sup>253</sup>. La valorisation du mètre carré à Rio de Janeiro, entre janvier 2011 et janvier 2016 a été de l'ordre de 131%, contre 145% à São Paulo, 92% à Recife, 75% à Belo Horizonte<sup>254</sup>, toutes ayant été villes-hôtes durant la Coupe du Monde de football en 2014. Dans les quartiers proches des infrastructures sportives, le prix des immeubles a subi une forte

---

<sup>249</sup> La SecoviRio prend comme référence un appartement de deux chambres.

<sup>250</sup> REIS P., « O efeito UPP. A pacificação de favelas no Rio está valorizando os bairros próximos das comunidades e abrindo um novo mercado para construtoras e incorporadoras » [en ligne], *Construção*, n°127, février 2012.

<sup>251</sup> THUM Tássia, « Empresas privadas criam fundo para agilizar construção de UPPs no Rio » [en ligne], *O GLOBO*, 24 août 2010.

<sup>252</sup> CAMARGO, G., « Removidos: da Primeira República à Olimpíada » [en ligne]. Portal PUC-Rio Digital, 4 juin 2013.

<sup>253</sup> Selon les données de l'indice FIPE/ZAP d'août 2015.

<sup>254</sup> Selon les données de l'indice FIPE/ZAP, en considérant les appartements en vente.

augmentation. Ainsi, dans la *Zona Oeste*, près des futures installations olympiques, entre 2008 et 2016, elle est d'environ 230% pour Jacarepaguá et Curicica, 163% pour Barra de Tijuca et 130% pour Recreio. Les alentours du Stade du Maracanã ont également suivi cette dynamique : 276% pour le quartier Maracanã, 277% pour Tijuca, 325% pour Andaraí. Le projet Porto Maravilha a également profité aux promoteurs immobiliers, puisqu'entre janvier 2011 et 2016, le mètre carré a fortement augmenté, notamment dans le quartier de Gamboa (de l'ordre de 358%), et le Centro (300%)<sup>255</sup>.

Le projet urbain des dernières années, avec la réhabilitation de zones délabrées, l'amélioration des infrastructures sportives et urbaines liées à la tenue des grands événements sportifs, la pacification et l'urbanisation de certaines favelas a eu des effets particulièrement flagrants sur le marché immobilier carioca, faisant le bonheur des promoteurs immobilier, mais moins des classes populaires de la ville.

## 2) *La gentrification des favelas centrales : vers un modèle centre-périphérie pour Rio de Janeiro ?*

La valorisation foncière et la spéculation immobilière qui l'accompagne engage un processus de gentrification pour les classes les plus pauvres, qui se voient obligées, sous la pression de l'inflation, de s'éloigner des centres. Ce schéma, bien connu des grandes métropoles, est également à l'œuvre à Rio de Janeiro.

Au sein de certaines favelas valorisées, les habitants assistent à une *remoção branca* (évacuation blanche/invisible) : ils ne sont pas directement expulsés de leur logement, pour cause d'amélioration d'infrastructures ou car étant dans une zone à risque, mais ils le sont indirectement du fait de l'augmentation du coût de la vie, de la pression immobilière, du changement des commerces au sein de la favela. Certains habitants doivent donc partir de la favela et s'installer dans d'autres quartiers, plus éloignés, où le coût de la vie est moindre, car il y a moins d'infrastructures et de pression immobilière. Ce processus change la composition sociale au sein de ces favelas : les plus pauvres quittent la favela, d'autres créent des commerces pour accompagner le renouveau de la favela et peuvent sortir de leur condition, et la *burguesia favelada* profite de cette nouvelle manne financière en augmentant par exemple les loyers de ses maisons.

---

<sup>255</sup> *Ibid.*

Généralement, les nouveaux arrivants peuvent être des *favelados* d'autres favelas qui possèdent plus de ressources, ou alors des étrangers.

L'amélioration des habitations et l'« auto-urbanisation » des favelas cariocas ont généré une valorisation. Les favelas cessent d'être une solution aux problèmes de logement de la population pauvre et deviennent des lieux de marché, qui expulsent ceux qui ne peuvent supporter le poids de la valorisation et qui attirent la population moins pauvre, venant d'autres favelas ou même de la ville formelle<sup>256</sup>.

Cela se ressent particulièrement à Vidigal. Cette favela, particulièrement bien située dans la *Zona Sul*, est devenue la coqueluche des étrangers, voire même, dans une moindre mesure<sup>257</sup>, des Brésiliens de la classe moyenne. Selon le président de l'Association des Résidents de Vidigal, Marcelo da Silva, « aujourd'hui environ 30% de la communauté est constituée de personnes nouvelles, de classe moyenne, des étrangers, des gens qui n'ont pas été élevés ici »<sup>258</sup>. Si bien que le coût de la vie a explosé et les loyers ont plus que doublé, obligeant les habitants les plus modestes à quitter la favela.

Celle qui partira bientôt est la manucure Débora Brandão. En février, elle quittera Vidigal avec son mari et sa fille. Sa nouvelle adresse sera à Duque de Caxias<sup>259</sup>. Cause : le coût de la vie.

« Tout est plus cher, dit-elle. Le pain qui coûtait 0,20 réaux coûte maintenant 0,50 réaux. La bouteille de gaz qui coûtait 45 réaux coûte maintenant 60 réaux. Mais le plus grand problème est le loyer. Je payais 300 réaux (pour une chambre et un salon) et maintenant je paye presque 800 réaux. Ce n'est plus supportable »<sup>260</sup>.

---

<sup>256</sup> « A melhoria das construções e a “autourbanização” das favelas cariocas tem gerado uma valorização, fazendo com que as mesmas deixem de ser solução para os problemas habitacionais da população de baixa renda para tornar-se um lugar de mercado, que expulsa quem não consegue suportar os ônus da valorização e atrai população de maior renda vinda de outras favelas ou até mesmo da cidade formal » traduction de l'auteur. BARRETO SILVA, H. M., « Programas de urbanização e desenvolvimento do mercado em favelas brasileiras » [en ligne], São Paulo, avril 2000, p.45.

<sup>257</sup> La représentation des favelas et des *favelados* qu'a la plupart des Brésiliens reste très négative.

<sup>258</sup> « Hoje 30% da comunidade seja de pessoas novas, de classe média, estrangeiros, gente que não foi criada aqui » traduction de l'auteur. LAPAGESSE Gabriela, « Vidigal é cada vez mais cobiçado por estrangeiros e até cariocas » [en ligne] O GLOBO, 26 octobre 2014.

<sup>259</sup> Ville à la périphérie nord de Rio de Janeiro, située à plus de trente kilomètres de Vidigal.

<sup>260</sup> « Quem em breve também sairá é a manicure Débora Brandão. Em fevereiro, ela deixará o Vidigal com o marido e a filha. Seu novo endereço será em Duque de Caxias. Culpa do custo de vida. — Tudo está mais caro — diz ela. — O pão que antes custava R\$ 0,20 agora está R\$ 0,50. O bujão de gás que custava R\$ 45 agora sai a R\$ 60. Mas o maior problema é o aluguel. Eu pagava R\$ 300 (por um quarto e sala) e agora estou pagando quase R\$ 800. Não dá mais para aguentar » traduction de l'auteur. *Ibid.*

La gentrification concerne surtout les centres des métropoles, qui après avoir été délaissés par les pouvoirs publics et les classes moyennes et aisées, redeviennent des zones valorisées, grâce à une intense publicité de la part des pouvoirs publics et des promoteurs immobiliers<sup>261</sup>. Les pouvoirs publics tendent à investir de grandes sommes dans la « revitalisation » de ces centres, et les promoteurs immobiliers sont choyés : changement des législations et avantages fiscaux notamment. Le centre de Rio de Janeiro est un bon exemple de ce processus, grâce au projet *Porto Maravilha*. Les pouvoirs publics ont laissé une grande marge de manœuvre aux promoteurs immobiliers, grâce à l'émission de *Certificados de Potencial Adicional Construtivo* (Certificats de Potentiel Constructif Additionnel) ou CEPACS, qui permettent par exemple d'augmenter la hauteur des bâtiments dans des zones anciennement limitées à quelques étages. Avantages fiscaux, mise aux enchères des bâtiments publics et des terrains publics (qui correspondent à 60% du potentiel de construction dans la zone du projet<sup>262</sup>) sont autant de faveurs accordées par le pouvoir publics aux investisseurs privés, afin de mener à bien le projet du *Porto Maravilha*.

Or, comme vu précédemment, ce projet expulse les populations les plus pauvres du fait des multiples évictions au sein des favelas ou des bâtiments occupés, et les transformations territoriales induites par ce projet obligent les classes les plus pauvres à quitter le centre, pour des quartiers moins chers. En effet, cette revitalisation du quartier portuaire entraîne une augmentation du prix des loyers du fait de la valorisation foncière extrêmement forte qui se répercute également sur le coût de la vie. Ce nouveau projet de la ville de Rio de Janeiro tend alors à changer le profil social des habitants du centre-ville : les plus pauvres quittent les lieux centraux pour la périphérie, et les classes moyennes et aisées réinvestissent des lieux autrefois délaissés. Ce processus indirect d'expulsion des pauvres et de la pauvreté en général, couplée avec les déplacements forcés, ne tranchent pas avec les méthodes anciennes de pression immobilière porté par les projets urbains des XIXe et XXe siècles, et ont une conséquence commune : la périphérisation de la pauvreté.

---

<sup>261</sup> Le terme gentrification a évolué depuis sa première acception en 1964 par Ruth Glass. Il est intéressant de se baser sur la définition de Neil Smith, écrite pour le *Dictionary of Human Geography* de 2000 : « The reinvestment of CAPITAL at the urban centre, which is designed to produce space for a more affluent class of people than currently occupies that space ».

<sup>262</sup> Site du Porto Maravilha.

En effet, tous les projets urbains de la ville de Rio de Janeiro qui ont eu pour but de créer une ville moderne, une nouvelle métropole économiquement et politiquement puissante, ont usé des processus d'éviction, ou indirectement de la gentrification, remodelant ainsi le paysage carioca. Sous Pereira Passos, les classes pauvres du centre-ville, contraintes à partir pour laisser place à la modernité, se réfugient dans les périphéries. Actuellement, ce mouvement s'accroît, avec la valorisation immobilière des favelas des zones centrales prisées, et avec la revitalisation du quartier portuaire. Rio de Janeiro devient un exemple du modèle centre-périphéries des grandes métropoles mondiales. Il ne faut pas perdre de vue que la « périphérisation, processus de ségrégation et de différenciation sociale et/ou géographique possède des motivations économiques, politiques et culturelles »<sup>263</sup>. Comme vu précédemment, les pouvoirs publics jouent un rôle important dans ce processus, via des politiques publiques à destination des classes moyennes et aisées (revitalisation du port, mise en place d'infrastructures innovantes, développement de centres commerciaux luxueux), les promoteurs immobiliers aussi, puisqu'ils font pression sur le prix des terrains, des immeubles et construisent des ensembles luxueux destinés à une certaine classe sociale. Mais les classes sociales moyennes et aisées jouent également un rôle : la peur des classes populaires, le sentiment d'insécurité, la représentation négative des *favelados* largement partagée par ces classes, sont autant de sentiments qui concourent au processus de périphérisation.

Tandis que les classes moyennes et aisées reprennent le centre, que les processus d'éviction détruisent les habitations au sein des favelas des zones valorisées, la pauvreté s'installe en périphérie. Comme vu précédemment, la plupart des évictions ont lieu dans le centre-ville du fait du projet Porto Maravilha, dans les quartiers valorisés de Barra de Tijuca du fait des infrastructures sportives et des infrastructures de mobilité urbaine, et dans les favelas des quartiers valorisés de la *Zona Sul*, du fait d'un supposé risque environnemental. *A contrario*, le relogement de ces populations ne se fait pas dans ces espaces, ou alors à une échelle très moindre : les maisons du programme *Minha Casa Minha Vida* sont situées à l'autre bout de la ville<sup>264</sup>, dans la *Zona Oeste*. Or dans ces périphéries, peu d'infrastructures existent, peu de commerces, peu de travail. Les plus

---

<sup>263</sup> « A periferização, processo de segregação e diferenciação social e/ou geográfica tem motivações econômicas, políticas e culturais » traduction de l'auteure, FAULHABER L., LONTRA NACIF C., « Rio Maravilha: desapropriações, remoções e reforço do padrão de organização espacial centro-periferia » [en ligne], p.3.

<sup>264</sup> Voir annexe VII.

pauvres sont relégués dans des quartiers éloignés, où ils ne jouissent pas des équipements et services basiques, que le droit à la ville doit pourtant accorder à chacun. La *cidade partida* l'est de plus en plus, les inégalités socio-spatiales sont exacerbées par le secteur privé avec l'assentiment des pouvoirs publics.

## Conclusion

Le droit à la ville, expression du droit à la dignité humaine, constitue le noyau d'un système composé par un faisceau de droits, incluant le droit au logement – cela suggère la régularisation foncière –, à l'éducation, au travail, à la santé, aux services publics – cela suggère l'assainissement –, au loisir, à la sécurité, aux transports publics, à la préservation du patrimoine culturel, historique et paysager, à un environnement, naturel et construit, équilibré – cela suggère le droit à des villes durables – [...] <sup>265</sup>.

A Rio de Janeiro, le droit à la ville, pourtant reconnu dans les plus grands textes juridiques du pays, n'est pas respecté. Pire encore, il semble l'être de moins en moins. Le droit à la ville n'est en fait pas pour tout le monde, il est nié pour une large partie pauvre de la population, qui n'a pas accès à des services publics basiques, à un logement particulier et régularisé, à un environnement sain. Les *favelados* sont privés du droit à la ville, et de tous les droits qu'il englobe. Des programmes de réhabilitation des favelas ont fait certes évoluer les choses depuis le siècle dernier, mais l'actualité montre que cette population, explicitement considérée comme autre, extérieure à la ville « formelle », supporte des procédures contraires aux droits les plus basiques.

Le droit à la ville est nié quand la population doit quitter son logement, avec un préavis souvent minime, sous pression des autorités publiques et du secteur immobilier. Il est nié lorsque ces populations sont relogées à des dizaines de kilomètres du lieu d'origine, dans des quartiers où les infrastructures sont inexistantes, où la vie économique, culturelle n'existe pas. Il est nié, avec le consentement des classes les plus aisées, qui souhaitent vivre dans un environnement sain, protégé, c'est-à-dire sans les favelas qui sont synonymes de misère, violence, décadence. Il est nié avec l'approbation des pouvoirs publics, qui voient dans les favelas un frein à leur projet de métropole moderne, riche, attractive. Et avec l'assentiment des secteurs de l'immobilier et de la

---

<sup>265</sup> « O direito à cidade, expressão do direito à dignidade humana, constitui o núcleo de um sistema composto por um feixe de direitos incluindo o direito à moradia - implícita a regularização fundiária - , à educação, ao trabalho, à saúde, aos serviços públicos - implícito o saneamento - , ao lazer, à segurança, ao transporte público, a preservação do patrimônio cultural, histórico e paisagístico, ao meio ambiente natural e construído equilibrado implícita a garantia do direito a cidades sustentáveis, como direito humano na categoria dos interesses difusos » traduction de l'auteur, in CAVALLAZZI, Rosângela Lunardelli. "O estatuto epistemológico do direito urbanístico brasileiro: possibilidades e obstáculos na tutela do direito à cidade". In: COUTINHO, Ronaldo; BONIZZATO, Luigi. (coord.). *Direito da Cidade : Novas Concepções Sobre as Relações Jurídicas no Espaço Urbano*. Rio de Janeiro: Lumen Juris, 2007, p. 56.

construction, qui rêvent de récupérer les terrains occupés par les *favelados* et d'en faire des complexes résidentiels et hôteliers toujours plus luxueux.

Alors que Rio de Janeiro se marchandise, Rio de Janeiro devient élitiste. Les favelas sont reléguées dans des quartiers nouveaux, construits à l'autre bout de la ville, tandis que les classes moyennes et aisées redécouvrent une ville sans favelas, dans le quartier réhabilité du *Porto Maravilha*, ou dans la *Zona Sul* où les favelas sont soumises à une politique sécuritaire pesante. Les projets urbains sont destinés aux aires les plus valorisées, aux quartiers les plus aisés, que ce soit en termes d'infrastructures de mobilité urbaine ou d'infrastructures sportives. Les différentes compétitions sportives ne font que renforcer ce phénomène, au vu des investissements pharaoniques dédiés à leur organisation.

Les événements sportifs accueillis par la ville de Rio de Janeiro depuis la dernière décennie transforment la ville en terrain propice aux investissements publics. Ces derniers bénéficient largement au secteur privé, grâce à des avantages fiscaux ou à la création de nouveaux terrains autrefois occupés par des favelas ou par des zones de protection naturelle. Ce procédé façonne la ville selon un modèle largement connu des métropoles contemporaines, le modèle centre-périphéries. Le centre (qui peut être multiple) est dominé par les classes dirigeantes, qui investissent ce lieu grâce aux politiques publiques et à l'investissement privé. Les périphéries, de plus en plus éloignées, deviennent le lieu de résidence des plus pauvres, qui accumulent des heures de trajet dans les transports publics, généralement de très moindre qualité en comparaison aux transports publics des centres. La ville se coupe, se divise selon des lignes géographiques parfois nettement marquées (routes, chemins de fer), entre catégories socio-culturelles, et les frontières semblent immuables. Rio de Janeiro, *cidade maravilhosa* et *cidade partida* ?

Ces procédés actuellement à l'œuvre dans la ville de Rio de Janeiro, la marchandisation de la ville, le poids du secteur privé, la concurrence entre les villes, englobent des problématiques sociales considérables. Reconsidérer l'urbain dans une optique libérale, c'est reconsidérer l'humain et son droit à la ville, reconsidérer la part des problèmes sociaux, de la pauvreté, de l'inégalité.

Dans ce contexte, la mobilisation de la population paraît être la seule option pour réintégrer la justice sociale dans les projets urbains. Déjà, en 1968, Lefebvre disait :

Si la classe ouvrière se tait, si elle n'agit pas, soit spontanément soit par la médiation de ses représentants et mandataires institutionnels, la ségrégation continuera avec des résultats en cercles vicieux (la ségrégation tend à interdire la protestation, la contestation, l'action, en dispersant ceux qui pourraient protester, contester, agir)<sup>266</sup>.

A Rio de Janeiro, les classes les plus défavorisées subissent les projets urbains, qui ne les intègrent pas, ou très modestement. Mais certains projets ont été contrecarrés par une mobilisation des *favelados*, aidés par la société civile. C'est par exemple le cas de la Vila Autódromo qui est devenue un symbole de la contestation envers les pouvoirs publics et les intérêts privés. Un plan de réhabilitation (*Plano Popular da Vila Autódromo*) a été créé grâce au soutien d'universitaires, contre-projet à la destruction totale de la favela. De plus, le *Comitê Popular da Copa e Olimpíadas*, regroupement d'organisations non gouvernementales, d'associations de résidents, et d'universitaires, lance la campagne « *O Rio sem remoções* » (Rio sans éviction), qui s'investit tout particulièrement contre la destruction de la Vila Autódromo. Cette mobilisation a relativement porté ses fruits. La très grande majorité des habitants est partie, sous la pression des autorités qui ont promulgué des décrets définissant la zone d'intérêt public, pourtant contestés par la *Defensoria Pública*. Cependant, une vingtaine de familles a continué à résister et a réussi à obtenir de la part de la municipalité la construction de logements sur une partie de l'ancienne favela<sup>267</sup>. Une population mobilisée, structurée contre les intérêts privés des groupes immobiliers, des classes dirigeantes et des pouvoirs publics, peut s'élever contre les projets urbains élitistes, afin de réintégrer le social dans une ville dominée par le capital. Mais dans un pays où le politique entretient des liens permanents avec le privé et les classes dirigeantes, où l'éducation politique est insuffisante voire inexistante, le futur ne semble pas être prometteur pour le respect du droit à la ville des plus pauvres.

---

<sup>266</sup> LEFEBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Anthropos, 3<sup>e</sup> édition, 2009, 284 p, p.113.

<sup>267</sup> G1 RIO, « Prefeitura e Defensoria fecham acordo sobre Vila Autódromo, no Rio » [en ligne], O GLOBO, 14 avril 2016.

## Annexes

### Annexe I – Le budget total des Jeux Panaméricains de 2007

<b>FONTE DE RECURSO</b>	<b>PRÉ-CANDIDATURA</b> <i>ABRIL/2001</i>	<b>CANDIDATURA</b> <i>AGOSTO/2002</i>	<b>1ª REVISÃO ORÇAMENTO (CADERNO DE ENCARGOS)</b> <i>FEV/2003</i>	<b>2ª REVISÃO ORÇAMENTO</b> <i>ABRIL/2005</i>	<b>MATRIZ DE RESPOSTA BILHETES</b> <i>FEVEREIRO/2007</i>	<b>GASTO TOTAL DOS JOGOS</b> <i>NOVEMBRO/2007</i>
<i>Comitê Organizador dos XV Jogos Pan-Americanos Rio 2007 (CO-RIO)</i>			176.594.613,89		22.398.000,00	27.591.262,78
<i>Participação Conjunta PCRJ/GERJ</i>					49.531.000,00	<i>Não informado</i>
<i>Governo do Estado do Rio de Janeiro</i>	21.581.356,03	29.370.220,91	34.362.318,14	116.912.396,00	492.594.000,00	<i>Não informado</i>
<i>Governo Federal</i>	95.309.072,98	128.634.879,97	139.385.467,58	682.423.946,00	1.813.102.000,00	1.609.788.523,81
<i>Recursos Privados</i>	108.245.898,00	153.556.986,00			-0-	<i>Não informado</i>
<i>Prefeitura da Cidade do Rio de Janeiro</i>	165.021.149,90	267.767.609,60	455.855.171,90	681.887.330,00	1.205.902.000,00	1.212.572.094,65 <sup>1</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>390.157.476,90</b>	<b>579.329.696,48</b>	<b>806.197.571,52</b>	<b>1.481.223.672,00</b>	<b>3.583.527.000,00</b>	

Source : TCU (2008).

Les ressources privées proviennent de l'exploitation commerciale des Jeux par le CO-RIO, soit les recettes de la vente des billets, les droits de transmission (radio et télévision), les sponsors ...<sup>268</sup>

<sup>268</sup> TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO. *Relatório de acompanhamento das ações e obras relacionadas aos jogos pan e parapan-americanos de 2007*, [en ligne], Brasília, 2008.

*Le budget révisé en 2007 par le TCU, part des contributions :*

<b>FONTE DO RECURSO</b>	<b>R\$</b>	<b>PARTICIPAÇÃO</b>
Comitê Organizador dos XV Jogos Pan-Americanos Rio 2007 (CO-RIO)	22.398.000	0,62%
Participação Conjunta PCRJ/GERJ	49.531.000	1,38%
<i>Governo do Estado do Rio de Janeiro</i>	492.594.000	13,75%
Prefeitura da Cidade do Rio de Janeiro	1.205.902.000	33,65%
<i>Governo Federal</i>	1.813.102.000	50,60%
<b>TOTAL</b>	<b>3.583.527.000</b>	<b>100%</b>

Source : TCU (2008).

*Dépenses du gouvernement fédéral en sécurité, révisées par le TCU en novembre 2007 :*

**Gastos do governo federal com segurança  
Jogos pan-americanos do Rio de Janeiro – novembro de 2007**

<b>Descrição</b>	<b>R\$ de nov/07 x 1000</b>	<b>(%)</b>
<b>Total de Gastos do governo federal</b>	<b>1.609.789</b>	<b>100,0</b>
<b>Segurança</b>	<b>562.070</b>	<b>34,9</b>
Infra-estrutura para segurança (SENASP)	415.309	25,8
Força Nacional (SENASP)	56.500	3,5
Prevenção (SENASP)	52.882	3,3
Centro de Inteligência, Infoseg, DPF (SENASP)/Inteligência (ABIN)	37.379	2,3

Fonte: Tribunal de Contas da União (TCU). Acórdão 2101/2008

Source : OLIVEIRA.

*Dépenses de la municipalité de Rio de Janeiro, révisées par le TCU en novembre 2007, par catégorie :*

<b>Gastos da Prefeitura do Rio de Janeiro nos jogos pan pan-americanos</b>		
<b>Descrição</b>	<b>R\$ de nov/07 x 1000</b>	<b>(%)</b>
<b>Total</b>	<b>1.212.572</b>	<b>100,0</b>
<b>Infra-estrutura esportiva permanente</b>	<b>552.655</b>	<b>45,6</b>
Estadio olimpico municipal João Avelange	318.357	26,3
Arena olimpica municipal	127.464	10,5
Parque aquático municipal Maria Lenk	84.970	7,0
Velódromo municipal	14.103	1,2
Projeto de adequação de instal. esportivas	7.761	0,6
<b>Atividades esportivas</b>	<b>164.420</b>	<b>13,6</b>
Transporte e alimentação para os jogos	34.734	2,9
Telecomunicações (TV geradora)	54.126	4,5
Direitos de TV/ODEPA	32.853	2,7
Eventos preparatórios esportivos	21.645	1,8
Instalações provisórias	21.062	1,7
<b>Infra-estrutura de consumo coletivo</b>	<b>191.616</b>	<b>15,8</b>
Urbanização de acessos a equip.esportivos	135.607	11,2
Urbanização do entorno do estádio J. Avelange	56.009	4,6
<b>Planejamento e administração</b>	<b>71.359</b>	<b>5,9</b>
Custeio do comitê organizador (CO-RIO)	57.400	4,7
Planejamento e segurança (consultorias intern)	13.959	1,2
<b>Solo criado</b>	<b>100.000</b>	<b>8,2</b>
Solo criado – Vila do Pan	100.000	8,2
<b>Parceria público-privada</b>	<b>132.522</b>	<b>10,9</b>
Riocentro	90.186	7,4
Marina da Glória	42.336	3,5

**Fonte:** Diário Oficial do Município do Rio de Janeiro. Publicado em 10/08/2007. Primeira página

Source : OLIVEIRA.

*Utilisation des infrastructures après les Jeux Panaméricains :*

<b>Instalação</b>	<b>Área de Localização</b>	<b>Modalidade</b>	<b>Custo estimado (construção/adaptação) R\$ milhões</b>	<b>Gestão atual (12/09)</b>
<b>Clube dos Caiçaras</b>	Zona Sul (Lagoa)	Esqui Aquático	Dados não disponíveis	Privado
<b>Clube Marapendi</b>	Barra da Tijuca / Jacarepaguá	Tênis	Dados não disponíveis	Privado
<b>Complexo Esportivo de Deodoro</b>	Deodoro – Campo Grande	Hipismo, hóquei na grama, pentatlo moderno, tiro	133,4	Fechado ao uso público
<b>Complexo do Maracanã</b>	Maracanã – Engenho de Dentro	Cerimônias, futebol, basquete.	99,0	Público
<b>Complexo Riocentro</b>	Barra da Tijuca / Jacarepaguá	Várias	90,18	Privatizado (Concessão)
<b>Estádio de Remo</b>	Zona Sul (Lagoa)	Remo	30,0	Fechado ao uso público
<b>Estádio Olímpico João Havelange</b>	Maracanã-Engenho de Dentro	Atletismo	318,35	Privatizado (Concessão)
<b>Marina da Glória</b>	Zona Sul (Glória)	Vela	42.336	Privatizado (Concessão)
<b>Morro do Outeiro</b>	Barra da Tijuca / Jacarepaguá	Ciclismo / Mountain Bike	Dados não disponíveis	Desmontado
<b>Parque Aquático Maria Lenk</b>	Barra da Tijuca / Jacarepaguá	Natação / Saltos Ornamentais / Nado Sincronizado	144,97	Fechado ao uso público
<b>Parque do Flamengo</b>	Zona Sul	Atletismo, ciclismo	Dados não disponíveis	Desmontado
<b>Praia de Copacabana</b>	Zona Sul	Vôlei de Praia	Dados não disponíveis	Desmontado
<b>Velódromo</b>	Barra da Tijuca/Jacarepaguá	Ciclismo	16,22	Fechado ao uso público
<b>Vila Pan-americana</b>	Barra da Tijuca / Jacarepag.	Hospedagem Atletas	189,0	Privatizado / Ocupação residencial 35%

Source : OMENA E., GAFFNEY C.

## Annexe II – Le budget de la Coupe du Monde 2014

*Par ville et catégorie de dépenses :*

\*Valores em milhões

CIDADE-SEDE	MOBILIDADE URBANA	ARENAS (ESTÁDIOS)	AEROPORTOS	PORTOS	TURISMO E OUTROS	VALOR TOTAL	%
BELO HORIZONTE	1.351	695	509	-	19	2.574	10,0%
BRASÍLIA	103	1.016	650	-	10	1.779	6,9%
CUIABÁ	1.453	519	90	-	14	2.076	8,1%
CURITIBA	436	234	85	-	19	774	3,0%
FORTALEZA	562	623	196	149	22	1.552	6,1%
MANAUS	-	515	327	89	9	940	3,7%
NATAL	440	417*	577	54	23	1.511	5,9%
PORTO ALEGRE	896	330	351	-	26	1.603	6,3%
RECIFE	873	529	20	22	17	1.461	5,7%
RIO DE JANEIRO	2.155	808	845	91	26	3.925	15,3%
SALVADOR	19	592	47	36	12	706	2,8%
SÃO PAULO	318	820	3.108	235	16	4.497	17,5%
TELECOMUNICAÇÕES	-	-	-	-	371	371	1,4%
SEGURANÇA PÚBLICA	-	-	-	-	1.879	1.879	7,3%
<b>Total Geral</b>	<b>8.606</b>	<b>7.098</b>	<b>6.805</b>	<b>676</b>	<b>2.463</b>	<b>25.648</b>	<b>100%</b>

Source : TCU (2013).

*Par catégories de dépenses et investisseurs :*

\* Valores em milhões

Área de Investimento	CAIXA	BNDDES	Infraero	Oçam. Fiscal Fed.	Gov. Local	Privado*	Valor Total	%
Aerportos*	-	-	3.165	-	-	3.640	6.805	26,5%
Estádios/Arenas*	-	3.812	-	-	2.674	612	7.098	27,7%
Mobilidade Urbana	3.824	1.179	-	23	3.580	-	8.606	33,6%
Portos	-	-	-	676	-	-	676	2,6%
Segurança Pública	-	-	-	1.879	-	-	1.879	7,3%
Telecomunicações	-	-	-	371	-	-	371	1,4%
Turismo	-	-	-	195	18	-	213	0,8%
<b>Total Geral</b>	<b>3.824</b>	<b>4.991</b>	<b>3.165</b>	<b>3.144</b>	<b>6.272</b>	<b>4.252</b>	<b>25.648</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>14,9%</b>	<b>19,5%</b>	<b>12,3%</b>	<b>12,3%</b>	<b>24,5%</b>	<b>16,6%</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

\* Os investimentos privados referem-se aos aeroportos concedidos e aos estádios de Curitiba, Porto Alegre e São Paulo, os quais serão parcialmente financiados pelos clubes de futebol.

Source : TCU (2013).

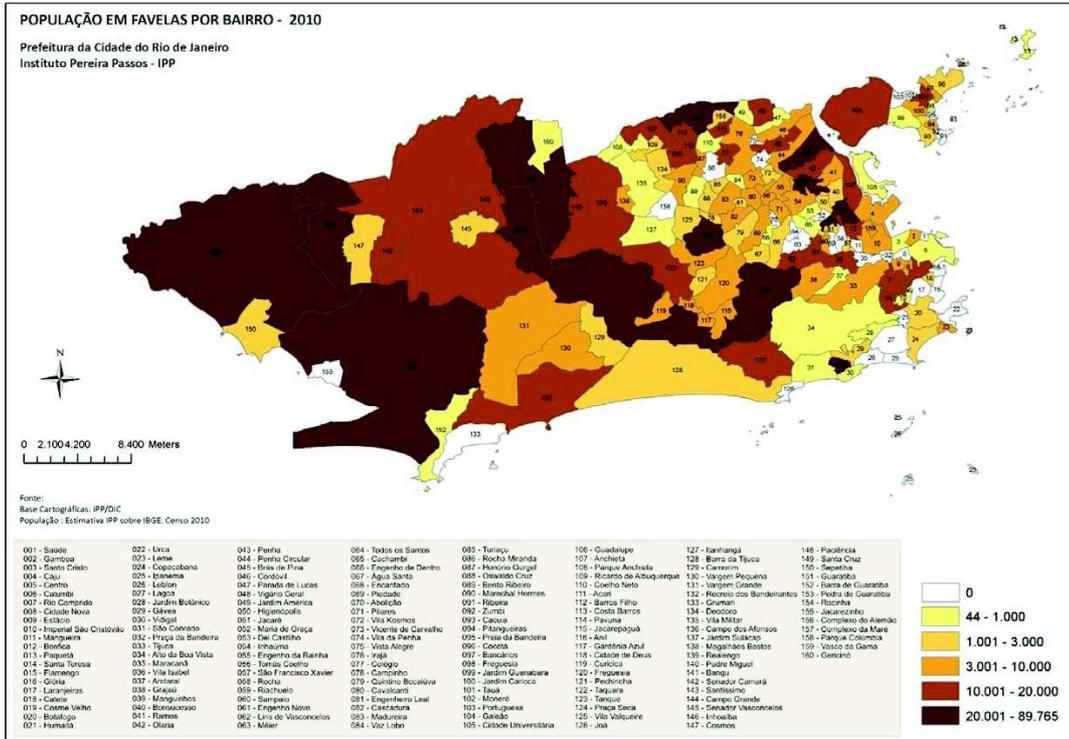
# Annexe III – Le plan des installations et épreuves sportives des Jeux Olympiques et Paralympiques d’été 2016



Source : <http://esportesolimpicos.ig.com.br/index.php/2015/03/>

# Annexe IV – La ville de Rio de Janeiro par quartiers

## Population de favelados par quartier :



Source : PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO.

## Les zones de la ville de Rio de Janeiro :

### ÁREAS DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO POR BAIRROS

CENTRO E ZONA SUL					
Alto da Boa Vista	Cidade Nova	Grajaú	Mangueira	São Cristóvão	
Andaraí	Copacabana	Humaitá	Maracanã	Saúde	
Benfica	Cosme Velho	Ipanema	Praça da Bandeira	Tijuca	
Botafogo	Estácio	Jardim Botânico	Rio Comprido	Urca	
Caju	Flamengo	Lagoa	Rocinha	Vasco da Gama	
Catete	Gamboa	Laranjeiras	Santa Teresa	Vidigal	
Catumbi	Gávea	Leblon	Santo Cristo	Vila Isabel	
Centro	Glória	Leme	São Conrado	-	
ZONA NORTE					
Abolição	Cacuaia	Cordovil	Galeão	Jardim Guanabara	
Acari	Campinho	Costa Barros	Guadalupe	Jardim Sulacap	
Água Santa	Campo dos Afonsos	Del Castilho	Higienópolis	Lins de Vasconcelos	
Anchieta	Cascadura	Deodoro	Honório Gurgel	Madureira	
Bancários	Cavalcanti	Encantado	Inhaúma	Magalhães Bastos	
Barros Filho	Cidade Universitária	Engenheiro Leal	Irajá	Manguinhos	
Bento Ribeiro	Cocotá	Engenho da Rainha	Jacararé	Maré	
Bonsucesso	Coelho Neto	Engenho de Dentro	Jacarezinho	Marechal Hermes	
Brás de Pina	Colégio	Engenho Novo	Jardim América	Maria da Graça	
Cachambi	Complexo do Alemão	Freguesia (Ilha do Governador)	Jardim Carioca	Méier	

ZONA NORTE				
Moneró	Penha	Ramos	São Francisco Xavier	Vila da Penha
Olaria	Penha Circular	Realengo	Tauá	Vila Kosmos
Oswaldo Cruz	Piedade	Riachuelo	Todos os Santos	Vila Militar
Paquetá	Pilares	Ribeira	Tomás Coelho	Vista Alegre
Parada de Lucas	Pitangueiras	Ricardo de Albuquerque	Turiçu	Zumbi
Parque Anchieta	Portuguesa	Rocha	Vaz Lobo	-
Parque Columbia	Praia da Bandeira	Rocha Miranda	Vicente de Carvalho	-
Pavuna	Quintino Bocaiúva	Sampaio	Vigário Geral	-
ZONA OESTE				
Anil	Cosmos	Inhoaíba	Pedra de Guaratiba	Sepetiba
Bangu	Curicica	Itanhangá	Praça Seca	Tanque
Barra da Tijuca	Freguesia (Jacarepaguá)	Jacarepaguá	Recreio dos Bandeirantes	Taquara
Barra de Guaratiba	Gardênia Azul	Joá	Santa Cruz	Vargem Grande
Camorim	Gericinó	Paciência	Santíssimo	Vargem Pequena
Campo Grande	Grumari	Padre Miguel	Senador Camará	Vila Valqueire
Cidade de Deus	Guaratiba	Pechincha	Senador Vasconcelos	-

Fonte: Sebrae/RJ.

Source : SEBRAE.

*Liste des Unités de Police Pacificatrice :*

- *Zona Sul* : Santa Marta (2008), Babilônia/Chapéu Mangueira (2009), Pavão-Pavãozinho/Cantagalo (2009), Tabajaras/Cabritos (2010), Vidigal (2010), Escondidinho/Prazeres (2011), Rocinha (2012), Cerro-Corá (2013).
- *Centro* : Providência (2010), Coroa/Fallet/Fogueteiro (2011), São Carlos (2011).
- *Zona Norte* : Andaraí (2010), Borel (2010), Formiga (2010), Macacos (2010), Salgueiro (2010), Mangueira/Tuiuti (2011), São João/Matriz/Quieto (2011), Adeus/Baiana (2012), Nova Brasília - Complexo do Alemão (2012), Chatuba (2012), Fé/Sereno (2012), Morro do Alemão/Pedra do Sapo (2012), Parque Proletário (2012), Vila Cruzeiro (2012), Manguinhos (2013), Jacarezinho (2013), Lins (2013), Camarista Méier (2013), Caju (2013), Barreira/Tuiuti (2013), Arará/Mandela (2013).
- *Zona Oeste* : Jardim Batam (2009), Cidade de Deus (2009), Vila Kennedy (2014).
- *Duque de Caixas* (hors de la ville de Rio de Janeiro) : Mangueirinha (2014).

Source : Site internet des UPP.

## Annexe V – Textes législatifs

*Extraits de l'article 349 du Décret n° 6000 du 1<sup>er</sup> juillet 1937 :*

« Art. 349.º – A formação de favelas, isto é, de conglomerados de dois ou mais casebres regularmente dispostos ou em desordem, construídos com materiais improvisados e em desacordo com as disposições desde Decreto, não será absolutamente permitida.

§ 1.º – Nas favelas existentes é absolutamente proibido levantar ou construir novos casebres, executar qualquer obra nos que existem ou fazer qualquer construção.

§ 2.º – A prefeitura providenciará por intermédio das Delegacias Fiscais, da Diretoria da Engenharia e por todos os meios ao seu alcance para impedir a formação de novas favelas ou para a ampliação e a execução de qualquer obra nas existentes, mandando proceder sumariamente à demolição dos novos casebres, daqueles em que for realizada qualquer obra e de qualquer construção que seja feita nas favelas.

§ 3.º – Verificada pelas Delegacias Fiscais ou pela Diretoria de Engenharia, a infração ao presente artigo, deverá o fato ser levado com urgência ao conhecimento da Diretoria de Engenharia que, depois de obtida a necessária autorização do Secretário Geral de Viação e Obras Públicas, mandará proceder à demolição sumária, independentemente de intimação e apenas mediante aviso prévio dado com 24 horas de antecedência.

§ 4.º – A demolição será precedida de despejo quando necessário, feito também sumariamente, requisitando-se, se conveniente, o auxílio da força pública.

§ 5.º – Tratando-se de favela formada ou construída em terreno de propriedade particular, será o respectivo proprietário passível [...] da aplicação da multa correspondente à execução de obra sem licença e com desrespeito ao zoneamento.

[...]

§ 9.º – A Prefeitura providenciará como estabelece o Título IV do Capítulo deste Decreto para a extinção das favelas e a formação, para substituí-las, de núcleos de habitação de tipo mínimo. »

*Extraits de la Constitution de la République Fédérale du Brésil du 5 octobre 1988 :*

Art. 5º Todos são iguais perante a lei, sem distinção de qualquer natureza, garantindo-se aos brasileiros e aos estrangeiros residentes no País a inviolabilidade do direito à vida, à liberdade, à igualdade, à segurança e à propriedade, nos termos seguintes:

[...]

XXII - é garantido o direito de propriedade;

XXIII - a propriedade atenderá a sua função social;

XXIV - a lei estabelecerá o procedimento para desapropriação por necessidade ou utilidade pública, ou por interesse social, mediante justa e prévia indenização em dinheiro, ressalvados os casos previstos nesta Constituição;

XXV - no caso de iminente perigo público, a autoridade competente poderá usar de propriedade particular, assegurada ao proprietário indenização ulterior, se houver dano;

[...]

Art. 23. É competência comum da União, dos Estados, do Distrito Federal e dos Municípios:

[...]

IX - promover programas de construção de moradias e a melhoria das condições habitacionais e de saneamento básico;

X - combater as causas da pobreza e os fatores de marginalização, promovendo a integração social dos setores desfavorecidos;

[...]

Art. 170. A ordem econômica, fundada na valorização do trabalho humano e na livre iniciativa, tem por fim assegurar a todos existência digna, conforme os ditames da justiça social, observados os seguintes princípios:

[...]

II - propriedade privada;

III - função social da propriedade;

[...]

VII - redução das desigualdades regionais e sociais;

[...]

Art. 182. A política de desenvolvimento urbano, executada pelo Poder Público municipal, conforme diretrizes gerais fixadas em lei, tem por objetivo ordenar o pleno desenvolvimento das funções sociais da cidade e garantir o bem-estar de seus habitantes.

§ 1º O plano diretor, aprovado pela Câmara Municipal, obrigatório para cidades com mais de vinte mil habitantes, é o instrumento básico da política de desenvolvimento e de expansão urbana.

§ 2º A propriedade urbana cumpre sua função social quando atende às exigências fundamentais de ordenação da cidade expressas no plano diretor.

§ 3º As desapropriações de imóveis urbanos serão feitas com prévia e justa indenização em dinheiro.

[...]

Art. 183. Aquele que possuir como sua área urbana de até duzentos e cinquenta metros quadrados, por cinco anos, ininterruptamente e sem oposição, utilizando-a para sua moradia ou de sua família, adquirir-lhe-á o domínio, desde que não seja proprietário de outro imóvel urbano ou rural.

§ 1º O título de domínio e a concessão de uso serão conferidos ao homem ou à mulher, ou a ambos, independentemente do estado civil.

§ 2º Esse direito não será reconhecido ao mesmo possuidor mais de uma vez.

§ 3º Os imóveis públicos não serão adquiridos por usucapião.

*Extraits de la Constitution de l'Etat de Rio de Janeiro du 5 octobre 1989 :*

Art. 234 - No estabelecimento de diretrizes e normas relativas ao desenvolvimento urbano, o Estado e os Municípios assegurarão:

I - urbanização, regularização fundiária e titulação das áreas faveladas e de baixa renda, sem remoção dos moradores, salvo quando as condições físicas da área imponham risco à vida de seus habitantes;

II - regularização dos loteamentos clandestinos, abandonados ou não titulados;

III - participação ativa das entidades representativas no estudo, encaminhamento e solução dos problemas, planos, programas e projetos que lhes sejam concernentes;

[...]

VI - criação de áreas de especial interesse urbanístico, social, ambiental, turístico e de utilização pública;

[...]

Art. 238 - A prestação dos serviços públicos a comunidades de baixa renda independe do reconhecimento de logradouros e da regularização urbanística ou registrária das áreas em que se situem e de suas edificações ou construções.

Art. 239 - Incumbe ao Estado e aos Municípios promover e executar programas de construção de moradias populares e garantir condições habitacionais e infra-estrutura urbana, em especial as de saneamento básico, escola pública, posto de saúde e transporte.

*Extraits de la Loi organique de la municipalité Rio de Janeiro de 1990 :*

Art. 429 - A política de desenvolvimento urbano respeitará os seguintes preceitos:

I - provisão dos equipamentos e serviços urbanos em quantidade, qualidade e distribuição espacial, garantindo pleno acesso a todos os cidadãos;

[...]

VI - urbanização, regularização fundiária e titulação das áreas faveladas e de baixa renda, sem remoção dos moradores, salvo quando as condições físicas da área ocupada imponham risco de vida aos seus habitantes, hipótese em que serão seguidas as seguintes regras:

- a) laudo técnico do órgão responsável;
- b) participação da comunidade interessada e das entidades representativas na análise e de finição das soluções;
- c) assentamento em localidades próximas dos locais da moradia ou do trabalho, se necessário o remanejamento;

VII - regularização de loteamentos irregulares abandonados, não titulados e clandestinos em áreas de baixa renda, através da urbanização e titulação, sem prejuízo das ações cabíveis contra o loteador;

[...]

XV - a boa qualidade de vida da população.

Art. 440 - Incumbe ao Poder Público elaborar e executar programas de construção de moradias populares e garantir condições habitacionais e de infraestrutura urbana, em especial as de saneamento básico e transporte.

§ 1º - Para esse fim, o Poder Público apoiará:

- I - a criação de cooperativas e outras formas de organização que tenham por objetivo a realização de programas de construção de moradias populares;
- II - a pesquisa e a aplicação de soluções tecnológicas e urbanísticas, alternativas ou autônomas, para programas habitacionais e de saneamento básico para a população de baixa renda, garantindo-lhes assistência técnica.

§ 2º - As entidades comunitárias e as associações de trabalhadores terão participação garantida na elaboração desses programas.

§ 3º - O orçamento do Município incluirá, obrigatoriamente, dotações destinadas aos programas de moradia popular.

*Extraits de la Loi complémentaire n° 16 du 4 juin 1992 (Plano Diretor do Rio de Janeiro) :*

Art. 44 - O uso e ocupação do solo urbano respeitarão os seguintes princípios e objetivos:

I - distribuição equilibrada dos ônus e benefícios da urbanização e atendimento à função social da propriedade, com a subordinação do uso e ocupação do solo ao interesse coletivo;

[...]

III - não remoção das favelas;

IV - inserção das favelas e loteamentos irregulares no planejamento da Cidade com vista à sua transformação em bairros ou integração com os bairros em que se situam;

V - prioridade para a ocupação dos vazios urbanos que não atendam ao interesse coletivo para o adensamento das áreas com potencial de melhoria de infraestrutura, controlando-se a expansão da malha urbana;

[...]

§ 1º - Estarão sujeitas à realocização e, portanto, não incluídas no princípio mencionado no inciso III as áreas de favelas ou residências que ocupem:

I - áreas de risco;

II - faixas marginais de proteção de águas superficiais;

III - faixa de proteção de adutoras e de redes elétricas de alta tensão;

IV - faixa de domínio de estradas federais, estaduais e municipais;

V - áreas de especial interesse ambiental ou unidades de conservação ambiental;

VI - vãos e pilares de viadutos, pontes e passarelas e áreas a estes adjacentes, quando oferecerem riscos à segurança individual e coletiva e inviabilizarem a implantação de serviços urbanos básicos;

VII - áreas que não possam ser dotadas de condições mínimas de urbanização e saneamento básico, de acordo com os artigos 50 e 51 desta Lei Complementar.

§ 2º - Os moradores que ocupem favelas em áreas referidas no parágrafo anterior deverão ser realocizados, obedecendo-se às diretrizes constantes do art. 138, § 2º, desta Lei Complementar e do art. 429, VI, a, b e c, da Lei Orgânica do Município.

Art. 58 - Serão objeto de estruturação e regularização as áreas ocupadas por favelas, loteamentos irregulares e conjuntos habitacionais de baixa renda, assim como as respectivas vizinhanças.

§ 1º - As ações previstas neste artigo compreendem:

I - regularização fundiária;

II- realocização de moradias, nos casos mencionados no art. 44, § 1º;

III - urbanização e integração na malha urbana;

IV - recuperação das condições ambientais, abrangendo a vizinhança.

§ 2º - As áreas referidas neste artigo poderão ser declaradas áreas de Especial Interesse Social, no todo ou em parte.

§ 3º - As áreas mencionadas no parágrafo anterior serão recuperadas para criação de programa de moradias para população de baixa renda, desde que o laudo técnico indique essa possibilidade.

Art. 147 - Para fins de aplicação do Plano Diretor Decenal, favela é a área predominantemente habitacional, caracterizada por ocupação da terra por população de baixa renda, precariedade da infra-estrutura urbana e de serviços públicos, vias estreitas e de alinhamento irregular, lotes de forma e tamanho irregular e construções não licenciadas, em desconformidade com os padrões legais.

Art. 148 - A urbanização e a regularização urbanística e fundiária serão realizadas mediante intervenções graduais e progressivas em cada favela, para maximizar a aplicação dos recursos públicos e disseminar os benefícios entre o maior número de habitantes.

Art. 149 - As favelas integrarão o processo de planejamento da Cidade, constando nos mapas, cadastros, planos, projetos e legislação relativos ao controle do uso e ocupação do solo, e da programação de atividades de manutenção dos serviços e conservação dos equipamentos públicos nelas instalados.

Art. 150 - O programa garantirá a permanência dos moradores na favela beneficiada, pela imposição de restrições ao uso e ocupação do solo e de outros instrumentos adequados.

Art. 151 - A determinação do grau de prioridade da favela, para efeito de sua integração ao programa, considerará os seguintes critérios:

- I - participação da comunidade no programa;
- II - viabilidade técnica, considerada a relação custo-benefício social, das intervenções do Poder Público;
- III - existência de áreas de risco;
- IV - proximidade de unidade de conservação ambiental;

Art. 152 - As ações previstas nesta Seção serão orientadas pelo estudo da situação fundiária e pela elaboração de projeto urbanístico, que observará estas diretrizes ;

- I - integração da favela ao bairro e ao aglomerado de favelas onde está situada;
- II - preservação da tipicidade da ocupação local;
- III - previsão da implantação progressiva e gradual da infra-estrutura, com a definição das obras a serem executadas em cada etapa, de modo a manter a complementariedade entre elas e os procedimentos de regularização urbanísticas a serem adotados.

§ 1º - A regularização urbanística compreenderá:

- I - a aprovação de Projetos de Alinhamento - PA;
- II - a edição de legislação específica de uso e ocupação do solo;
- III - o reconhecimento dos logradouros;
- IV - a implantação de sistema de fiscalização, acompanhado de programa de esclarecimento e conscientização sobre suas finalidades e vantagens;
- V - a elaboração do cadastro de lotes e edificações para regularização fundiária ou lançamento no cadastro imobiliário do Município, ou para ambos;
- VI - a edição de legislação de parcelamento da terra.

§ 2º - A urbanização será executada, com base no projeto urbanístico, através da implantação prioritária de abastecimento de água, esgotamento sanitário, remoção dos resíduos sólidos e eliminação dos fatores de risco.

§ 3º - Complementarão a urbanização o tratamento das vias, a execução da drenagem pluvial e da iluminação pública, a implantação dos projetos de alinhamento e o reflorestamento, quando couber.

§ 4º - Os equipamentos urbanos complementares relativos a saúde, educação, lazer e outros serão implantados obedecida a escala urbana da área e sua localização.

§ 5º - Os projetos de urbanização de favelas contemplarão, quando possível tecnicamente, soluções que eliminem os fatores de risco para os moradores.

§ 6º - Serão instalados escritórios técnicos locais para conduzir a execução do programa, fazer cumprir a legislação urbanística e prestar assistência técnica e social aos moradores.

Art. 153 - A regularização fundiária e a titulação das áreas faveladas, dependendo da situação da propriedade da terra, poderão ser promovidas diretamente pelo Poder Público, pelo proprietário ou pelos ocupantes, inclusive através do instituto do usucapião, hipótese em que o Município prestará assistência técnica aos interessados.

Parágrafo único - Constatada a impossibilidade de a regularização fundiária referida neste artigo ser realizada na forma nele prevista, o Município poderá promover a desapropriação ou a aquisição direta da área para os fins indicados no caput.

Art. 154 - A regularização fundiária será promovida sob a forma de alienação ou de concessão do direito real de uso resolúvel em lotes individuais, condomínio de unidades autônomas ou outras formas convenientes de acordo com a definição do projeto urbanístico.

Parágrafo único - A concessão de direito real de uso resolúvel será concedida ao homem ou à mulher, ou a ambos, independentemente do estado civil, e não será outorgada ao mesmo beneficiário mais de uma vez.

Art. 155 - O Município definirá os procedimentos administrativos e os parâmetros de uso e ocupação do solo relativos à regularização fundiária promovida por terceiros, de modo a facilitar a aquisição da terra por seus ocupantes.

*Extraits du Décret n° 42.406 du 13 avril 2010 :*

Art. 3° - As Prefeituras que quiserem aderir ao Programa Morar Seguro identificarão as áreas de risco nos seus respectivos territórios e realizarão a classificação do risco para a população, segundo os seguintes critérios:

- a) Área verde: baixo risco;
- b) Área amarela: moderado risco;
- c) Área vermelha: alto risco.

Art. 5° - Fica a Secretaria de Estado de Saúde e Defesa Civil autorizada a realizar a interdição e a desocupação compulsória de imóveis situados nas áreas classificadas pela Comissão gestora do programa como vermelha.

Art. 6° - O Estado destinará a quantia de R\$ 1.000.000.000,00 (um bilhão de reais) do espaço fiscal relativo ao ano de 2009 para a contratação de empréstimos destinados à construção de imóveis populares a serem destinados ao reassentamento da população que reside em áreas de risco.

Parágrafo Único – Os recursos previstos no caput poderão ser utilizados também para a contratação de estudos de mapeamento de áreas de risco no Estado e projetos para a consecução das finalidades previstas neste Decreto.

Art. 7°- As áreas de risco desocupadas serão recuperadas ambientalmente, ficando o município obrigado a manter fiscalização permanente para impedir que sejam novamente ocupadas.

Art. 8° - Nos casos previstos no art.5°, enquanto não estiverem disponíveis as unidades habitacionais para reassentamento da população residente em áreas de risco, o Estado providenciará, diretamente ou através do Município, o acolhimento das famílias removidas em abrigo, ou pagará, através da Secretaria de Estado de Assistência Social e Direitos Humanos, o valor de até R\$ 500,00 (quinhentos reais) por mês a título de aluguel social.

*Extraits de la loi 10.257 du 10 juillet 2001 (Estatuto da Cidade) :*

Art. 2º A política urbana tem por objetivo ordenar o pleno desenvolvimento das funções sociais da cidade e da propriedade urbana, mediante as seguintes diretrizes gerais:

I – garantia do direito a cidades sustentáveis, entendido como o direito à terra urbana, à moradia, ao saneamento ambiental, à infra-estrutura urbana, ao transporte e aos serviços públicos, ao trabalho e ao lazer, para as presentes e futuras gerações;

II – gestão democrática por meio da participação da população e de associações representativas dos vários segmentos da comunidade na formulação, execução e acompanhamento de planos, programas e projetos de desenvolvimento urbano;

III – cooperação entre os governos, a iniciativa privada e os demais setores da sociedade no processo de urbanização, em atendimento ao interesse social;

IV – planejamento do desenvolvimento das cidades, da distribuição espacial da população e das atividades econômicas do Município e do território sob sua área de influência, de modo a evitar e corrigir as distorções do crescimento urbano e seus efeitos negativos sobre o meio ambiente;

V – oferta de equipamentos urbanos e comunitários, transporte e serviços públicos adequados aos interesses e necessidades da população e às características locais;

Art. 4º Para os fins desta Lei, serão utilizados, entre outros instrumentos: [...]

V – institutos jurídicos e políticos:

a) desapropriação;

[...]

f) instituição de zonas especiais de interesse social;

g) concessão de direito real de uso;

h) concessão de uso especial para fins de moradia;

[...]

j) usucapião especial de imóvel urbano

[...]

p) operações urbanas consorciadas;

q) regularização fundiária;

r) assistência técnica e jurídica gratuita para as comunidades e grupos sociais menos favorecidos;

s) referendo popular e plebiscito; [...]

Art. 9º Aquele que possuir como sua área ou edificação urbana de até duzentos e cinquenta metros quadrados, por cinco anos, ininterruptamente e sem oposição, utilizando-a para sua moradia ou de sua família, adquirir-lhe-á o domínio, desde que não seja proprietário de outro imóvel urbano ou rural.

§ 1º O título de domínio será conferido ao homem ou à mulher, ou a ambos, independentemente do estado civil.

§ 2º O direito de que trata este artigo não será reconhecido ao mesmo possuidor mais de uma vez.

§ 3º Para os efeitos deste artigo, o herdeiro legítimo continua, de pleno direito, a posse de seu antecessor, desde que já resida no imóvel por ocasião da abertura da sucessão.

Art. 10. As áreas urbanas com mais de duzentos e cinquenta metros quadrados, ocupadas por população de baixa renda para sua moradia, por cinco anos, ininterruptamente e sem oposição, onde não for possível identificar os terrenos ocupados por cada possuidor, são susceptíveis de serem usucapidas coletivamente, desde que os possuidores não sejam proprietários de outro imóvel urbano ou rural.

Art. 39. A propriedade urbana cumpre sua função social quando atende às exigências fundamentais de ordenação da cidade expressas no plano diretor, assegurando o atendimento das necessidades dos cidadãos quanto à qualidade de vida, à justiça social e ao desenvolvimento das atividades econômicas, respeitadas as diretrizes previstas no art. 2º desta Lei.

Art. 43. Para garantir a gestão democrática da cidade, deverão ser utilizados, entre outros, os seguintes instrumentos:

- I – órgãos colegiados de política urbana, nos níveis nacional, estadual e municipal;
- II – debates, audiências e consultas públicas;
- III – conferências sobre assuntos de interesse urbano, nos níveis nacional, estadual e municipal;
- IV – iniciativa popular de projeto de lei e de planos, programas e projetos de desenvolvimento urbano;

## Annexe VI – Les *remoções* de la ville de Rio de Janeiro

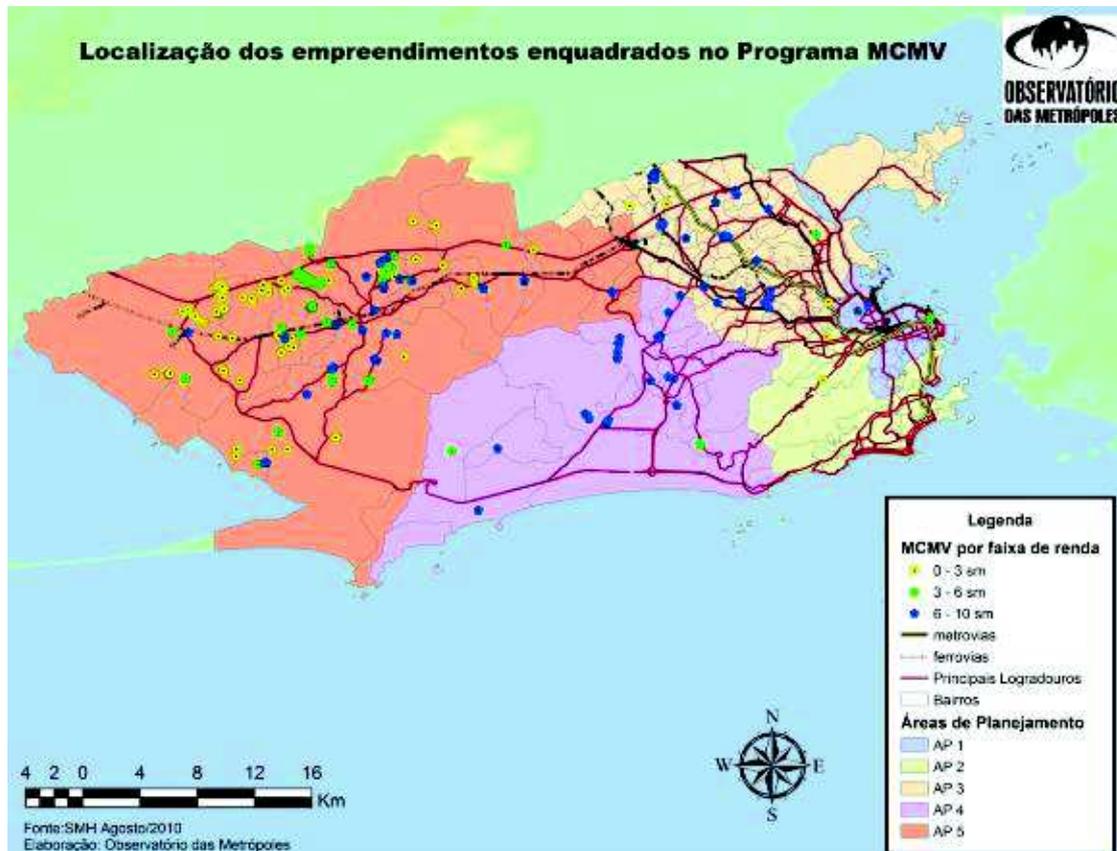
Communauté/Occupation	Nombre de familles expulsées	Nombre de familles menacées d'expulsion	Total de	Justification
1. Largo do Campinho/Campinho	65	Entièrement déplacée	65	BRT Transcarioca
2. Rua Domingos Lopes (Madureira)	100	Entièrement déplacée	100	BRT Transcarioca
3. Rua Quáxima (Madureira)	27	Entièrement déplacée	27	BRT Transcarioca
4. Penha Circular	40	Entièrement déplacée	40	BRT Transcarioca
5. Largo do Tanque	66	Entièrement déplacée	66	BRT Transcarioca
6. Arroio Pavuna (Jacarepaguá)	68	28	96	- Accès à un immeuble de luxe - Pont pour le BRT Transcarioca - Preservation environnementale
7. Vila das Torres (Madureira)	1.017	Entièrement déplacée	1.017	- Construction du Parc Municipal de Madureira - "Héritage" associé à Transcarioca
8. Restinga (Recreio)	80	Entièrement déplacée	80	BRT Transoeste
9. Vila Harmonia (Recreio)	120	Entièrement déplacée	120	BRT Transoeste
10. Vila Recreio II (Recreio)	235	Entièrement déplacée	235	BRT Transoeste
11. Notre-dame (Recreio)	52	Entièrement déplacée	52	BRT Transoeste
12. Vila da Amoedo (Recreio)	50	Entièrement déplacée	50	BRT Transoeste
Área não identificada	129		129	BRT Transoeste
13. Vila Taboinha (Vargem Grande)	—	400	400	Récupération du bien
14. Asa Branca (Curicica)	—	s/i	s/i	BRT Transolímpica
15. Vila Azaleia (Curicica)	—	100	100	BRT Transolímpica
16. Vila União (Curicica)	340	—	340	BRT Transolímpica
17. Colônia Juliano Moreira (Colônia)	—	400	400	BRT Transolímpica
18. Metrô Mangureira	566	46	612	Parking pour le stade du Maracanã

19. Vila Autódromo (Jacarepaguá)	430	120	550	Parque Olímpico BRT Transolímpica Preservation environnementale
20. Belém-Belém (Pilares)	—	300	300	Construction d'un nouvel accès pour le Stade João Havelange (Engenhão)
21. Favela do Sambódromo (Centro)	60	Entièrement déplacée	60	Elargissement do Sambódromo
22. Morro da Providência (Porto)	140	692	832	(1) Téléphérique et plan incliné (2) Zone à risque
23. Ocupação Machado de Assis	150	Entièrement déplacée	150	Projet Porto Maravilha
24. Ocupação Flor do Asfalto	30	Entièrement déplacée	30	Projet Porto Maravilha
25. Ocupações na Rua do Livramento	—	400	400	Projet Porto Maravilha
26. Ocupação Boa Vista	35	Entièrement déplacée	35	Projet Porto Maravilha
27. Quilombo das Guerreiras	70	Entièrement déplacée	70	Projet Porto Maravilha
28. Zumbi dos Palmares	133	Entièrement déplacée	133	Projet Porto Maravilha
29. Ocupação Carlos Marighela	47	Entièrement déplacée	47	Projet Porto Maravilha
30. Ocupação Casarão Azul	70	Entièrement déplacée	70	Projet Porto Maravilha
<b>SOUS TOTAL</b> relatif aux expulsions directement liées aux événements	<b>4120</b>	<b>2486</b>	<b>6606</b>	<b>Copa e Olimpíadas</b>
Autres	17939	s/i	17939	- Zones à risque - Relogement dans la même favela, familles délogées pour le temps de la mise en place des infrastructures.
<b>TOTAL des évictions de la ville de Rio de Janeiro</b>	<b>22059</b>			

Source : COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO (novembre 2015). Traduction de l'auteure.

## Annexe VII – Le relogement et le programme *Minha Casa, Minha Vida*

### 1. Distribution spatiale des résidences *Minha Casa Minha Vida* :



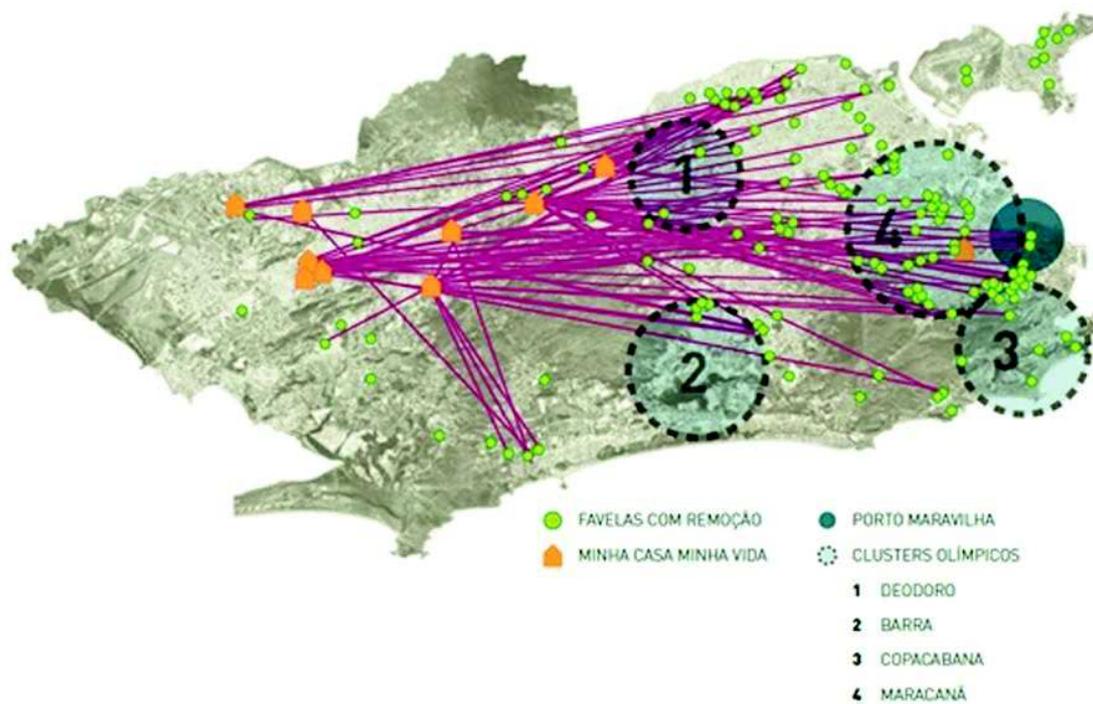
Source : Observatório das Metrópoles/Núcleo Rio de Janeiro (2010).

### 2. Nombre d'unités de résidences *Minha Casa Minha Vida* par zones :

- Zona Oeste (AP5) : 31446
- Zona Norte (AP3) : 14654
- Barra, Jacarepaguá (AP4) : 7478
- Centro e região (AP1) : 1958
- Tijuca e região (AP2) : 47

Source : Observatório das Metrópoles/Núcleo Rio de Janeiro (2012).

### 3. Distribution spatiale des résidences *Minha Casa Minha Vida* et des évictions dans les favelas :



Source : FAULHABER L., LONTRA NACIF C.

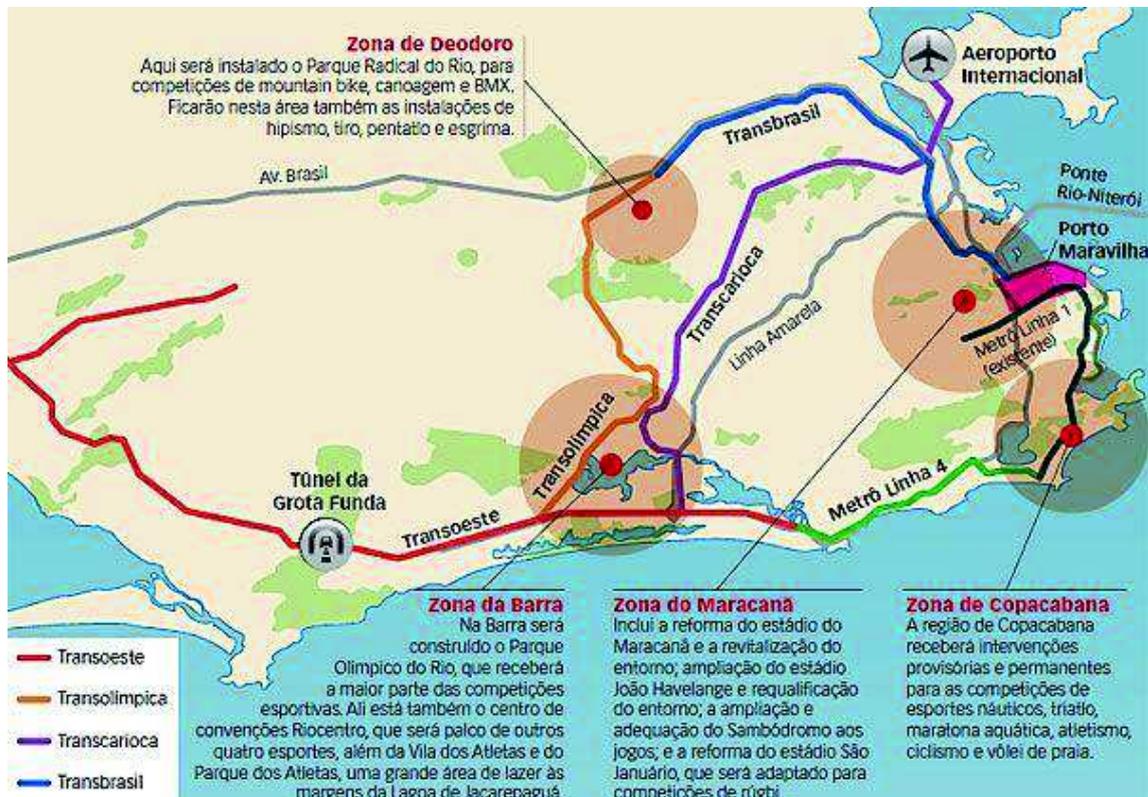
## Annexe VIII – Cartes des infrastructures de mobilité urbaine

Carte des infrastructures de mobilité urbaine du projet Porto Maravilha :



Source : Site du *Porto Maravilha* (2015).

Carte des infrastructures de mobilité urbaine dans la ville de Rio de Janeiro :



Source : Site de Construção – Mercado (2012).

# Bibliographie

## Ouvrages

BENCHIMOL, Jaime Larry, *Pereira Passos: um Haussmann tropical: A renovação urbana da cidade do Rio de Janeiro no início do século XX*, Prefeitura do Rio de Janeiro, 1992, 328 p.

DELGADO, Manuel. *La ciudad mentirosa. Fraude y miseria del "modelo Barcelona"*. Madrid: Los libros de la Catarata, 2007, 242 p.

ENGELS F., *La question du logement (1873)* [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.marxists.org/francais/engels/works/1872/00/logement.htm>>. Consulté le 15/03/16.

HARVEY, David, *A produção capitalista do espaço* [« Spaces of Capital : Towards a Critical Geography »]. São Paulo: Annablume, 2005, 251 p.

HARVEY David, *Géographie et capital, Vers un matérialisme historico-géographique*, Syllepse, 2010, 280 p.

HARVEY David, *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, éditions Buchet Chastel, 2015, 296 p.

LEFEBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Anthropos, 3<sup>e</sup> édition, 2009, 284 p.

SASSEN, S., *La Ville globale : New York - Londres - Tokyo* [« The Global City: New York, London, Tokyo »], Descartes et Cie, 1996, 530 p.

SOARES GONÇALVES Rafael, *Les favelas de Rio de Janeiro. Histoire et droit, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches en Amérique Latine », 2010, 295 p.

VALLADARES Licia, *La favela d'un siècle à l'autre*. Editions de la MSH, coll. Horizons américains, Paris, 2006, 229 p.

## Articles

ALVIM Mariana, « Censo nas favelas é controverso » [en ligne], in *Viva la Favela*, [S.d.]. Disponible sur : <http://vivafavela.com.br/449-censo-nas-favelas-e-controverso/>. Consulté le : 3 avril 2016.

BARRETO SILVA, H. M., « Programas de urbanização e desenvolvimento do mercado em favelas brasileiras » [en ligne], São Paulo, avril 2000, p.45. Disponible sur : [http://www.fau.usp.br/deprojeto/labhab/biblioteca/textos/silva\\_hmb\\_favelas.pdf](http://www.fau.usp.br/deprojeto/labhab/biblioteca/textos/silva_hmb_favelas.pdf). Consulté le : 23 avril 2016.

BIENENSTEIN, G. « O espetáculo na cidade e a cidade no espetáculo: grandes projetos, megaeventos e outras histórias » [en ligne], in: Encontro Nacional da ANPUR, 14., mai 2011, Rio de Janeiro. Disponible sur : <http://unuospedagem.com.br/revista/rbeur/index.php/anais/article/view/3074/3009>. Consulté le : 5 novembre 2015.

BORIUS, O. « Rio de Janeiro Olympique : murs tropicaux, favelas et gentrification » [en ligne], Independencias - Dependencias - Interdependencias, VI Congreso CEISAL 2010, Juin 2010, Toulouse. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00499344/document>. Consulté le : 7 octobre 2015.

BRANSKI, Regina Meyer, et al. « Infraestruturas nas Copas do Mundo da Alemanha, África do Sul e Brasil » [en ligne] in *Cad. Metrop.*, São Paulo, v.15, n.30, juillet/décembre 2013, pp. 557-582. Disponible sur : <http://www.scielo.br/pdf/cm/v15n30/2236-9996-cm-15-30-0557.pdf>. Consulté le : 7 avril 2016.

CAMARGO, G., « Removidos: da Primeira República à Olimpíada » [en ligne]. Portal PUC-Rio Digital, 4 juin 2013. Disponible sur : <http://puc-riodigital.com.puc-rio.br/Texto/Cidade/Removidos%3A-da-Primeira-Republica-a-Olimpiada-19239.html>. Consulté le 05/05/2016.

CASTRO S. B. E, SOUZA D. L., « Os Jogos Olímpicos e Paralímpicos Rio 2016: propostas para o esporte educacional, de participação e de rendimento » [en ligne] in *Revista Brasileira de Educação Física e Esporte*, São Paulo, Juillet-Septembre 2015. Disponible sur : <http://www.scielo.br/pdf/rbefe/v29n3/1981-4690-rbefe-29-03->

00507.pdf. Consulté le 14/04/2016.

COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO), *Héritage olympique*, [en ligne].  
Lausanne, mars 2013. Disponible sur :  
[http://www.olympic.org/Documents/Olympism\\_in\\_action/Legacy/2013\\_Brochure-Heritage.pdf](http://www.olympic.org/Documents/Olympism_in_action/Legacy/2013_Brochure-Heritage.pdf). Consulté le 05/04/16.

COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO,  
« Megaeventos e violações dos direitos humanos no Rio de Janeiro » [en ligne], juin  
2014. Disponible sur :  
<[https://comitepopulario.files.wordpress.com/2014/06/dossiecomiterio2014\\_web.pdf](https://comitepopulario.files.wordpress.com/2014/06/dossiecomiterio2014_web.pdf)>  
Consulté le : 3 mars 2016.

COMITÊ POPULAR DA COPA E OLIMPÍADAS DO RIO DE JANEIRO,  
« Megaeventos e violações dos direitos humanos no Rio de Janeiro » [en ligne],  
novembre 2015. Disponible sur : [www.childrenwin.org/wp-content/.../Dossie-Comitê-Rio2015\\_low.pdf](http://www.childrenwin.org/wp-content/.../Dossie-Comitê-Rio2015_low.pdf). Consulté le : 10 mars 2016.

COMITE RIO 2016, *Dossiê de Candidatura do Rio de Janeiro à sede dos jogos olímpicos e paraolímpicos de 2016*, [en ligne], Brasília, volume 2, 2009, p.104. Disponible sur :  
[http://www.rio2016.com/sites/default/files/parceiros/dossie\\_de\\_candidatura\\_v2.pdf](http://www.rio2016.com/sites/default/files/parceiros/dossie_de_candidatura_v2.pdf).  
Consulté le 14/04/2016.

COMPANS, R., « A cidade contra a favela. A nova ameaça ambiental » [en ligne], in  
*Estudos urbanos e regionais*, V.9, n°1, mai 2007, p.89. Disponible sur :  
<<http://unuhospedagem.com.br/revista/rbeur/index.php/rbeur/article/view/172>>.  
Consulté le : 15 avril 2016.

COUTINHO, Ronaldo; BONIZZATO, Luigi. (coord.). *Direito da Cidade : Novas Concepções Sobre as Relações Jurídicas no Espaço Urbano*. Rio de Janeiro: Lumen Juris, 2007, p. 56.

CUNHA, N. V. da, « O “modelo Barcelona” em questão: megaeventos e marketing urbano na construção da cidade-olímpica » [en ligne] in *O Social em Questão*, n.29, 2013. Disponible sur : <<http://osocialemquestao.ser.puc-rio.br/media/15artigo29.pdf>>.  
Consulté le : 8 avril 2016.

FAULHABER L., LONTRA NACIF C., « Rio Maravilha: desapropriações, remoções e reforço do padrão de organização espacial centro-periferia » [en ligne]. Disponible sur : <http://unuhostagem.com.br/revista/rbeur/index.php/anais/article/viewFile/4222/4092>. Consulté le 24 avril 2016.

G1 RIO, « Prefeitura e Defensoria fecham acordo sobre Vila Autódromo, no Rio » [en ligne], O GLOBO, 14 avril 2016.

GAFFNEY, C.; OLIVEIRA, N. G. « Rio de Janeiro e Barcelona: os limites do paradigma olímpico » [en ligne], in *Cuadernos Críticos de Geografía Humana*, Barcelona, v. 15, n. 895 (17), 2010. Disponible sur : <<http://www.ub.edu/geocrit/b3w895/b3w-895-17.htm>>. Accès le : 02/12/2015.

GALIZA H. R. S. et al. « Grandes eventos, obras e remoções na cidade do Rio de Janeiro, do século XIX ao XXI » [en ligne] in II Conferência Internacional Megaeventos e a Cidade, avril 2014, p.7. Disponible sur : <[http://megaeventos.etern.ippur.ufrj.br/sites/default/files/artigos-cientificos/galiza\\_h\\_vaz\\_l\\_silva\\_m\\_grandes\\_eventos\\_obras\\_e\\_remocoes\\_na\\_cidade\\_d\\_o\\_rio\\_de\\_janeiro\\_do\\_seculo\\_xix\\_ao\\_xxi.pdf](http://megaeventos.etern.ippur.ufrj.br/sites/default/files/artigos-cientificos/galiza_h_vaz_l_silva_m_grandes_eventos_obras_e_remocoes_na_cidade_d_o_rio_de_janeiro_do_seculo_xix_ao_xxi.pdf)>. Consulté le : 9 décembre 2016.

GARÇONI Ines, « Vidigal atrai moradores ilustres e ganha status de favela chique » [en ligne], O GLOBO, 18 mai 2015. Disponible sur : <http://oglobo.globo.com/rio/vidigal-atrai-moradores-ilustres-ganha-status-de-favela-chique-8412639>. Consulté le 20/04/2016.

GEO-Rio, « Avaliação do risco geológico-geotécnico associado a escorregamentos para as comunidades Estradinha (a montante do Cemitério São João Batista), Morro dos Urubus, Morro dos Prazeres e Escondidinho, Morro do Fogueteiro, Complexo do Turano (setor Pedacinho Do Céu) e Rocinha (Laboriaux) » [en ligne], 12 avril 2010. Disponible sur : <http://www.sarj.org.br/uploads/documentos/38.pdf>. Consulté le 17/04/2016.

GEORGEN Annabelle, « Comment les JO 2004 ont ruiné la Grèce », *Slate*, [en ligne], 30 juillet 2012. Disponible sur : <<http://www.slate.fr/economie/60043/jo-2004-athenes-ruine-grece>>. Consulté le : 12 avril 2016.

GUEDES Thiago et al. « Um ano depois, obras da Copa no Brasil colecionam vários atrasos » [en ligne], JORNAL O GLOBO, 12 juin 2015. Disponible sur :

<http://g1.globo.com/jornal-da-globo/noticia/2015/06/legado-da-copa-do-mundo-no-brasil-foi-negativo-para-economia.html>. Consulté le 07/04/2016.

IBGE, « Censo 2010: Aglomerados Subnormais – Informações Territoriais », [en ligne], 2010. Disponible sur :

<<http://www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/imprensa/ppts/00000015164811202013480105748802.pdf>>. Consulté le : 3 avril 2016.

JORNAL TERRA, « Elefantes brancos ? Veja o que aconteceu nos estádios da Copa » [en ligne], le 12 mai 2015. Disponible sur : <http://esportes.terra.com.br/futebol/estadios-da-copa-do-mundo-de-2014comostaoRCRD.html>. Consulté le 09/04/2016.

LAPAGESSE Gabriela, « Vidigal é cada vez mais cobiçado por estrangeiros e até cariocas » [en ligne] O GLOBO, 26 octobre 2014. Disponible sur : <<http://oglobo.globo.com/rio/vidigal-cada-vez-mais-cobicado-por-estrangeiros-ate-cariocas-14361731>>. Consulté le 26 avril 2016.

LEFEBVRE S., ROULT R., « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques » [en ligne], *Géographie, économie, société*, 2010, Vol. 12, p. 367-391. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-4-page-367.htm>>. Consulté le : 10 janvier 2016.

LIMA, Camila Calado, « Olimpíadas 2016 e a construção de um novo Rio: o marketing do legado, as políticas públicas e as estratégias comunicacionais em torno das favelas e das remoções », Thèse de master – Universidade Federal do Rio de Janeiro, Escola de Comunicação, Programa de Pós-Graduação em Comunicação e Cultura, 2013, p.70-71.

LOPES B., BEHNKEN L. M. « O Rio de Janeiro perdeu a medalha de ouro da cidadania » [en ligne], in *Democracia Viva*, n.35, Juin 2007. Disponible sur : <[http://www.ibase.br/userimages/dv35\\_pan2.pdf](http://www.ibase.br/userimages/dv35_pan2.pdf)>. Consulté le : 10 mars 2016.

MACHADO DA SILVA, Luiz Antônio, « A política na favela », *Cadernos Brasileiros*, Ano IX, n°41, 1967, pp. 35-47.

MAGALHÃES A., « O “legado” dos megaeventos esportivos : a reatualização da remoção de favelas no Rio de Janeiro » [en ligne], in *Horizontes Antropológicos*, Porto Alegre, n. 40, p. 89-118, juil./déc. 2013. Disponible sur :

<[http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0104-71832013000200004](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0104-71832013000200004)>.  
Consulté le : 5 décembre 2015.

MELO, E. S. O. de; GAFFNEY, C. « Megaeventos esportivos no Brasil: uma perspectiva sobre futuras transformações e conflitos urbanos » [en ligne], [S.d.]. Disponible sur : [https://www.academia.edu/4642720/Megaeventos\\_esportivos\\_no\\_Brasil\\_uma\\_perspectiva\\_sobre\\_futuras\\_transformacoes\\_e\\_conflitos\\_urbanos](https://www.academia.edu/4642720/Megaeventos_esportivos_no_Brasil_uma_perspectiva_sobre_futuras_transformacoes_e_conflitos_urbanos). Consulté le : 02/12/2015.

MOULIN AGUIAR C., TABAK J., « Travail humanitaire et favela globale : la violence urbaine et l'action humanitaire à Rio de Janeiro » [en ligne], *Cultures & Conflits*, n°97, printemps 2015. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/18930>. Consulté le 07/11/2015.

NINNIN, Justine « Le rêve carioca : entre planification urbaine et déplacements forcés de population » [en ligne], *L'Espace Politique*, 22 | 2014-1, p.4. Disponible sur : <<https://espacepolitique.revues.org/2950> >. Consulté le : 5 octobre 2015.

OLIVEIRA, Alberto, « O emprego, a economia e a transparência nos grandes projetos urbanos » [en ligne], In: XXVIII Congresso Internacional da Associação de Estudos Latino-Americanos, 2009, Rio de Janeiro. Disponible sur : <<http://pfdc.pgr.mpf.mp.br/atuacao-e-conteudos-de-apoio/publicacoes/direito-a-moradia-adequada/artigos/o-emprego-a-economia-alberto-de-oliveira>>. Consulté le : 7 avril 2016.

OMENA E., GAFFNEY C. , « Mega-eventos esportivos: reestruturação urbana para quem? » [en ligne], [S.d.]. Disponible sur : <[https://www.academia.edu/5916300/Mega-eventos\\_esportivos\\_reestrutura%C3%A7%C3%A3o\\_urbana\\_para\\_quem](https://www.academia.edu/5916300/Mega-eventos_esportivos_reestrutura%C3%A7%C3%A3o_urbana_para_quem)>. Consulté le 09/03/16.

PASQUIER Valentin, « Jeux olympiques : la maîtrise budgétaire est-elle possible ? » *Le Monde* [en ligne], 17 février 2016. Disponible sur : <[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/17/jeux-olympiques-la-maitrise-budgetaire-est-elle-possible\\_4867119\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/17/jeux-olympiques-la-maitrise-budgetaire-est-elle-possible_4867119_4355770.html)>. Consulté le : 7 avril 2016.

PASSA PALAVRA, « Defensoria Pública envia à Geo-Rio relatórios técnicos que contestam necessidade de remoção total de comunidades devido a riscos em encostas » [en ligne], 12 mai 2010. Disponible sur :

<<http://www.passapalavra.info/2010/05/23586>>. Consulté le : 7 avril 2016.

PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO « Prefeito apresenta balanço das ações de recuperação da cidade seis meses após chuvas de abril » [en ligne], Rio de Janeiro, 2010. Disponible sur :

<http://www.rio.rj.gov.br/web/guest/exibeconteudo?article-id=1187737>. Consulté le 17/04/2016.

PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *Plano estratégico da prefeitura do Rio de Janeiro 2009 – 2012, Um Rio mais integrado e competitivo* [en ligne]. Disponible sur : [http://www.riocomovamos.org.br/arq/planejamento\\_estrategico.pdf](http://www.riocomovamos.org.br/arq/planejamento_estrategico.pdf)

PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *Plano estratégico da prefeitura do Rio de Janeiro 2013 – 2016, O Rio mais integrado e competitivo* [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.conselhodacidade.com/v3/pdf/planejamento\\_estrategico\\_13-16.pdf](http://www.conselhodacidade.com/v3/pdf/planejamento_estrategico_13-16.pdf)>. Consulté le : 15 avril 2016.

PREFEITURA DA CIDADE DO RIO DE JANEIRO, *RIO 2016 : Jogos Olímpicos e legado, Cadernos de políticas públicas*, [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.rio.rj.gov.br/dlstatic/10112/4379008/4130519/RIO2016\\_estudos\\_PORT.pdf](http://www.rio.rj.gov.br/dlstatic/10112/4379008/4130519/RIO2016_estudos_PORT.pdf)> Consulté le 09/03/16.

REDE RIO CRIANÇA et al. « Os muros nas favelas e o processo de criminalização », Rio de Janeiro, mai 2009.

REIS P., « O efeito UPP. A pacificação de favelas no Rio está valorizando os bairros próximos das comunidades e abrindo um novo mercado para construtoras e incorporadoras » [en ligne], *Construção*, n°127, février 2012. Disponible sur : <http://construcaomercado.pini.com.br/negocios-incorporacao-construcao/127/artigo282612-1.aspx>. Consulté le 20/02/2016.

RIBEIRO, L. C. Q. ; SANTOS JUNIOR, Orlando Alves dos. « Governança Empreendedorista e Megaeventos Esportivos: reflexões em torno da experiência brasileira » [en ligne], in *O Social em Questão*, v. 1, p. 23-41, 2013. Disponible sur : <<http://osocialemquestao.ser.puc-rio.br/media/2artigo29.pdf> >. Consulté le : 10 décembre 2016.

RIBEIRO, Luís César Queiroz e LAGO, Luciana Correa do. « Transformação das metrópoles brasileiras: algumas hipóteses de pesquisas » In XV Encontro Anual da AN-POCS, Caxambu, 1991. Disponible sur : <[http://www.observatoriodasmetrolopes.net/download/ordem\\_urbana\\_marco2014\\_LCR.pdf](http://www.observatoriodasmetrolopes.net/download/ordem_urbana_marco2014_LCR.pdf)>. Consulté le : 9 mars 2016.

RIO 2016, *Legado social* [en ligne], Ministério do Esporte, Brasília. Disponible sur : <http://www.esporte.gov.br/arquivos/rio2016/cadernoLegadosSocial.pdf>. Consulté le 09/04/2016.

ROCHA, O. P., CARVALHO, L. A. *A era das demolições: Cidade do Rio de Janeiro, 1870-1920* [en ligne], Rio de Janeiro, Prefeitura da cidade do Rio de Janeiro, 1986, p.69. Disponible sur : <[http://www.rio.rj.gov.br/dlstatic/10112/4204210/4101374/era\\_demolicoes\\_hab\\_pop.pdf](http://www.rio.rj.gov.br/dlstatic/10112/4204210/4101374/era_demolicoes_hab_pop.pdf)> Consulté le : 16/04/2016.

SECRETARIA NACIONAL DE POLITICAS DE TURISMO « *Anuário Estatístico de Turismo – 2015* » [en ligne], volume 42, Brasília, Ministério do Turismo, 2015. Disponible sur : [http://www.dadosefatos.turismo.gov.br/export/sites/default/dadosefatos/anuario/downloads\\_anuario/Anuario\\_Estatistico\\_de\\_Turismo\\_2015\\_-\\_Ano\\_base\\_2014\\_-\\_Pdf.pdf](http://www.dadosefatos.turismo.gov.br/export/sites/default/dadosefatos/anuario/downloads_anuario/Anuario_Estatistico_de_Turismo_2015_-_Ano_base_2014_-_Pdf.pdf). Consulté le : 3 avril 2016.

SECRETARIA NACIONAL DE SEGURANÇA PÚBLICA, « Diagnóstico dos Homicídios no Brasil, Subsídios para o Pacto Nacional pela Redução de Homicídios » [en ligne], Brasília, Ministério da Justiça, 2015. Disponible sur : <http://agenciapatriciagalvao.org.br/wp-content/uploads/2015/10/RELATORIO-HOMICIDIOS-210x297mm-MJ-1.pdf>. Consulté le : 3 avril 2016.

SEGRAE, *Painel Regional, Rio de Janeiro e bairros*, [en ligne], Rio de Janeiro : SEBRAE/RJ, 2015. Disponible sur : [http://www.sebrae.com.br/Sebrae/Portal%20Sebrae/UFs/RJ/Anexos/Sebrae\\_INFREG\\_2014\\_CapitalRJ.pdf](http://www.sebrae.com.br/Sebrae/Portal%20Sebrae/UFs/RJ/Anexos/Sebrae_INFREG_2014_CapitalRJ.pdf). Consulté le : 11/04/2016.

SOARES GONÇALVES Rafael., « Une discipline olympique ? Le retour des politiques d'éradication des favelas à Rio de Janeiro » [en ligne], *Mouvements* 2013/2, n°74, p.31.

Disponível sur : <<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-2-page-24.htm>>.  
Consulté le : 9 décembre 2016.

SOARES GONÇALVES Raphael, « Apesar dos resultados inexpressivos, presença da Força Nacional no Santo Amaro já custa R\$ 23 milhões », [en ligne] O GLOBO, 15 juin 2016. Disponível sur : <http://extra.globo.com/casos-de-policia/apesar-dos-resultados-inexpressivos-presenca-da-forca-nacional-no-santo-amaro-ja-custa-23-milhoes-16445645.html>. Consulté le 14/04/2016.

TARDAGUILA Cristina, « Secretário municipal de Cultura diz que Cidade da Música ficará pronta em julho » [en ligne], in O GLOBO, 6 avril 2011. Disponível sur : <<http://oglobo.globo.com/cultura/secretario-municipal-de-cultura-diz-que-cidade-da-musica-ficara-pronta-em-julho-2798808>>. Consulté le : 14 avril 2016.

THUM Tássia, « Empresas privadas criam fundo para agilizar construção de UPPs no Rio » [en ligne], O GLOBO, 24 août 2010. Disponível sur : <http://g1.globo.com/rio-de-janeiro/noticia/2010/08/empresas-privadas-criam-fundo-para-agilizar-construcao-de-upps-no-rio.html>. Consulté le 20/04/2016.

TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), *O TCU e a Copa do Mundo de 2014, Relatório de situação*, [en ligne], Brasília, Avril 2013. Disponível sur : <<http://www.cdes.gov.br/documento/3350304/ao-tcu-e-a-copa-do-mundo-de-2014-relatorio-de-situacao-2013.html>>. Consulté le : 10 septembre 2015.

TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), *Relatório de acompanhamento das ações e obras relacionadas aos jogos pan e parapan-americanos de 2007*, [en ligne], Brasília, 2008. Disponível sur : <<http://docplayer.com.br/9816147-Acordao-no-2101-2008-tcu-plenario.html>>. Consulté le 10 septembre 2015.

TRIBUNAL DE CONTAS DA UNIÃO (TCU), *O TCU e as Olimpíadas de 2016, Relatório de situação*, [en ligne] 3<sup>a</sup> edição, Brasília, août 2015. Disponível sur : <http://portal3.tcu.gov.br/portal/pls/portal/docs/2705186.PDF>. Consulté le : 10 septembre 2015.

UPP, *Veio para ficar* [en ligne], p.28. Disponível sur : <[ww.upprj.com/upload/multimedia/LIVRO\\_UPPs.pdf](http://ww.upprj.com/upload/multimedia/LIVRO_UPPs.pdf)>. Consulté le : 20 avril 2016

## **Sources juridiques**

Décret n° 6000 du 1<sup>er</sup> juillet 1937.

Constitution de la République Fédérale du Brésil du 5 octobre 1988.

Constitution de l'Etat de Rio de Janeiro du 5 octobre 1989.

Loi organique de la municipalité de Rio de Janeiro de 1990.

Loi complémentaire n° 16 du 4 juin 1992 (Plano Diretor do Rio de Janeiro).

Loi n°10.257 du 10 juillet 2001 (Estatuto da Cidade).

Décret n° 42.406 du 13 avril 2010.

## **Sites internet**

Site d'Eurostat : [www.ec.europa.eu/eurostat/fr](http://www.ec.europa.eu/eurostat/fr).

Site de l'Institut brésilien de géographie et de statistiques : [www.ibge.gov.br](http://www.ibge.gov.br).

Site de l'Observatoire des favelas : [www.observatoriodefavelas.org.br](http://www.observatoriodefavelas.org.br).

Site de l'Observatoire des Métropoles : [www.observatoriodasmetroles.net/](http://www.observatoriodasmetroles.net/).

Site de la Banque Mondiale : [www.banquemondiale.org/](http://www.banquemondiale.org/).

Site de la Chambre municipale de Rio de Janeiro : [www.camara.rj.gov.br](http://www.camara.rj.gov.br).

Site de la ville de Rio de Janeiro : [www.armazemdedados.rio.rj.gov.br](http://www.armazemdedados.rio.rj.gov.br).

Site de Rio 2016 : [www.rio2016.com/](http://www.rio2016.com/).

Site des UPP : [www.upprj.com/](http://www.upprj.com/).

Site du gouvernement de l'Etat fédéré de Rio de Janeiro : [www.governo.rj.gov.br](http://www.governo.rj.gov.br).

Site du Planalto : [www2.planalto.gov.br/](http://www2.planalto.gov.br/).

Site du Porto Maravilha : [www.portomaravilha.com.br/](http://www.portomaravilha.com.br/).

Site du programme de développement humain des Nations Unies : <http://hdr.undp.org/>.

### **Films**

RIO 2016, *Passion*, [en ligne] Vidéo, 2009. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Z00jjc-WtZI>. Consulté le 10/04/2016.

RIO 2016, *Lançamento da marca* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.rio2016.com/mais/design-dos-jogos/marca-olimpica>. Consulté le 10/04/2016.

## Tables des matières

Introduction.....	5
Première partie : Le projet urbain de la ville de Rio de Janeiro à l'approche des événements sportifs.....	11
A)    Un projet qui s'inscrit dans le processus de « ville mondiale », apports théoriques .....	12
1) <i>Un nouveau modèle de gestion urbaine qui valorise l'organisation d'événements sportifs et culturels d'ampleur internationale</i> .....	12
2) <i>Les gagnants et perdants des projets de "ville-globale" : vers une fragmentation de la ville</i> .....	15
B)    Quel « legado » pour la ville ? Exemples nationaux et internationaux .....	16
1) <i>Un modèle barcelonais à relativiser</i> .....	17
2) <i>Les rendez-vous manqués des Jeux Panaméricains 2007 et de la Coupe du Monde 2014</i> .....	19
a.    Les dépenses budgétaires des Jeux Panaméricains et ses bénéficiaires..	20
b.    Les éléphants blancs de la Coupe du Monde 2014.....	23
C)    Le projet de la ville de Rio de Janeiro pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2016 .....	25
1) <i>Un marketing urbain qui laisse une place importante aux « legados »</i> .....	25
2) <i>Des infrastructures qui profiteront à une infime partie de la population ?</i>	27
D)    Quelle place pour les favelas dans le projet Rio 2016 ? .....	29
1) <i>Les oubliées de Rio 2016 ?</i> .....	30
2) <i>Des quartiers à sécuriser</i> .....	32

Seconde partie : Les conséquences sur les favelas du projet urbain néolibéral de Rio de Janeiro .....	35
A) Pouvoirs publics et favelas au vingtième siècle : entre éradication et valorisation .....	36
1) <i>De Passos à Negrão de Lima : éradiquer des quartiers « insalubres » pour faire place à une ville moderne.....</i>	<i>37</i>
2) <i>La démocratisation : inclure les favelas dans la ville .....</i>	<i>46</i>
3) <i>Les évolutions juridiques : vers une reconnaissance des favelas ? .....</i>	<i>48</i>
B) A l’approche des grands événements : entre expulsion « légale » et pacification .....	51
1) <i>Vivre dans un environnement préservé (des favelas) .....</i>	<i>53</i>
2) <i>Une politique sécuritaire renforcée dans les favelas.....</i>	<i>57</i>
C) Rio de Janeiro à l’heure des Olympiades : la <i>remoção</i> comme politique publique.....	59
1) <i>Mobilité urbaine : l’intérêt général contre les favelas .....</i>	<i>59</i>
2) <i>Revitalisation urbaine pour qui ? .....</i>	<i>61</i>
3) <i>Infrastructures sportives des Jeux Olympiques et expulsions .....</i>	<i>62</i>
D) Des politiques publiques couplées à la « <i>remoção branca</i> ».....	65
1) <i>Valorisation foncière des favelas et de leurs alentours.....</i>	<i>66</i>
2) <i>La gentrification des favelas centrales : vers un modèle centre-périphérie pour Rio de Janeiro ?.....</i>	<i>68</i>
Conclusion .....	73
Annexes .....	76
Annexe I – Le budget total des Jeux Panaméricains de 2007 .....	76
Annexe II – Le budget de la Coupe du Monde 2014 .....	80

Annexe III – Le plan des installations et épreuves sportives des Jeux Olympiques et Paralympiques d’été 2016 .....	81
Annexe IV – La ville de Rio de Janeiro par quartiers .....	82
Annexe V – Textes législatifs .....	84
Annexe VI – Les <i>remoções</i> de la ville de Rio de Janeiro.....	96
Annexe VII – Le relogement et le programme <i>Minha Casa, Minha Vida</i> .....	98
Annexe VIII – Cartes des infrastructures de mobilité urbaine .....	100
Bibliographie .....	101